



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Sous-direction du recrutement

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2010

AGREGATION EXTERNE

Section HISTOIRE

**Rapport de jury présenté par : Michel CASSAN
Président de jury**

**Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des
présidents de jury**

Agrégation externe d'histoire

Session de 2010-Rapport du concours

Présentation générale

L'intérêt du présent rapport est de permettre aux candidats de la session 2010 de mieux comprendre leurs résultats et à ceux de 2011, ainsi qu'aux collègues préparateurs, de mieux cerner les exigences du concours et les attentes du jury. Celles-ci sont d'ailleurs très largement comparables à celles des années passées et la lecture attentive des rapports antérieurs est toujours utile.

Au cours de l'année 2009-2010, de profondes modifications qui commencent à prendre effet, ont été introduites dans la formation et le recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire. Les calendriers des épreuves d'admissibilité du Capes d'histoire et de géographie et de l'agrégation sont désormais totalement découplés avec des écrits en novembre pour l'un, en avril pour l'autre ; d'autre part, les questions d'histoire inscrites au Capes ont été détachées en partie des questions d'histoire de l'agrégation. Résultat : il devient quasiment impossible pour les candidats de préparer la même année les deux concours comme cela était fréquemment le cas jusqu'alors.

Face à cette situation et soucieux de ne pas aggraver les difficultés auxquelles les candidats et leurs préparateurs vont se trouver confrontés, le jury a décidé de proroger d'un an, soit jusqu'à la session 2012 incluse, deux des questions du programme de l'agrégation externe (questions d'histoire ancienne et d'histoire contemporaine) qui sont communes avec le programme du Capes d'histoire et géographie. L'impact de cette mesure sera évalué par le jury pour qui il va de soi que l'agrégation doit demeurer un concours national de très haut niveau. Faut-il rappeler que l'agrégation est un élément clé du système de formation et de recrutement d'enseignants de qualité dont l'Education nationale a besoin. Faut-il rappeler que sa préparation contribue à conforter la cohérence d'une discipline que ruineraient des cursus trop courts et émiettés ou des spécialisations très étroites.

L'agrégation exige des candidats une forte capacité de synthèse, un esprit d'analyse et de critique, des qualités d'expression écrite et orale, des aptitudes à la transmission des savoirs et des méthodes de travail, la maîtrise d'une large culture historique et géographique. Autant de qualités nécessaires à qui veut enseigner à tous niveaux et devenir un chercheur soucieux de la transmission de ses travaux. L'année du concours, la préparation de l'agrégation nécessite un travail intensif d'approfondissement des cours par des lectures personnelles doublé d'une pratique régulière des divers exercices écrits et oraux portant sur la totalité des questions inscrites au programme. Toutefois si la charge de travail est très importante, il convient de souligner que les exercices du concours sont conçus dans la continuité du cursus des étudiants. Le jury attend des candidats qu'ils sachent composer une bibliographie, qu'ils soient avertis des grands débats historiographiques en histoire et en géographie, qu'ils maîtrisent l'explication d'un document historique ou géographique, qu'ils rédigent des dissertations dans un style clair et avec un vocabulaire précis. A l'oral, le jury apprécie des leçons argumentées, équilibrées, enrichies de documents iconographiques soigneusement commentés. On le voit, le jury n'attend des candidats que la mise en œuvre de compétences et de savoirs qui doivent être acquis à l'issue de plusieurs années d'études universitaires dédiées à l'obtention d'une formation solide, cohérente et quelque peu ambitieuse.

Le concours 2010 : l'admissibilité

Le nombre des inscrits est en recul par rapport à 2009 : 2113 au lieu de 2309. La baisse déjà enregistrée en 2008 est continuée. En revanche, le pourcentage de candidats présents est à la hausse, passant de 53,3% et 53,4% des inscrits en 2008 et 2009 à 54,6% en 2010.

La moyenne générale des épreuves écrites est de 5,30, en hausse significative par rapport à 2009 (4,94). Ce gain est dû à la légère élévation des résultats de l'explication de texte avec une moyenne de 4,87 (4,56 en 2009), de l'épreuve de géographie (5,27 contre 5,16 en 2009) et à la forte augmentation d'une dissertation (6,21 contre 5,11 en 2009), l'autre dissertation étant en léger repli (4,21 au lieu de 4,34 en 2009). De façon logique, l'écart entre les moyennes des deux dissertations se retrouve au niveau de l'admissibilité. La barre d'admissibilité est de 34,5 soit un point de plus qu'en 2009 et à un demi point en deçà du résultat de 2008 (35). Par épreuve, la moyenne des admissibles est de 9,45 pour la première dissertation, 11,85 pour la seconde, 9,85 pour l'explication de texte et 11,09 pour la géographie. Avec ces résultats, la moyenne générale des admissibles est de 10,56 contre 10,18 en 2009 et 10,52 en 2008 et le jury a convoqué 165 candidats pour les épreuves orales d'admission.

Le concours 2010 : l'admission

Avec 84 emplois mis au concours, l'effectif des postes à pourvoir était comparable à celui des années 2009 et 2008. Un candidat, par ailleurs admissible au Capes a abandonné en cours de session malgré les encouragements prodigués par le jury et les étudiants vacataires chargés de l'assister durant la préparation des épreuves. Deux admissibles n'ont pas voulu débiter la session des épreuves orales et le jury déplore un tel comportement fort préjudiciable à tous les candidats.

L'examen des données statistiques insérées à la fin du rapport indique que les moyennes des différentes épreuves ont enregistré des variations parfois significatives depuis 2009 et 2008. En limitant la comparaison à l'année 2009, le constat à souligner en priorité concerne l'érosion de la moyenne des explications de texte. Elle est en repli, chutant de 8,98 en 2009 à 8,12 en 2010. Or, habituellement, cette épreuve donnait lieu à de bons résultats : les candidats, rompus à la pratique de cet exercice majeur de leur formation, réalisaient de solides explications et obtenaient des notes généralement honorables, voire excellentes. Le rapport particulier relatif à cette épreuve pointe des faiblesses surprenantes et le jury se doit d'attirer l'attention de tous –étudiants et enseignants chercheurs - sur une situation qui, si elle se confirmait, laisserait mal augurer de la capacité des futurs professeurs et des historiens à maîtriser des savoirs fondamentaux de notre métier : l'analyse critique et l'interprétation argumentée d'une source ou d'un document.

En revanche, l'épreuve de géographie a donné lieu à de bonnes et très bonnes leçons. Les recommandations réitérées avec force par le jury en 2008, 2009 notamment, ont été prises en considération par les candidats et après deux années assez décevantes, les résultats de la session 2010 sont très encourageants.

La distribution académique et implicitement universitaire des candidats admissibles et admis appelle plusieurs remarques. Les candidats admissibles proviennent à plus de 50% (52.1%) des académies parisiennes. Ce pourcentage est stable depuis de nombreuses années, comme l'est la part des universités de l'Ile-de-France dans les résultats d'admission (50%) en léger recul par rapport à 2009 ou 2008. L'académie de Lyon qui compte plusieurs universités et une E.N. S. se distingue particulièrement cette année avec plus de 18% des admissibles et 26.2% des admis. Les académies autres ont fourni 29,7% des admissibles et 23.8% des admis. Avec ces résultats, la part des universités provinciales (le cas lyonnais exclu) poursuit sa lente érosion. Toutefois, il faut souligner un écart entre les résultats de l'admissibilité et de l'admission. 20 universités de province sont capables de conduire des étudiants jusqu'aux épreuves d'admission et ce résultat est honorable mais seulement 10 ont des étudiants admis. Le bilan est alors décevant et il ne peut être expliqué par la seule rareté des emplois mis au concours, même si, depuis des lustres, une corrélation a été établie entre les deux faits. Il ne paraît pas non plus être lié à la taille des universités, puisque des candidats issus d'établissements de taille moyenne ou petite réussissent le concours, aussi bien que des candidats issus des très grosses universités. Il n'en demeure pas moins que cette réalité –l'écart entre les candidats provinciaux admissibles et admis et les lectures qui pourraient en être faites par les étudiants et les autorités de tutelle- ne devrait pas être ignorée de la communauté universitaire.

Remerciements

Il me reste l'agréable devoir de remercier toutes celles et tous ceux qui d'une façon ou d'une autre, ont contribué à la préparation et au bon déroulement du concours. Mes remerciements s'adressent en premier lieu à mon prédécesseur, Jacques Verger qui a quitté le jury au terme de ses quatre années de présidence, et auprès de qui j'ai trouvé appui, disponibilité et conseils. Mes remerciements s'adressent également à mes collègues du directoire, vice-présidents et secrétaire général qui m'ont apporté une aide constante et ont permis un fonctionnement collégial de ce jury. J'ai plaisir à remercier tous les correcteurs et examinateurs des épreuves d'écrit et d'oral. Leur disponibilité, leurs compétences professionnelles, leurs capacités d'écoute, leur respect des candidats marquent leur profond attachement à l'agrégation et sont la garantie de la totale indépendance et intégrité de tous et de chacun au service de ce concours. Les étudiants vacataires qui ont assuré les deux secrétariats de la session d'admission et ont la tâche d'accompagner les candidats durant les heures de préparation ou lors de leur installation dans les salles d'examen jouent un rôle humain irremplaçable et méritent la reconnaissance la plus large.

Tout au long de l'année, des contacts ont lieu entre les services administratifs de la Direction générale des ressources humaines du Ministère de l'Education nationale et le Service inter-académique des examens et concours de la région parisienne. Chaque fois, le personnel a prêté une oreille attentive à nos questions et apporté une aide précieuse pour l'organisation matérielle d'un concours accueilli dans plusieurs institutions : l'Institut de Géographie, la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, le lycée Louis-Le-Grand.

En 2010, les épreuves de géographie se sont déroulées comme à l'accoutumée dans des salles de l'Institut de Géographie, mises aimablement à notre disposition par l'Université de la Sorbonne et il m'est agréable de remercier le personnel attentif et dévoué, de cet établissement. La préparation des épreuves orales d'histoire, en raison de la fermeture de la Bibliothèque Lavoisier, a eu lieu dans la bibliothèque Sainte Barbe, inscrite dans le périmètre de la

Sorbonne et adossée au lycée Louis-le-Grand où les candidats présentaient leurs leçons et explications. Le transfert d'un établissement à un autre, la préparation de la bibliothèque spécifique du concours ont engendré une charge de travail considérable et je tiens à remercier vivement Monsieur le directeur et le personnel de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne pour leur contribution à cette lourde tâche. D'autres bibliothèques proches du lieu des épreuves ont été occasionnellement sollicitées –bibliothèques universitaires d'instituts, Bibliothèque Sainte-Geneviève, Bibliothèque Cujas, Bibliothèque de l'École Normale Supérieure-. Qu'elles soient remerciées de leur aide. Enfin, cette année encore, le Lycée Louis-le-Grand a accueilli nos réunions de délibérations, notre session des épreuves orales d'histoire sous les meilleures conditions possibles et avec un sens remarquable du service public. J'adresse donc, au nom de l'ensemble du jury, mes plus vifs et sincères remerciements à Monsieur le Proviseur, aux services de l'Intendance, à tout le personnel de l'établissement qui, durant le concours, réserve aux examinateurs et aux candidats un accueil aimable, efficace, souriant.

Hommage à Yves Modéran

Un événement soudain, terrible a endeuillé le concours 2010. Durant les épreuves orales, le 1^{er} juillet, notre collègue Yves Modéran, qui assumait les fonctions de vice-président du concours est brutalement décédé.

Yves, Professeur d'histoire romaine à l'université de Caen était un spécialiste internationalement reconnu pour ses travaux sur l'Afrique romaine et les Vandales, notamment.

Dans le cadre de ses fonctions de vice-président, Yves contribuait chaque jour à l'harmonieuse dynamique du jury. Ses qualités d'écoute, son sens du dialogue, sa tolérance conjugée à la défense de convictions réfléchies, sa profonde humanité étaient reconnues et appréciées de tous, collègues, examinateurs, étudiants vacataires, candidats. Yves était très attaché à l'agrégation et à son articulation avec le Capes d'histoire-géographie ; il voyait dans ces concours la plus légitime des voies d'accès au métier de professeur, de passeur d'idées, de connaissances, de cultures : une tâche dans laquelle il excellait, démontrant ainsi la synergie et la complémentarité de la profession d'enseignant et de chercheur.

Composition du jury

Le jury, présidé par M. Michel Cassan, professeur d'histoire moderne à l'université de Limoges était ainsi composé :

Vice-présidents

Histoire : M. Alain Bergounioux (Inspecteur général de l'Education nationale), M. Yves Modéran (Caen), Mme Elisabeth Crouzet-Pavan (Paris IV-Sorbonne)

Géographie : M. Guy Baudelle (Rennes), Hervé Vieillard-Baron (Paris Ouest Nanterre)

Secrétaire général : M. Bertrand Lemonnier (CPGE, Paris)

Autres membres du jury d'oral

Histoire ancienne : M. Christophe Chandezon (Montpellier III), Mme Sylvie Crogiez-Pétrequin (Tours), M. Jérôme France (Bordeaux III), Mme Christel Muller (Reims)

Histoire médiévale : Patrick Corbet (Nancy), Michèle Gaillard (Lille III), Denyse Riche (Lyon II), Catherine Vincent (Paris Ouest Nanterre)

Histoire moderne : Jean-Marie Le Gall (Rennes), Nicolas Le Roux (Lyon II), Marie-José Michel (Paris 13), Michèle Virol (IUFM-Paris).

Histoire contemporaine : M. Philippe Chassaigne (Tours), M. Jean-Pierre Dormois (Strasbourg), Mme Anne-Marie Hattingois-Forner (CPGE, Paris), Frédéric Monier (Avignon)

Géographie : Jean-Claude Batrel (CPGE, Paris), Olivier Deslondes (Lyon II), Jacques Fache (Angers), Anne Frémont-Vanacore (CPGE, Paris), Cécile Gintrac (CPGE, Versailles), Perrine Michon (Paris 12-Val de Marne).

La correction des épreuves écrites a, en outre, été assurée par :

Histoire médiévale : Mmes et MM. Jean-Marc Albert (CPGE, Amiens), Christine Barralis (Metz), Philippe Bernard (Aix), Damien Carraz (Clermont-Ferrand), Noémi Colin-Steck (lycée Les Pierres-vives, Versailles), Cédric Giraud (Nancy), Thomas Granier (Montpellier III), Alexis Grémois (Rouen), Emmanuel Grémois (Rennes), Marie-Céline Isaïa (Lyon III), Laurence Jean-Marie (Caen), Anne Lemonde-Santamaria (Grenoble), Paul Payan (Avignon), Alain Rauwel (Dijon), Sumi Shimahara (Paris IV-Sorbonne), Anne Wagner (Besançon).

Histoire moderne : Mmes et MM. Thierry Amalou (Paris I-Sorbonne), Anne Bérroujon (Grenoble), Ariane Boltanski (Rennes), Olivia Carpi (Amiens), Anne Conchon (Paris I-Sorbonne), Emmanuel Dion (CPGE, Paris), Stéphane Gal (Grenoble), Pascale Girard (Marne la Vallée), Bertrand Haan (Paris IV-Sorbonne), Caroline Le Mao (Bordeaux III), Yann Lignereux (Nantes), Isabelle Luciani (Aix), Pierrick Pourchasse (Brest) Pierre-Jean Souriac (Lyon III), Maryvonne Vonach (CPGE, Strasbourg).

Histoire contemporaine : Mmes et MM. Fabrice Barthélemy (lycée L. Armand, Eaubonne), Guillaume Bourel (CPGE Créteil), Joëlle Boyer (lycée Turgot, Paris), Noëlle Castagnez (Orléans), Eric Debruyn (lycée Faidherbe, Lille), Laurent Ducerf (lycée Pasteur, Besançon), Fabien Gaveau (lycée Carnot, Dijon), Jean-Paul Hermant (CPGE, Paris), Jean Hubac (lycée J. Rostand, Mantes-la-Jolie), Claire Laux (Bordeaux III), Aurélien Lignereux (Angers), Corinne Marache (Bordeaux III), François-Charles Mathis (Paris IV-Sorbonne), Yves Montarsolo (collège J. Monod, Les Pennes-Mirabeau), Jean-Yves Piboubes (lycée H. Boucher, Paris), Pierre Singaravelou (Paris I-Sorbonne), Alain Thillay (lycée Henri IV, Paris), Raphaëlle Ulrich-Pier (lycée Brossolette, Villeurbanne).

Géographie : Mmes et MM. Gérard Bacconnier (CPGE, Lyon), Luc Berger (lycée Chateaubriand, Rennes), Xavier Bernier (Chambéry), Martine Candelier-Cabon (Rennes), Cécile Gnahore (CPGE, Versailles), Guillaume Nogre (collège H. Wallon, Bezons), Franck Paris (collège Versailles, Marseille), Patrick Pigeon (Chambéry), Monique Poulot (Paris ouest Nanterre), Pierre Schill (lycée J. Ferry, Montpellier) Philippe Thiard (Paris 12), Roland Waeselynck (CPGE, Valenciennes).

Auraient participé à la correction de l'épreuve d'histoire ancienne : Mmes et MM. Sandrine Agusta-Boularot (Aix), Sabine Armani (Paris 13), Claire Barat (Valenciennes), Nathalie Barrandon (Nantes), Clara Berrendonner (Paris I-Sorbonne), Pierre Cosme (Paris I-Sorbonne), Françoise Des Boscs (Pau), Henri Etcheto (collège A. Camus, Bayonne), Bertrand Goffaux (Poitiers), Eric Guerber (Lorient), Laurent Guichard (Nancy II), Antony Hostein (Paris I-Sorbonne), François Lerouxel (Paris IV-Sorbonne), Hélène Ménard (Montpellier III), Arnaud Suspene (Orléans), Nicolas Tran (Rennes).

Première dissertation (histoire médiévale)

Durée : 7 heures

Hommes d'Église et pouvoirs temporels dans les royaumes de France, Bourgogne et Germanie (de 888 aux premières années du XII^e siècle).

Par Michèle Gaillard et Patrick Corbet¹

Le sujet proposé ne pouvait surprendre les candidats, deux des termes utilisés dans l'intitulé du programme (« Pouvoirs, Église et société ») se retrouvant dans ce thème de dissertation. Celui-ci, faisant apparaître les formules d'« hommes d'Église » et de « pouvoirs temporels », imposait une étude des relations entre ces deux notions.

Les candidats ne pouvaient d'abord faire l'économie d'une réflexion sur ces termes. Il ne s'agissait pas de n'importe quel type de pouvoirs et ce n'était pas l'Église en tant que corps unifié qui devait être envisagée dans le traitement du sujet, mais les hommes d'Église. Comme le feuillet officiel remis aux candidats le précisait, la formule retenue n'écartait pas les autorités féminines. Surtout, la formule d'« hommes d'Église » renvoyait à l'existence d'individualités, soit représentatives des catégories cléricales (évêques, abbés, moines, chanoines...), soit marquantes par leur personnalité ou leur œuvre, ou encore par leur réaction dans les situations de crise et de confrontation. Face aux pouvoirs royaux ou princiers devaient apparaître aussi bien les soutiens que les rétifs et les minoritaires, voire les scandaleux. Le sujet exigeait donc de voir cités des noms d'ecclésiastiques.

Par ailleurs, les dictionnaires enseignent que temporel vient de *temporalis*, « du monde », « du siècle ». Les « pouvoirs temporels », selon une formule fréquente dans l'historiographie, étaient à comprendre comme pouvoirs séculiers, terrestres. D'où les questions : 1° les hommes d'Église des X^e-XI^e siècles disposaient-ils de pouvoirs temporels ? 2° Comme l'Église, évidemment, n'avait pas le monopole de ces pouvoirs (alors qu'elle le revendiquait dans la sphère spirituelle), quelle attitude eut-elle vis-à-vis de leurs autres détenteurs ? Tels étaient les deux axes fondamentaux de la question, qui devaient s'articuler autour de la rupture que constitue en ce domaine la réforme grégorienne.

Il était nécessaire aussi de clarifier la situation des pouvoirs temporels aux siècles du programme. Leur structure fait apparaître une hiérarchie au sommet de laquelle se trouvait le roi (qui pouvait de surcroît être empereur). Un premier problème s'envisageait donc : les relations entre l'Église et la royauté dans les *regna* considérés. Reste que d'autres pouvoirs s'affirmèrent : princes territoriaux, seigneurs, selon des modalités variables selon les espaces et les temps. L'étude des rapports entre l'Église et ces pouvoirs s'imposait comme fondamentale. On ne pouvait écarter du

¹ Professeurs respectivement aux universités de Lille 3 et de Nancy 2.

développement les questions relatives aux définitions et aux modalités matérielles du pouvoir. Celui-ci s'exerçait par l'intermédiaire de fidèles, de guerriers. Il postulait à l'époque la possession de milices et de places fortifiées. Dans quelles conditions les hommes d'Église en disposèrent-ils ? Par ailleurs, compte tenu de la place de l'épiscopat au sein de l'Église, la question du pouvoir dans la ville était aussi centrale. Au total, les premières réflexions devaient conduire les candidats à se poser les grandes interrogations suivantes : les hommes d'Église disposèrent-ils de pouvoirs de type seigneurial ? Quels furent leurs rapports avec les puissances laïques ? Comment évoluèrent ceux-ci dans les trois royaumes ?

Enfin, toute copie sensible aux situations individuelles et concrètes a été valorisée, de même que le renvoi précis à des sources comme les *gesta* ou les *vitae* épiscopales ou abbatiales. On ajoutera pour clarifier qu'il n'était pas nécessaire d'intégrer la situation des papes, notamment grégoriens, au premier plan du sujet. Enfin, les pouvoirs spirituels de l'Église n'étaient pas à prendre en considération, excepté dans les cas où ils furent utilisés pour défendre les pouvoirs temporels de l'Église ou pour s'opposer aux détenteurs laïcs des pouvoirs temporels (excommunication, interdit...).

Remarques d'ensemble sur les copies.

Si l'on laisse de côté les prestations, hélas fréquentes, qui ne sont absolument pas au niveau du concours, la plupart des copies témoigne de la compréhension par les candidats des problématiques du sujet et de la nécessaire articulation autour de la réforme grégorienne. Mais, ceci posé, de nombreuses copies dérivent vers l'analyse des relations entre pouvoir spirituel et pouvoir temporel, ou bien, plus sommairement encore, entre clercs et laïcs. La notion d'aristocratie, ici délicate à utiliser, apparaît souvent de manière simpliste. Beaucoup de candidats maîtrisent mal les définitions institutionnelles (exemption et immunité sont parfois confondues) et la géographie. Parmi les instances politiques, certains échelons sont volontiers omis, comme (en France) les principautés territoriales ou même les seigneuries châtelaines. Les historiens actuels cités le sont souvent maladroitement, voire de façon erronée ou à mauvaise escient, et on attribue trop souvent aux auteurs des manuels des idées évidemment reprises des recherches des spécialistes.

Dans l'ensemble, malgré l'inévitable lot de rédactions farcies de fautes, l'orthographe est correcte. En revanche, la ponctuation semble désormais un art ignoré et le style est trop souvent embarrassé ou naïf. Des notions confuses (la « main-mise », la « collusion », le « contrôle », la « légitimation »...) se lisent souvent. Rappelons surtout qu'en français la relative doit être immédiatement précédée de l'antécédent du pronom relatif, que le point-virgule existe, que l'expression « ce dernier » renvoie à la personne qui précède immédiatement et non au sujet de la phrase précédente, que le passé simple se conjugue différemment selon les verbes etc...

Sur le fond, trop volontiers, la réforme grégorienne est perçue comme la remise en ordre d'une Église « tombée aux mains des laïcs » et comme un rétablissement de l'autorité du pape sur l'Église. L'aspect novateur, voire révolutionnaire, des conceptions grégoriennes n'est pas vu, faute de connaissance de la période précédente. On doit souligner la méconnaissance par la plupart des candidats de l'héritage carolingien, encore bien vivant dans les trois royaumes au moins jusqu'au milieu du Xe siècle et réapproprié ensuite par les royautés allemande et bourguignonne et aussi, dans un autre optique, celle des Eglises princières et de leurs agents dans le royaume de France.

Rares ont été les plans incohérents qui ne répondaient pas ou peu au sujet proposé ; en revanche, il faut souligner la tendance d'une grande partie des candidats à échafauder des plans rhétoriques, quelquefois trop complexes, qui ne correspondent pas ou imparfaitement aux données historiques et aux infléchissements chronologiques et géographiques et s'avèrent à l'usage redondants et inefficaces. Sur une période aussi vaste, un bon plan ne pouvait être que chronologique, avec des articulations souples et adaptables aux différents espaces, et justifié par des inflexions importantes, la première autour des années 950/980 avec l'affaiblissement, la transformation, voire la disparition des cadres carolingiens, la seconde avec la réforme ecclésiastique vers 1050/1070. Ceci dit les correcteurs ont eu toute liberté pour apprécier les plans proposés par les candidats et leurs capacités de réflexion sur le sujet proposé.

Corrigé

L'introduction devait commencer par la définition des termes du sujet :

- hommes d'Église : prélats (évêque et abbés des grands monastères), moines, chanoines, prêtres. Les femmes, en particulier les abbesses amenées à gérer d'importantes seigneuries, voire à participer au pouvoir temporel (en Germanie), ne devaient pas être écartées.
- pouvoirs temporels : devaient être envisagés les détenteurs du pouvoir (rois, princes, seigneurs...) tout autant que l'exercice du pouvoir (seigneurie foncière et banale, châteaux, garnisons, justice...)

Devait être alors annoncé l'examen des pouvoirs temporels exercés par les hommes d'Église, mais aussi celui des rapports entretenus par les hommes d'Église avec les détenteurs des pouvoirs terrestres. Cette question est au cœur de la réforme « grégorienne » qui, à la suite de la réforme clunisienne, entend promouvoir la liberté de l'Église, c'est-à-dire son indépendance vis-à-vis des pouvoirs temporels, mais n'empêche pas les hommes d'Église d'exercer des pouvoirs temporels, pourvu qu'ils n'aient pas de compte à rendre aux laïcs.

Dans l'optique du sujet, il y a un avant et un après le déclenchement de la réforme « grégorienne » sans doute, mais il existe aussi des inflexions importantes, des chronologies sensiblement différentes selon les espaces, en corrélation avec la montée des pouvoirs aristocratiques et princiers et la dislocation plus ou moins rapide de l'héritage carolingien. Or, la question ne se pose pas de la même façon dans le royaume de Germanie où les rois ottoniens et saliens gardent le contrôle des élections épiscopales et abbatiales que dans les royaumes de France et de Bourgogne.

I. L'héritage carolingien et la situation jusque dans le courant du X^e siècle

1. Les pouvoirs des hommes d'Église dans la tradition carolingienne.

a. Seigneuries ecclésiastiques et immunités.

L'étroite collaboration entre la royauté mérovingienne, puis carolingienne et l'Église a provoqué un colossal transfert de richesses foncières en faveur des Églises. Les ecclésiastiques, évêques et abbés en particulier, doivent gérer d'importants domaines fonciers formés à partir des donations royales (biens du fisc) et aristocratiques. Ces patrimoines sont souvent difficiles à évaluer, mais ils apparaissent à travers les polyptyques des grandes abbayes, pour la plupart rédigés au IX^e siècle (le plus tardif, celui de Prüm, a été confectionné à l'extrême fin du siècle), et semblent encore en usage plus tard, à travers les actes de constitution des menses épiscopales et abbatiales ou de confirmation des biens octroyées par les souverains et aussi à travers les *Gesta* des évêques, dont les auteurs consacrent souvent des passages aux acquisitions, échanges et récupérations de biens effectués par les évêques. L'immunité quasi-systématiquement conférée aux seigneuries ecclésiastiques par les souverains carolingiens a pour corollaire l'obligation pour les hommes d'Église d'y remplir les tâches normalement effectuées par les comtes (levée des hommes pour l'ost royal, levée des taxes et exercice de la justice) et donc celle d'exercer ces pouvoirs ou de les déléguer à des avoués rétribués par des concessions de terres qu'ils ont tendance à intégrer dans leur propre patrimoine. Ces dispositions ont pu conduire à exclure le comte de la cité épiscopale lorsque l'évêque y était le principal propriétaire du sol, mais en revanche elles ont favorisé la constitution d'une catégorie de laïcs exerçant des pouvoirs temporels au nom des abbés ou des évêques : avoués et châtelains urbains ou ruraux, mais aussi troupes de vassaux installés sur des terres d'Église ou même dans la cité épiscopale, ce qui a concouru à maintenir un pouvoir laïc influent dans l'entourage des évêques et des abbés.

b. Protection royale.

L'octroi de l'immunité est assortie de la protection royale qui doit défendre l'Église et ses membres, en théorie désarmés, contre leurs ennemis, et, en particulier, et c'est un leitmotiv des conciles de l'époque carolingienne, contre les laïcs qui s'approprient les biens des Églises. Mais cette protection est assortie d'un droit de regard du roi sur les affaires ecclésiastiques, en particulier sur les élections des évêques et des abbés. Les prélats élus théoriquement *clero et populo* ou par leurs moines sont choisis par le roi ou du moins sont approuvés par lui. Les rois carolingiens du X^e siècle entendent continuer à exercer cette prérogative expressément reconnue par le pape : en 921, le pape Jean X écrit à l'archevêque de Cologne, à propos de l'élection au siège de Liège : « Nous n'avons cessé de nous étonner que vous ayez osé agir contre toute raison et sans l'ordre du roi ; vous n'auriez pas dû le faire, vous rappelant que nul évêque ne peut être consacré dans un diocèse sans la volonté royale ».

Mais, parallèlement, dans certaines régions, en particulier en Lotharingie, les membres des familles comtales et ducales souhaitent exercer au nom du roi la protection des Églises dont ils assurent l'avouerie et ajoutent aux leurs par ce biais certaines prérogatives temporelles des hommes d'Église (exemple de la famille des ducs de Lotharingie, de Gislebert à Godefroid le Bossu, qui se départissent de leurs abbatiats laïques, mais maintiennent grâce à l'avouerie leur droits sur les monastères).

c. Service royal.

Immunité et protection royale impliquent le service du roi, qui est d'abord la conduite des hommes d'armes à l'ost royal, voire même la direction par les évêques de leurs propres troupes. Ceci explique l'importance pour les souverains (ou pour les grandes familles aristocratiques) de contrôler les sièges épiscopaux particulièrement bien pourvus en hommes armés, comme Reims ou Laon. Le service du roi est aussi la présence, permanente ou intermittente (mais difficilement conciliable avec la direction effective des diocèses ou des monastères) à la cour, en tant

que conseiller ou/et comme chapelains, et également le droit de gîte qui permet au roi (et à sa suite) de résider, plus ou moins longtemps dans les palais épiscopaux et les abbayes.

L'évêque est donc un fidèle du roi et cette fidélité est considérée comme le premier de ses devoirs, ce qui explique le procès intenté par le dernier Carolingien Louis V contre Adalbéron de Reims, la « trahison » d'Adalbéron de Laon envers Charles de Lorraine au profit d'Hugues Capet, la déposition de l'archevêque de Reims Arnoul, à cause de sa « félonie » envers Hugues, au concile de Saint-Basle en 991.

2. Les hommes d'Église dans la crise politique du X^e siècle

a. En Germanie, un soutien à une royauté affaiblie, mais qui tend à se renforcer.

Au temps d'Arnulf de Carinthie (+ 899), à la position encore hégémonique, l'ordre carolingien se maintient. En outre, dans un royaume où les biens de l'Église viennent de donations royales relativement récentes, les prélats ne reprennent pas à leur compte les thèses hincmariennes de séparation du *regnum* et du *sacerdotium*. Ils se regroupent autour du roi, notamment à l'occasion des synodes que le souverain préside (le plus important en 895). La situation se dégrade après 896, sans changer l'appui de l'épiscopat vis-à-vis de la royauté. A l'époque de Louis l'Enfant (+ 911), les vrais dirigeants sont Hatton, archevêque de Mayence, et Adalbert, évêque d'Augsbourg. Les monastères royaux sont confiés souvent à des évêques (ou à des alliés des Carolingiens par le système de l'abbatit laïque). Ils continuent à remplir auprès du roi les obligations de service définies au IX^e siècle. Le climat est identique sous le premier roi non-carolingien, Conrad I^{er} (911-919). Devant ses difficultés, les évêques franconiens, souabes et bavarois se réunissent à Hohenaltheim en 916. Ils mobilisent le droit canon pour défendre une royauté chancelante et limiter les rebellions : le roi est présenté comme « Christ du Seigneur » et la révolte contre son autorité définie comme un sacrilège. Les clercs cautionnent la répression qui s'abat en Souabe sur les ennemis du roi.

L'arrivée au pouvoir d'Henri l'Oiseleur en 919 ne change rien, même si le premier Ottonien décline le sacre proposé par l'archevêque de Mayence. En 921, le pape réaffirme le droit du roi, qui tient son sceptre de Dieu, à instituer les évêques. Certes, la montée en puissance des ducs met en danger la prérogative royale de nomination des évêques et nombre d'abbayes glissent sous le contrôle des ducs et des comtes, mais jamais la royauté n'entérine cette évolution. Après la politique prudente et conciliatrice d'Henri I^{er}, Otton I^{er} se rend maître de l'épiscopat. En 948, le synode d'Ingelheim (réuni dans un palais royal) rassemble tous les archevêques du royaume et presque tous leurs suffragants. Il a les caractéristiques d'un concile national. En présence du roi (et de Louis IV d'Outremer, son beau-frère), il propose des mesures réformatrices et met fin à la crise de l'archevêché de Reims.

b. La situation dans le royaume de Bourgogne-Provence.

Au X^e siècle, dans le royaume de Provence, le roi s'appuie aussi sur les dignitaires ecclésiastiques qu'il institue largement et recrute surtout au nord de son royaume. Au premier rang figure toujours l'archevêque d'Arles, Rostaing (871-913/920), un fidèle de Boson et Louis. Son successeur Manassès (920-961) est le neveu d'Hugues « d'Arles ». Dans le royaume de Bourgogne, le souverain disposait d'une capacité d'intervention par le biais des sièges dont les Rodolphiens avaient conservé le contrôle. Tel était par exemple le cas de la région lyonnaise, où les Welfs étaient en mesure de limiter le développement des forces locales, grâce au patronage exercé sur le siège archiepiscopal. Aussi fondamental était le contrôle que les Rodolphiens étaient parvenus à maintenir sur les sièges épiscopaux de leur royaume : au long du X^e siècle, ils disposèrent ainsi de ceux de Vienne, Moutiers, Valence, Grenoble, Lausanne, Genève, Aoste, Sion, Belley et Saint-Jean-de-Maurienne. Choissant usuellement les plus importants de leurs prélats dans leur parenté, les souverains présidaient les conciles de l'Église bourguignonne et gouvernaient en association avec des *fideles episcopi*, qui apparaissent régulièrement dans les diplômes. Affranchis de toute concurrence comtale, ces évêques disposaient de la plénitude de l'exercice des pouvoirs publics. L'autorité des rois de Bourgogne s'appuie également sur Saint-Maurice d'Agaune, dont ils détiennent l'abbatit laïc jusqu'en 1001, date à laquelle la charge d'abbé est confiée au frère de Rodolphe III, Burchard.

c. Le cas français.

A une époque globalement caractérisée par l'affaiblissement du pouvoir royal, la présence et l'activité d'un certain nombre d'évêques dans l'entourage royal n'est pas anecdotique car il explique en partie la survie de l'institution monarchique et sert de base à son renouveau. L'influence d'Hincmar et d'autres évêques carolingiens a limité la marge de manœuvre du roi : la bonne marche du royaume repose donc sur la coopération mutuelle du roi et des évêques.

La montée des principautés territoriales entraîne une intense compétition pour le contrôle des sièges épiscopaux, un exemple célèbre étant la « crise » de l'Église de Reims (925-946), abondamment documentée par Flodoard et Richer. Deux compétiteurs s'affrontent : Hugues, jeune fils (5 ans lors de son installation en 925 !) d'Herbert de Vermandois, allié d'Hugues le Grand, et le moine Artaud, soutenu par les rois Raoul et Louis IV (sacré par Artaud). Ils se succèdent à deux reprises sur le siège rémois jusqu'au rétablissement définitif d'Artaud confirmé par le synode

d'Ingelheim en 948. Ce genre de situation se retrouve dans les décennies suivantes, par exemple dans l'affrontement entre le roi Lothaire, maître de Reims de plusieurs évêchés suffragants, avec Hugues Capet, qui disposait de nombreuses abbayes et des évêchés de Paris et de Senlis. Malgré un incontestable affaiblissement du contrôle royal sur les élections épiscopales, le souverain peut encore intervenir dans certains évêchés éloignés de son domaine, comme au Puy et à Clermont.

En Normandie, dont la structure ecclésiastique a en partie été balayée par les invasions normandes, la situation est particulière, mais échappe totalement au roi. Au tournant des IX^e-X^e siècles, à l'exception de Rouen, les sièges épiscopaux sont vacants pendant plus ou moins longtemps : pas d'évêque connu à Avranches de 862 à 990 ; à Bayeux, on ne sait rien des évêques du X^e siècle et la continuité épiscopale n'y reprend qu'à partir de Radulf (968-1006) ; à Évreux un évêque seulement est connu en 954. A Sées, l'évêque Adalhelm est pris par les Vikings en 882 et vendu au-delà des mers ; après sa libération, il retrouve son siège, mais ensuite la liste épiscopale s'interrompt. A Lisieux, on ne connaît pas d'évêque entre Hairard (853-876) et Roger (ca 990-1020).

Cette rupture a été analysée de façon différente : M. de Bouard s'oppose à L. Musset qui distingue des éléments de continuité grâce au maintien de l'archevêque de Rouen qui assure le fonctionnement des institutions carolingiennes à Rouen encore au début du X^e. En 942, le duc Guillaume Longue Épée installe comme archevêque Hugues, auparavant moine de Saint-Denis (+ 989). Celui-ci semble avoir utilisé la minorité du duc Richard et l'affaiblissement du pouvoir ducal pour donner à sa famille (il était marié et avait plusieurs fils) des biens épiscopaux en Rouennais. Richard I^{er} reconstruit la hiérarchie ecclésiastique. Il redonne son diocèse à l'évêque de Coutances qui résidait à Rouen et installe des évêques à Avranches, Sées et Lisieux. Tous les évêques de la fin du X^e/début XI^e, appartiennent à la noblesse normande et même, pour Rouen et Bayeux, à la parenté des ducs. Ils doivent leur nomination au duc. Comme Hugues de Rouen, ils dotent leur famille avec des biens d'Église et prennent part aux guerres quand leur parenté est menacée. Mais ce sont également de brillants administrateurs, des mécènes et des maîtres d'œuvre dans leur diocèse. Richard I^{er} (+996) a donc jeté les bases de la construction d'une Église ducal dans laquelle l'*episcopatum* est une part du *dominium* ducal et où la nomination de l'évêque est du ressort du duc. Il établit aussi la tradition de nommer des évêques de sa famille proche, en installant en 987 son fils Robert comme archevêque. Robert est comte d'Évreux. Mais jamais les ducs n'ont délégué aux évêques les droits comtaux dans leur ville ou ailleurs. Il n'y a donc, en Normandie, ni constitution d'une seigneurie temporelle des évêques, ni appropriation de la fonction épiscopale par une seule famille, comme c'est le cas en d'autres régions qui échappent au pouvoir royal.

Le contrôle des charges épiscopales, aspect majeur de la construction du pouvoir aristocratique, aboutit dans certains cas à une imbrication de la charge épiscopale, de ses fonctions temporelles et des intérêt familiaux. Dans certaines principautés imperméables au pouvoir royal et où le poids des familles aristocratiques est fort, comme en Bretagne, en Gascogne et dans le comté de Toulouse, on assiste à une patrimonialisation des sièges épiscopaux sur une durée plus ou moins longue et continue.

3. Monastères et pouvoirs aristocratiques

a. Des établissements souvent en difficulté

Le monachisme carolingien était lié aux structures de gouvernement : les monastères avaient été fondés par le roi ou étaient passés sous sa protection. La vie monastique elle-même fut l'objet de l'attention de plus en plus intense des rois successifs qui portèrent leurs efforts à unifier l'observance monastique sous le régime de la règle de saint Benoît. Cet effort avait atteint son point culminant avec la réforme de Benoît d'Aniane, qui voulut non seulement appliquer la règle bénédictine dans tout l'Empire, mais aussi imposer dans l'ensemble des monastères les mêmes coutumes, notamment sur le plan liturgique.

A partir de la deuxième moitié du IX^e siècle les invasions ont déstabilisé les communautés monastiques, détruisant certains établissements, poussant les moines à fuir sur les routes (Noirmoutier, Montier-en-Der...). La menace hongroise pèse sur les monastères bavarois et souabes jusqu'au milieu du X^e siècle. Mais la perturbation la plus importante est liée aux évolutions sociopolitiques : liés à l'autorité royale, la plupart des établissements subissent le contrecoup de l'affaiblissement de celle-ci ; eux-mêmes puissances locales, ils se trouvent au cœur des rivalités entre les familles aristocratiques. En outre, les rois, qui avaient besoin de l'appui des grands, utilisèrent à nouveau les monastères pour se les attacher. La multiplication des abbatiats laïques fut une des raisons du relâchement de la vie religieuse dans certains établissements, mais surtout de l'appauvrissement de ceux-ci, dont les ressources furent de plus en plus détournées pour faire la guerre. Soucieux de se ménager l'appui de l'aristocratie ou bien contraints par celle-ci, les rois confient à des puissants les abbatiats laïcs des plus prestigieuses abbayes (Saint-Médard de Soissons aux Vermandois, Saint-Martin de Tours et Saint-Denis aux Robertiens, Gorze au comte de Metz Adalbert - voir aussi plus loin le cas flamand).

Il faut aussi compter avec les transformations de l'avouerie : privés de l'abbatiate laïque, les grands trouvèrent une compensation dans la prise en main de l'avouerie qui leur permettait de maintenir leur contrôle sur les temporels

indispensables à la constitution de leur principauté ou de leur seigneurie (ex : la famille d'Ardenne avec Saint-Mihiel, à l'origine du comté de Bar; les comtes de Boulogne avec Saint-Riquier ; les comtes de Salm avec Senones ; les sires de Joinville avec Montier-en-Der et Saint-Urbain ...). Pour les représenter, ils mirent en place à leur service des sous-avoués locaux, qui étaient leurs vassaux (ex : Saint-Hubert-en-Ardenne). Ce processus concerne particulièrement la Lotharingie et la moitié nord du royaume de France (avouerie et abbatiat laïc sont inconnus en Provence), où la pression aristocratique sur les temporels des Églises est forte. Mais il ne faut pas trop noircir le tableau : certaines régions restent à l'abri des invasions et quelques abbayes anciennes continuent de briller d'un éclat incontestable, ainsi Saint-Gall, Saint-Mihiel, Saint-Maximin de Trèves, Saint-Denis ; c'est dans ces anciens établissements que les moines réformateurs s'éduquèrent à la vie régulière.

b. Les débuts d'un système : la réforme monastique.

Grâce aux initiatives de quelques-uns et au soutien de certains princes ou évêques, le réseau monastique se reconstitue à partir du début du X^e siècle. La fondation de Cluny par Guillaume le Pieux en 910 s'inscrit dans une certaine mesure encore dans la tradition carolingienne : fondation et dotation par un membre de la haute aristocratie, installation des moines sur un domaine déjà mis en valeur, volonté de préserver les biens temporels du monastère en en faisant don aux saints Pierre et Paul. Toutefois l'utilisation faite par les abbés successifs de Cluny des termes de la charte de fondation proclamant l'indépendance du monastère vis-à-vis des pouvoirs laïcs, des seigneurs aux rois, provoqua une évolution divergente vers la revendication de la liberté de l'Église et la construction de la seigneurie clunisienne (voir plus loin). Cette évolution spectaculaire et riche de conséquence ne s'est pas produite dans tous les mouvements de réforme du X^e siècle, et elle est absente, en particulier, dans les mouvements lotharingiens dont l'influence fut importante dans l'Empire.

En Lotharingie, plusieurs foyers de réforme naissent pratiquement en même temps ; dans tous les cas, il s'agit de remettre à l'honneur la règle bénédictine, mais, à la différence de Cluny et de Fleury, ces réformes se font en collaboration avec les évêques et les aristocrates locaux qui contrôlent les principales abbayes. Ces réformes se situent dans le prolongement du monachisme carolingien. Dans l'ordre chronologique, l'initiateur du premier mouvement de réforme, est Gérard de Brogne. En 919, il fonde un monastère sur son alleu près de Namur : la charte de fondation assure aux moines la possession des lieux, la protection du comte de Namur et de l'évêque de Liège. A la demande du duc de Lotharingie Gislebert, il réforme Saint-Ghislain en Hainaut, puis le comte de Flandre Arnoul I^{er} l'appelle à Gand pour rénover Saint Pierre et Saint-Bavon de Gand, puis Saint-Bertin et Saint-Amand. Réformer, c'est reconstituer le temporel, substituer des moines aux chanoines ou bien promouvoir une vie plus ascétique et plus régulière. Le statut du monastère ne change pas : le comte de Flandre demeure abbé laïque de Saint-Bertin. La réforme de Brogne atteint aussi la Normandie par l'intermédiaire d'un disciple de Gérard, Mainard, moine de Gand chargé par le duc Richard de rétablir l'observance à Saint-Wandrille (961), au Mont Saint-Michel (966) et à Saint-Ouen de Rouen.

En haute Lotharingie, il faut mettre l'accent sur Jean de Gorze, bien connu, ainsi que sur les moines de son entourage, grâce à sa Vie écrite dès la fin du X^e siècle par l'abbé Jean de Saint-Arnoul. Son action est soutenue par l'évêque Adalbéron de Metz. En 942, grâce à l'appui d'Otton I^{er}, Adalbéron imposa aussi la réforme à l'abbaye de Saint-Arnoul, malgré l'opposition de la plupart des chanoines. Deux autres monastères apparaissent comme des centres réformateurs : Saint-Evre de Toul et Saint-Maximin de Trèves. A Saint-Evre, l'initiative revient à l'évêque de Toul Gauzlin, qui ramena de Fleury la règle bénédictine, et à un abbé Archambaud qui introduisit dans le monastère les coutumes floriaciennes. De là, la réforme gagna Montier-en-Der...

Toute communauté religieuse, qu'elle soit canoniale ou monastique, détient des biens temporels, que les abbés laïcs ou les avoués ont souvent intégré à leurs biens patrimoniaux. Toutes les réformes s'accompagnent donc de restitutions des biens ainsi « usurpés ». Les cartulaires, comme les textes hagiographiques (Vies de saints et miracles) fourmillent de ces conflits entre seigneurs laïcs et établissements religieux à propos des biens temporels.

II. Les hommes d'Église dans la nouvelle configuration des pouvoirs.

1. L'Empire : des hommes d'Église puissants et favorisés au côté du pouvoir royal

a. L'articulation étroite de l'Église et de l'État.

L'action du jeune frère d'Otton I^{er}, Brunon, archevêque de Cologne et duc de Lotharingie, marque un infléchissement majeur. D'abord parce qu'à la Cour royale, il organise la montée en puissance de la *Hofkapelle* : grossissement de l'organisme, recrutement plus soigné des chapelains, premiers évêques formés auprès de l'administration royale (évêques de Cambrai vers 950-970) ou éprouvés au chapitre cathédral de Cologne (Gérard installé à Toul en 963). Ensuite par la théorisation de l'évêque engagé aux côtés du pouvoir comme le montre la *vita Brunonis* de Ruotger, texte programmatique. L'épiscopat y est présenté comme un sacerdoce royal, associant les

fonctions spirituelles et les tâches temporelles. Les mots d'ordre deviennent le maintien de la paix (aux côtés de l'État) et l'exercice de la justice. L'évêque a une double action, *intus et foris*, religieuse et administrative. A la suite de ce changement, on constate l'augmentation des dons et des privilèges (notamment d'immunité) accordés aux Églises. Le terme de cette première période se fixe avec le document dit *indiculus loricorum* (982) : on y lit que les trois-quarts du contingent de 2000 cavaliers requis pour combattre en Italie du sud dans l'armée impériale sont fournis par les établissements religieux. A noter qu'à cette date, la part des monastères dans le service d'ost ottonien reste considérable.

L'épiscopat germanique a, en tant que corps collectif, joué un rôle légitimiste dans la crise de 983, se ralliant avec Willigis de Mayence et Notger de Liège aux côtés du petit Otton III et des impératrices contre Henri le Querelleur. Le résultat ne se fait pas attendre : en 985, Notger est le premier évêque à recevoir des pouvoirs comtaux généralisés sur un *comitatus* entier. En même temps, le régime de l'immunité se précise au profit des bénéficiaires : l'immunité de ban royal exclut totalement l'intervention des agents royaux dans le territoire défini. Ces gratifications s'accompagnent de l'octroi de domaines, de châteaux et de droits régaliens (frappe de la monnaie royale avec les bénéfices correspondants, tonlieux, péages).

Dans ce contexte, les pratiques de nomination aux fonctions s'institutionnalisent plus fortement : le moment clé devient la visite des clercs de l'évêché vacant à la cour royale. Le roi peut alors accepter un candidat proposé ou imposer son candidat. La remise du bâton pastoral par le souverain au clerc choisi et la prestation d'un serment de fidélité deviennent essentielles. Quant au privilège de libre élection parfois accordé par la royauté à certains sièges éminents, il est en réalité purement théorique, comme le montre un chapitre de Thietmar de Mersebourg relatif à l'archevêché de Magdebourg en 1004. Tout laisse penser que la même vigilance est consacrée aux grandes abbayes relativement au choix de leur abbé.

L'évêque impérial présente désormais un profil-type : celui de « l'homme d'action, serviteur de l'Église et de l'État » (R. Folz). Compétent, jeune (les durées d'épiscopat s'allongent considérablement), d'origine « séculière » et de moins en moins monastique, souvent présent pour conseiller le roi (cf. les intervenants dans les diplômes), il veille à l'ordre au sein du diocèse, abat les châteaux dangereux, s'installe aux endroits-clés du plat pays, d'où il gêne ou même élimine l'aristocratie régionale. La ville, surtout, glisse sous son autorité, avec l'appui attentif du souverain, comme le montre l'exemple de Worms qu'Henri II réserve à son évêque Burchard au détriment des comtes de la cité de la lignée salienne, qui se rabattra sur Spire. Le ravitaillement destiné aux fonctionnaires, aux palais et à l'armée se complète de l'accueil direct du souverain itinérant. Monastères et surtout *civitates* sont de plus en plus des lieux de séjour de la cour royale.

Concurremment l'appareil d'Église cautionne la cléricisation de la royauté. Parmi les justifications, le « Rendez à César ce qui est à César » le cède au « *per me reges regnant* » de la couronne impériale. « Tout pouvoir vient de Dieu » et le roi, sacré, *vicarius Christi*, chanoine d'honneur des plus prestigieux chapitres, s'impose comme le chef de l'Église. Le droit canonique, réorchestré par Burchard de Worms dans son *Decretum*, n'indique rien de contraire à ses interventions. Les conciles se tiennent sous sa présidence, les réformes monastiques sous son impulsion. Sur les pages d'apparat des livres enluminés de l'école de la Reichenau, aux pieds du souverain trônant, les prélats flanquent désormais les princes laïcs en tant qu'associés et agents du pouvoir. Le prestige du titre impérial confirme cette position suréminente. Les abbés clunisiens (dont Odilon, qui écrit une vie de sainte Adélaïde toute à la gloire de l'*Imperium*) veillent à des relations respectueuses, sans pouvoir pour autant implanter leurs prieurés en Germanie. En France, les prélats de la frontière, et spécialement les archevêques d'origine lorraine installés à Reims (et conseillés par Gerbert), agissent en sous-main dans un sens favorable.

b. L'épiscopat impérial : une élite dotée d'indépendance et de capacité de résistance.

On se tromperait néanmoins en imaginant des hommes d'Église soumis au pouvoir impérial ou même seulement réduits au rôle d'agents de l'État :

- d'abord parce qu'il est des clercs dont les liens sont lâches avec la royauté : moines et abbés des abbayes épiscopales (on le verra surtout après 1050), religieux des monastères nobiliaires, contrôlés par des avoués apparentés aux lignées fondatrices (encore que le roi, prêt à accorder son prestigieux *mundiburdium*, veille sur la concession de l'avouerie à tout établissement et favorise à l'occasion son autonomie).

- ensuite, parce qu'il demeure des réfractaires, des opposants. Peu après 950, le « pontife suprême du royaume », selon la formule de Widukind de Corvey, l'archevêque de Mayence Frédéric avait refusé de prendre parti entre Otton I^{er} et son fils révolté Liudolf. Choissant de se mettre à l'écart, il est le contre-type de Brunon de Cologne. Les plus proches conseillers d'Otton III, comme Héribert de Cologne, ont pris en 1002 parti contre la candidature d'Henri II. Bernward d'Hildesheim a eu la même position. S'ils sont restés ostracisés, ils n'ont pas perdu leur charge. Les dépositions d'évêques sont demeurées exceptionnelles.

Au delà des comportements individuels, il faut aussi rappeler que le haut clergé se recrutait parmi les familles aristocratiques et continuait à veiller sur les intérêts de celles-ci. À Metz, le siège épiscopal n'a été que rarement occupé

par des évêques ayant suivi la filière classique (prébende de chanoine, formation à la *Hofkapelle*, expatriation vers une province étrangère). Il est vrai qu'à Verdun et à Toul se succédaient plutôt des Rhénans, des Souabes ou des Saxons. À Metz, la famille d'Ardenne (les Godefroid-Adalbéron) a tenu durablement l'évêché. Adalbéron II (984-1005) offre une curieuse figure : de santé délicate, défavorable à la politique romaine d'Otton III, il préférerait racheter à ses frais (avec sa fortune personnelle) les services d'ost qu'il devait avec sa milice épiscopale. Sa *vita* (vers 1010) ne le montre pas entravant les actions de ses frères et cousins ducs en Lotharingie. Il convient aussi de souligner les solidarités régionales (au sens souvent des provinces ecclésiastiques) unissant les évêques : ceux de Basse-Lotharingie étaient en 1024 défavorables à Conrad II.

Enfin il était des questions susceptibles d'entraîner systématiquement des conflits entre hommes d'Église et pouvoir royal. D'abord toute remise en cause de la géographie ecclésiastique, notamment dans le but de créer de nouveaux sièges épiscopaux. Désireux de créer à Magdebourg, en 962, une métropole destinée à encadrer la conversion des Slaves du nord, Otton le Grand vit s'opposer son propre fils (illégitime), l'archevêque de Mayence Guillaume, soutenu par l'évêque d'Halberstadt refusant toute amputation de son territoire diocésain. La suppression, puis le rétablissement de l'évêché de Mersebourg, fut l'occasion de tensions. Mais la crise-type entre épiscopat et empereur est à situer lors de la fondation de Bamberg par Henri II en 1007. Pour créer ce nouveau siège tout attaché à sa gloire future, le souverain devait prélever de larges zones sur les diocèses en place, notamment celui de Wurtzbourg. Henri II commença par manœuvrer l'évêque en question en lui promettant l'accession de son siège au rang archiepiscopal, puis tenta de passer en force devant le synode national de 1007. La réunion tangua et le roi n'arracha un accord qu'en s'humiliant devant le collège épiscopal. Les réserves des évêques hostiles se manifestent jusque dans le procès-verbal de la réunion. Un autre sujet de difficulté entre Église et royauté fut celui des règles du mariage. Les Ottoniens eurent après 950 un comportement matrimonial sans tache (monogamie stricte, absence de répudiations – même dans le cas de l'union sans enfants entre Henri II et Cunégonde). La reine Mathilde (+ 968) fut même érigée en modèle de sainte épouse dans sa seconde *vita* (vers 1002). Mais la politique ecclésiastique de durcissement des normes relatives aux empêchements de parenté conduisit à des heurts au temps des Saliens. L'archevêque Aribon de Mayence refusa de sacrer la nouvelle reine Gisèle lors de l'élection de 1024. Une génération plus tard, en 1043, l'abbé Sigefroi de Gorze émit une protestation véhémement à propos du projet d'union entre Henri III et Agnès de Poitou. Le monarque passa outre, avec, sans doute, l'aval de Rome. Également, parmi ces frictions entre la hiérarchie cléricale rappelant son devoir d'admonestation et la royauté, il conviendrait de citer les critiques vis-à-vis des attitudes simoniaques de Conrad II (1024-1039), moins regardant sur la nomination des évêques. Au total, l'Église impériale est constituée d'hommes de qualité, unifiés par des réunions périodiques et un corps de doctrine (révélé par le Décret de Burchard de Worms). Le souverain lui-même ne peut aisément les manœuvrer et doit tenir compte de leurs positions (S. Patzold).

c. Des monastères intégrés à l'Empire

Dans l'Empire, les monastères restent toujours soumis à une tutelle extérieure, soit celle des évêques, soit celle des familles nobles, soit celle de la royauté dans le cas des établissements les plus anciens et les plus importants (Lorsch, Fulda, Prüm, Corvey, Reichenau, Saint-Gall...). En outre, la famille ottonienne domine les établissements féminins qu'elle a fondé en Saxe (Gandersheim, Quedlinburg...), dont le rôle politique, en particulier lors des crises de succession, est mis en valeur par la production historiographique. L'abbesse Mathilde de Quedlinburg gouverna la Germanie en l'absence d'Otton III installé à Rome.

Les réformes monastiques sont cautionnées, sinon dirigées, par le pouvoir impérial. Les grands abbés réformateurs, Richard de Saint-Vanne (1004-1046) et Poppon de Stavelot oeuvrent avec l'appui d'Henri II, puis d'Henri III. Richard, sur le modèle de Cluny, s'attaque aux ingérences des laïcs dans le gouvernement des monastères et met ses efforts à reconstituer le patrimoine des abbayes. Il introduit aussi la pratique des réunions annuelles d'abbés à Saint-Vanne pour que ceux-ci rendent compte de leur administration. Son observance se répandit dans la province de Reims, en Lotharingie et aussi, en dehors de l'Empire, en Flandre. Enfin, depuis Stavelot-Malmédy, gouvernée par son disciple Poppon (1020-1048), la réforme s'étendit à toute la Lotharingie avec l'appui de grands laïcs (les comtes Adalbert et Ezzo) et d'évêques (Wolbodon de Liège, Gérard de Cambrai, Thierry de Metz). L'action d'Henri II montre l'influence qu'un changement politique peut avoir sur les monastères dans l'Empire. Le souverain soutient la réforme monastique, en particulier les mouvements lotharingiens, favorables à la régularité et au contrôle épiscopal. Outre la restauration de la discipline, sincèrement poursuivie, Henri intègre sa politique monastique dans la *renovatio regni Francorum* qui veut renforcer la mainmise impériale sur les principales églises du royaume, augmentant leur puissance et leur efficacité pour qu'elles servent en retour l'Empire.

d. Le cas "bourguignon" : l'épiscopat comme intermédiaire vers l'installation des pouvoirs régionaux (L. Ripart).

Le cas bourguignon est rendu particulier par la déconfiture du pouvoir royal au temps de Rodolphe III, dépourvu d'héritier et dont l'héritage est convoité par les puissances voisines. Il procéda donc à des transferts massifs de biens et

de pouvoirs publics à des évêques choisis souvent au sein de sa parenté. L'épiscopat rhône-alpin s'attacha à maintenir l'essentiel de cet héritage monarchique. Puis les successeurs de ces évêques furent issus de l'aristocratie locale et ils associèrent étroitement leurs proches à la gestion de l'*episcopatus*. Dans le cas des évêchés périphériques, ils parvinrent même à laisser leur succession à leurs propres parents, donnant ainsi naissance à de véritables dynasties épiscopales, comme à Grenoble. Peu à peu, sur cette base, l'aristocratie prit le contrôle des sièges cathédraux et ne tarda pas à utiliser de nouveaux titres comtaux.

2. La diversité française.

a. Les évêques dans l'entourage du roi

La présence des évêques auprès du roi s'inscrit dans la continuité de l'époque carolingienne, mais elle s'en différencie par certains traits, en particulier l'origine géographique de ces évêques et la nature de leurs interventions. On observe une persistance de la réunion d'évêques lors des sacres et aussi des synodes rassemblés par le roi. Mais cette présence se caractérise à la fois par son caractère restreint et sa continuité géographique : les évêques en question sont ceux de la moitié nord du royaume, ce qui correspond à l'espace où régnaient réellement les rois carolingiens au X^e siècle, avec un « noyau dur », une dizaine de prélats, qui sont davantage présents pour conduire un ost, conseiller, effectuer une ambassade, jeter l'anathème contre ses ennemis, et qu'on peut qualifier « d'évêques du roi ». Cette poignée d'évêques vient de trois zones bien distinctes : le cœur du « domaine royal » (Paris, Orléans, Senlis et Sens) ; les principautés immédiatement voisines (sièges de Chartres et de Meaux), avec plus ou moins de constance ; les périphéries au nord et à l'est du domaine royal (Beauvais, Noyon, Laon, Reims, Théroüanne, Langres, Amiens, Soissons).

Ce sont les grandes cours tenues lors des sacres qui rassemblent le plus d'évêques : par exemple, au couronnement de Philippe I^{er} en 1059 sont présents, outre l'archevêque de Reims, les évêques d'Amiens, de Noyon, de Laon, de Soissons, de Sens, de Meaux, de Chalons, de Langres, d'Orléans, mais aussi ceux, bourguignons, de Nevers, Auxerre, Chalon-sur-Saône, Mâcon et les aquitains de Saintes, Angoulême et Limoges. L'évêque de Nantes est également présent, avec aussi, chose plus surprenante, l'évêque impérial de Cambrai, il est vrai suffragant de Reims. Les rois réunissent aussi des synodes. En 991, lors du concile de Saint-Basle, qui déposa l'archevêque de Reims Arnoul, l'assistance est un peu plus réduite avec des évêques de la province de Reims, concernée au premier chef (Amiens, Noyon, Beauvais, Senlis, Soissons, Laon), mais aussi les archevêques de Sens et Bourges, l'évêque d'Orléans, ainsi que les bourguignons d'Auxerre, Langres, Autun et Mâcon.

L'essentiel réside dans la nature des liens qui unissent le roi à ses évêques. Au X^e siècle, le souverain est le roi de tous les évêques de la moitié nord du royaume. Ensuite la situation se complique : le noyau épiscopal de l'entourage du souverain devient constitué par les prélats du domaine royal, par les fidèles évêques de la province de Reims, plus les ordinaires de Meaux et de Chartres. Mais il y a néanmoins une différence entre ces zones : dans le domaine royal, le roi qui a écarté les pouvoirs locaux concurrents limite les prérogatives épiscopales : le Capétien contrôle l'élection des évêques, effectue des fondations religieuses, se fait obéir des *milites* urbains. Dans les périphéries de la province ecclésiastique de Reims, la situation est fort différente. Or les sièges en cause présentent une importance spéciale.

b. La puissance des évêques dans la mouvance royale

La puissance temporelle des évêques a souvent pour origine l'immunité concédée par les Carolingiens. Cette puissance tend à se développer à partir de la fin du IX^e siècle, grâce à la dévolution aux évêques de pouvoirs régaliens auparavant exercés par délégation par les comtes. Toutefois la nature et la chronologie de ce processus sont très variables selon les sièges épiscopaux. Certains évêques accroissent leurs pouvoirs temporels aux dépens du roi dont la présence subsiste jusqu'à la fin de la période : c'est le cas à Noyon où l'évêque apparaît comme le seul détenteur du pouvoir judiciaire dans la ville et dans les domaines épiscopaux alentour et à Laon, où l'absence de comte laïque et la faiblesse du roi créent les conditions nécessaires à la construction d'un évêché-comté. Mais les résultats sont limités.

Pouvoir royal, pouvoirs princiers et pouvoirs aristocratiques sont des obstacles à la création de véritables principautés épiscopales dans le royaume de France, contrairement à ce qui se passe en Allemagne et, dans une moindre mesure dans le royaume de Bourgogne, où la délégation systématique des droits régaliens aux évêques a favorisé la naissance de telles principautés. Dans le royaume de France, rares sont les évêques qui réussirent à s'émanciper des pouvoirs laïques pour diriger, depuis leur siège épiscopal, de vraies principautés. Les évêques de Noyon, de Beauvais, de Laon et même de Reims, trop proches du pouvoir royal, n'ont pas réussi à le faire. Il n'est pas étonnant donc qu'il faille se transporter aux marges du royaume, dans la Bourgogne ducale, pour entrevoir la réussite de telles entreprises : dans deux cas très dissemblables, quoique géographiquement proches, celui de Langres et celui de Nevers/Auxerre (dans la province ecclésiastique de Sens, donc dans le royaume de France), les évêques ont pu

contrôler la fonction comtale. Mais cela semble davantage dû à des conditions particulières qu'à une politique systématique.

c. Les Églises princières

Dans les principautés nouvellement construites, les princes s'efforcèrent de capter les prérogatives régaliennes et donc de contrôler le choix des évêques et des abbés, de protéger les Églises et de convoquer les conciles. C'est le cas surtout en Aquitaine et en Normandie, qu'on prendra en exemple.

Les évêques des cinq diocèses de l'ouest aquitain n'ont pas pu établir un pouvoir sans partage sur leur ville et regagner la place qu'ils avaient aux temps mérovingiens. À Poitiers, les comtes-ducs s'emparent du droit de nomination des évêques à partir du 1^{er} tiers du X^e siècle. À Limoges, la situation est plus compliquée : au tournant du millénaire, l'abbaye Saint-Martial, la vicomté et le diocèse sont dans les mains de la même famille, pendant une génération. Mais, au milieu du XI^e s., le chapitre prend le contrôle de l'élection épiscopale et les vicomtes transfèrent leur résidence en dehors de la ville dans le *burgus* de Saint-Martial ; il y a désormais à Limoges deux centres de pouvoir, l'abbaye à l'est et la tour vicomtale à l'ouest. Après l'An mil, le duc Guillaume le Grand (996-1030) domine le clergé de sa principauté, réforme les abbayes poitevines et en garde la tutelle, même dans les cas d'intervention des moines clunisiens. Il contrôle les élections épiscopales, notamment à Poitiers. L'évêque de Poitiers Isambert I^{er} (+1047) soutient même l'interventionnisme ducal dans les élections épiscopales du duché.

Les ducs normands continuent de contrôler la nomination des évêques et aussi des abbés, prennent part aux conciles et publient leurs actes, protègent les monastères et les évêchés. Beaucoup appartiennent à la lignée ducale, ainsi Odon de Bayeux. Une exception: l'archevêque Maurilius, originaire de la région de Reims, élevé à Liège et Halberstadt, ermite et réformateur de monastère en Toscane, moine à Fécamp et appelé au siège de Rouen par Guillaume le Conquérant en 1054/1055. Avec lui commence la réforme du clergé séculier normand, accompagnée d'une restauration matérielle et morale. Les ducs interdisent que des barons soient excommuniés sans leur autorisation et limitent les compétences des tribunaux ecclésiastiques. Le pouvoir ducal est délégué, non à des comtes mais à des vicomtes qui concurrencent le pouvoir des évêques. Les biens ecclésiastiques sont considérés comme des domaines ducaux et peuvent être aliénés ou loués. Même la ville épiscopale est considérée comme une propriété ducale (le douaire donné par Richard II à son épouse Adèle est constitué par la *civitas* de Coutances avec le comté). Les cités sont les lieux de résidence des ducs ou de leurs représentants. Palais, tours, murailles sont entretenus par les autorités laïques. Toutes les propriétés urbaines, les droits fiscaux de douane, cens, marché, monnaie et justice sont du *dominium* du duc et exercés par le vicomte. Si parfois des charges sont cumulées (Robert de Rouen, en même temps comte d'Évreux, Ives de Sées, 1037-1070, comte de Bellême), ce n'est pas institutionnalisé et reste le fait d'un seul individu.

De la politique des comtes de Flandre, on retiendra le recours aux chapitres de chanoines séculiers (également créés en nombre auprès des châteaux de Normandie ou de Champagne). Baudouin V fonde en 1055 un chapitre de 40 chanoines à Lille, destiné à abriter sa sépulture et doté de prestigieuses reliques. Son épouse Adèle procède de même à Messines (Belgique), où elle établit en 1057 une communauté pour 30 moniales et 12 chanoines. Robert le Frison fonda en 1071 un chapitre à Cassel, où il se fit plus tard enterrer. Son épouse Gertrude éprouva toute sa vie une affection particulière pour la collégiale Sainte-Walburge de Furnes, peut-être en raison de ses origines saxonnes, car Walburge était vénérée en Germanie. Cette collégiale desservie par des chanoines accueillit sa sépulture.

Ce n'est pas un hasard si les comtes ont tendance à délaisser les anciens monastères au profit de nouveaux chapitres de chanoines. Face aux monastères, encouragés à se détacher des pouvoirs laïcs et à s'isoler, les collégiales représentaient une alternative bienvenue. Par la vie active qu'ils étaient autorisés à mener sous le contrôle épiscopal, les chanoines pouvaient rendre des services utiles aux communautés urbaines naissantes, sans attirer sur leurs bienfaiteurs laïcs les foudres des réformateurs.

d. La question de la Paix de Dieu.

En participant aux mouvements de paix, les évêques poursuivent le rôle qui était le leur à l'époque carolingienne (G. Duby), tel qu'on le voit dans le dernier capitulaire carolingien, celui de Carloman en 884, largement inspiré par Hincmar de Reims : le roi condamne les auteurs de troubles qui compromettent la paix à l'intérieur du royaume et rendent impossible la lutte efficace contre les Normands. Les évêques, comme à l'époque carolingienne, estiment de leur devoir public de s'occuper du maintien de l'ordre, de la protection des faibles et des Églises. Comme au IX^e siècle, qu'il dispose d'un comté ou non, l'évêque se trouve à la tête d'une force militaire qu'il peut mettre au service du roi, de la société ou de son groupe familial. Le mouvement de paix est donc au XI^e siècle un nouveau champ d'activité pour les évêques, mais ils y exercent des droits et des devoirs qu'ils avaient depuis longtemps en la matière. Dans ce mouvement ils se trouvent être les alliés objectifs de monastères qui veulent défendre leurs biens contre les seigneurs châtelains et des princes qui veulent établir leur propre paix.

Le contenu des textes de paix et la conduite des assemblées par les clercs et les moines ont été souvent interprétés comme le signe de la solidarité des moines et des clercs à l'égard des paysans, contre les exactions chevaleresques. Mais ce qui est en cause, comme dans la réforme grégorienne qui suivra, c'est la redéfinition des sphères laïque et ecclésiastique et l'évolution des rapports entre clercs et laïcs. Autrement dit, l'Église ne défend pas les pauvres, mais construit sa propre seigneurie (F. Mazel). Il faut donc dédramatiser la violence chevaleresque et voir sous un autre jour les conciles et les canons de paix. Ils se rattachent au passé carolingien par la collaboration entre évêques et princes et par les mesures instituées, mais le rêve de pureté, exprimé en particulier par les trêves, les rattache aux valeurs du monachisme réformé.

L'entreprise de D. Barthélemy de remettre les mouvements de paix dans leur contexte régional paraît donc justifiée. Un exemple. « Née » au concile de Charroux, en Poitou, en 989, la paix de Dieu se développe en Aquitaine sous le comte de Poitiers et duc d'Aquitaine Guillaume V (993-1030), considéré comme un quasi-roi. Ainsi la paix de Dieu n'est pas née dans l'urgence, en pleine montée des violences. D'autant que, avant même Guillaume V, la justice du comte est efficace, que son pouvoir s'appuie sur un réseau de fidèles et que les châteaux ne sont pas tous, loin de là, un défi à son pouvoir. « Aucun dossier, aucune campagne de repérage archéologique n'imposent donc l'idée d'une grande crise sociale » au moment où se tient le concile de Charroux. Ce qui est nouveau, c'est le contexte social et idéologique : l'apparition de l'anathème, le rassemblement des reliques, le serment.

Et ce sont justement ces aspects nouveaux qui suscitent des oppositions. Les résistances viennent essentiellement du nord de la France avec deux figures de proue, les évêques Gérard de Cambrai et Adalbéron de Laon. Tous deux sont choqués par ces « choses nouvelles ». Gérard se méfie instinctivement d'un mouvement qui prétend réunir les hommes dans une effusion de foi purificatrice. Ce n'est pas le contenu de la paix qui le braque, mais le caractère populaire massif de ces réunions. Ce qui le révolte aussi, c'est le recours au serment qui met les chrétiens en danger de parjure, donc de péché. Enfin, Gérard est convaincu qu'il ne faut pas mélanger les rôles : le rôle des *oratores* est de soutenir par la prière l'action militaire du roi et non de s'occuper lui-même de la guerre et de la paix. Pour Adalbéron (dans son poème au roi Robert), les institutions de paix, c'est le monde à l'envers : les moines (clunisiens) sortent des monastères et, mêlés aux *milites*, forment des processions et célèbrent des conciles en plein air.

III. De la réforme à l'émancipation

1. Les milieux monastiques : penser l'indépendance

a. Le modèle clunisien

C'est surtout l'abbé Maieul qui commença à structurer les relations entre les établissements clunisiens : il cherche plus systématiquement à établir des liens de dépendance entre Cluny et les abbayes réformées, il les contrôle plus strictement et les visite plus souvent. Lorsqu'il crée un établissement, il ne nomme pas un abbé, mais un prieur. En outre, il cherche à rompre les liens juridiques avec les familles des fondateurs. Sous son abbatiat, à partir des années 960/65, les coutumes clunisiennes gagnent de nouvelles régions, en Italie de Nord et surtout en Provence et dans les pays rhodaniens (Lérins). Il soutient aussi l'élection d'Abbon à Fleury sur Loire et envoie Guillaume de Volpiano à Dijon en 990. A sa mort, l'abbé de Cluny surveille et dirige environ 30 établissements pour l'essentiel compris dans un quadrilatère qui correspond au royaume de Bourgogne-Arles et qui s'étend un peu au delà du Rhône vers l'ouest, jusqu'aux confins de l'Auvergne. Mais cette construction paraît menacée par les désordres croissants de la société ; c'est pourquoi Odilon va chercher davantage à s'adapter à la société féodale et à la moraliser et soutenir les mouvements de paix.

Jusqu'en 1020 environ, Odilon continue l'œuvre de Maieul en poursuivant le dialogue avec l'empereur et le pape. Il ne cesse d'étendre la congrégation, notamment en Auvergne et dans les régions voisines. A partir des années 1020, il engage l'ordre dans des entreprises plus vastes, les assemblées de paix, la trêve de Dieu et participe à l'élaboration de l'image chevaleresque. Les fondations sont toujours plus nombreuses : leur nombre devient supérieur à celui des réformes d'abbayes anciennes et surtout, Odilon innove en multipliant les créations de prieurés castraux, à l'ombre des châteaux, ce qui favorise des relations avec la noblesse et permet d'entrer en contact avec la société paysanne. C'est aussi sous Odilon que se met au point l'exemption clunisienne : le privilège de Jean XIX en 1024 renouvelle celui de Grégoire V de 998, mais il met aussi tous les moines de Cluny, où qu'ils se trouvent, à l'abri de la juridiction épiscopale. Désormais ceux qui font profession entre les mains de l'abbé de Cluny sont exempts de l'autorité des évêques.

Non seulement, les moines clunisiens se sont émancipés des pouvoirs temporels et de la tutelle de l'ordinaire mais chaque établissement est à la tête d'étendues considérables de territoires sur lesquels l'abbé ou le prieur exerce des droits seigneuriaux et qu'il faut malgré tout défendre contre les convoitises des seigneurs voisins. Il reste que les moines de Cluny, tout en revendiquant leur liberté, sont fortement intégrés à la société aristocratique dont ils sont issus et à laquelle ils doivent leur succès et leur richesse.

Dans l'Empire, le prestige de Cluny, qui diffusait ses coutumes et remuait les plus exigeants en imposant le thème de la *libertas ecclesiae*, ainsi que l'influence grégorienne se cristallisèrent autour du réseau dit d'Hirsau. Cet ancien monastère, refondé en 1059 dans la Forêt-Noire par le comte de Calw, fut le point de départ d'un courant réformateur (qui donna naissance à une véritable congrégation) : en 1059, les moines choisirent comme abbé Guillaume qui en 1075 obtint du fondateur la liberté du monastère sur le modèle clunisien (libre disposition des biens, liberté d'élire leur abbé, donation de l'abbaye au siège apostolique). Toutefois la famille se réservait, pour ses descendants, l'avouerie du monastère en totale indépendance vis-à-vis de la royauté. Le ton était donné d'un monachisme à la fois grégorien et aristocratique, à l'abri des interventions du souverain

b. Le refus des pouvoirs temporels : le nouveau monachisme.

Dans la deuxième moitié du XI^e siècle, en opposition à la constitution des seigneuries monastiques et à l'intégration du monachisme à la société aristocratique, on assiste au renouveau de l'érémisme. En principe indifférent aux biens temporels et aux nécessités de la célébration mémorielle tant prisée par l'aristocratie, l'ermite sert son salut personnel qu'il veut assurer par la pénitence, la mortification, la prière et la vie au désert. Mais, soucieux du salut des autres, il prêche, par l'exemple ou par la parole, et attire ainsi des disciples, ce qui le force parfois à se muer en fondateur de monastère, voire en fondateur d'ordre. C'est dans cette perspective, alliée à la prégnance des idées grégoriennes, qu'il faut situer la fondation de Fontevraud par Robert d'Arbrissel en 1101. C'est aussi le désir de fuite et d'isolement qui mène Robert de Turlande à fonder la Chaise-Dieu, où le mode de vie des moines se veut proche de celui des ermites et dont la congrégation comptera une quinzaine d'abbayes à la fin du siècle. De même dans une autre création inspirée de l'érémisme, celle des Chartreux. A l'extrême fin du XI^e siècle, la fondation de Cîteaux par Robert de Molesme a pour origine une volonté de renouer avec la solitude et l'ascétisme et se fait en grande partie en réaction contre Cluny, en particulier dans le refus des rentes et droits seigneuriaux.

2. La crise germanique : les hommes d'Église orphelins de la tutelle royale et en marche vers la *libertas ecclesiae*

a. La situation sous Henri III et la montée des idées réformatrices (Lorraine-Grande-Bourgogne).

Sous Henri III (1039-1056), le modèle classique de la *Reichskirche* demeure en action. La chapelle royale, articulée sur le chapitre palatial de Goslar, reste une pépinière d'évêques, soigneusement choisis et à qui l'empereur remet désormais, non seulement la crosse, mais l'anneau, signe des devoirs spirituels du prélat. La simonie est bannie par le pieux souverain, à l'écoute des prélats et des moines réformateurs (dont le poids grandit en Germanie). Cluny salue l'Empire, cadre de la société chrétienne : l'abbé Hugues est le parrain de l'héritier du trône. Le mot d'ordre de la paix nécessaire à l'ordre du monde est réaffirmé. L'influence venue de l'ouest s'accroît avec des prélats venus du royaume de Bourgogne (acquis en 1032), comme l'archevêque de Besançon Hugues de Salins. Certes, des clercs exigeants peuvent exprimer leur gêne devant une certaine omniprésence royale, mais la situation n'est pas critique. Vers 1045, les hommes d'Église de Germanie peuvent même songer à remettre de l'ordre dans l'institution la plus chancelante : la Papauté. Comme Brunon d'Augsbourg ou Gerbert peu avant l'an Mil, certains ecclésiastiques sont prêts à assumer la plus haute charge.

Mais la contestation de l'autorité royale sur l'Église s'éleva lentement. Représentant des idées déjà répandues en Lotharingie, l'évêque Wazon de Liège (1042-1048) émettait des opinions rigoureuses (J.-L. Kupper). S'il ne remettait pas en cause l'autorité royale en matière de *temporalia*, il estimait que les *spiritualia* lui échappaient. Pour lui, le roi était pur laïque : son sacre n'était qu'*ad mortificandum* (celui des évêques *ad vivificandum*). L'autorité suprême devait être le pape. En 1046, l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon, Halinard, n'accepte de monter sur le siège épiscopal de Lyon que s'il échappe à l'obligation du serment de fidélité au roi. Ce type d'idée, associée à l'inlassable dénonciation de la simonie, tendit à se répandre. Un moine lorrain, Humbert de Moyenmoutier (+ 1061), remarqué par Brunon de Toul-Léon IX, se fit le théoricien le plus absolu de ces thèses : l'*Adversus simoniacos* (1057) conteste radicalement l'intervention des laïques dans la vie de l'Église et spécialement l'investiture des évêques par la crosse et l'anneau. La porte s'ouvrait à l'affrontement.

b. La crise de la régence et l'hybris des prélats.

Les rapports jusque là harmonieux entre l'épiscopat et le pouvoir entrèrent dans une phase ambiguë après la mort brutale d'Henri III en 1056. La régente Agnès de Poitou n'avait plus l'autorité suffisante pour arbitrer et trancher. Elle maintint la traditionnelle proximité avec les grands évêques. Mais ceux-ci, omniprésents à la cour, tendirent à jouer leur jeu propre. Adalbert de Hambourg-Brême (1043-1072), attaché à la formation d'un patriarcat du nord et à la création d'une quasi-principauté, se heurta à l'impérieux Annon de Cologne (1056-1075), lui aussi dévoué à sa famille et à son siège. En 1062, lors du « coup d'état de Kaiserswerth », celui-ci enleva de force le jeune roi Henri IV (alors âgé de 12 ans), de manière à conserver le pouvoir. L'Église pouvait alors apparaître face aux agitations des grands comme le

meilleur soutien de la royauté. Comme les positions des évêques s'affirmaient dans les villes (même si naissaient alors les premières agitations urbaines), les ecclésiastiques semblaient en position de force. En réalité, la situation devenait insaisissable. Dans les monastères, l'hostilité croissait entre traditionalistes, partisans de la réforme monastique d'Empire et propagateurs des thèses d'inspiration clunisienne de la liberté des établissements.

c. La querelle des investitures et la division de l'Église allemande.

C'est dans ce contexte d'une monarchie affaiblie que l'offensive de Grégoire VII fit voler en éclat l'unité ecclésiastique. Répondant au pape, Henri IV put réunir à Worms en 1076 26 évêques pour déposer le « moine Hildebrand ». Mais la menace du clan nobiliaire anti-salien rendait impossible un affrontement bloc contre bloc. La manœuvre de Canossa (1077), outre qu'elle ruinait l'image de la théocratie impériale (attaquée à boulets rouges par les réformateurs), amena la division du haut clergé entre impériaux et grégoriens. A dire vrai, l'épiscopat resta plutôt aux côtés de son roi, à l'exemple de Bennon d'Osnabrück (1068-1088), l'évêque architecte, des Lotharingiens Otbert de Liège ou Thierry de Verdun, des prélats bourguignons de Lausanne et de Bâle. Mais d'autres, comme les évêques de Constance ou de Metz furent à plein grégoriens. Les évêques de Saxe orientale, traditionnellement hostiles aux Saliens, firent de même. A Toul, Pibon, un saxon pourtant ancien chancelier royal, se terra dans une prudente expectative.

3. Les réformateurs en action dans les royaumes de France et de Bourgogne

a. La dissociation des sphères ecclésiastique et laïque.

Dans la tradition carolingienne, nombreuses étaient les églises restées dans le patronage des laïcs, soit parce qu'ils possédaient les terres où elles avaient été installées, soit parce qu'ils les avaient autrefois reçues en bénéfice de l'évêque. Ils en touchaient une partie des revenus (dont les dîmes), mais en choisissaient aussi les desservants. Même si ces derniers n'étaient pas tous médiocres, avec le progrès des idées de réformes et la lutte contre la simonie (au sens large), cette situation fut considérée comme intolérable. L'Église encourage la restitution des églises par les seigneurs laïques, le plus souvent au profit des monastères.

Dans le sillage des réformes monastiques, la réforme grégorienne impliquait donc la dissociation entre les seigneuries laïques et les seigneuries ecclésiastiques et prétendait interdire aux laïcs la possession et la gestion du temporel ecclésiastique. On voit ainsi les abbés réformateurs, de plus en plus soutenus par les évêques, réclamer aux laïcs les biens détenus en bénéfices ou en précaire et s'opposer aux avoués et aux châtelains qui exigent des redevances des paysans des terres d'Église. Les miracles des saints viennent au secours des religieux, mais les conflits peuvent aussi être portés devant la cour du prince ou du roi. En 1067, le chapitre cathédral de Paris obtient, par décision de la cour du comte de Vermandois, l'abandon des coutumes injustes levées par le seigneur de Chauny, avoué de Viry, en Picardie, sur les paysans dépendants. Les conflits entre laïcs et moines ont souvent également pour objet de donations pieuses contestées par les héritiers des donateurs. La Vie d'Isarn, abbé de Saint-Victor de Marseille (1021-1047), explique la haine que porte aux moines le seigneur Renard, par les donations qu'a effectuées son père au monastère avant de s'y retirer comme moine. Le but de Renard est de récupérer ces biens ou, à tout le moins, de s'en faire concéder la précaire. Malgré la relation établie par les récits hagiographiques et les chartes entre réforme religieuse et restauration du temporel du monastère, il ne faut pas être dupe : il s'agit avant tout de conflits qui opposent des seigneurs fonciers entre eux, dans lesquels à la violence armée des laïcs les hommes d'Église opposent des armes spirituelles (clameurs, processions, excommunication).

Cette dissociation contribue à affaiblir les pouvoirs des grandes familles seigneuriales, privées d'une part de leur richesse et aussi de formes de légitimation symbolique. Le cas de Saint-Victor de Marseille est représentatif de cette évolution : l'abbaye réformée au début du XI^e siècle conservait encore des liens étroits avec les vicomtes, mais, à partir de 1079, en obtenant un statut équivalent à celui de Cluny, les moines coupent leurs liens avec l'aristocratie locale. Leurs donateurs provençaux s'en éloignent. Les familles aristocratiques en viennent à choisir parmi les monastères celui qu'elles vont soutenir pour en faire le lieu de légitimation et de sacralisation de leur pouvoir grâce aux sépultures et aux prières des moines, sans avoir désormais la prétention de les contrôler tout à fait.

b. Une application circonstanciée des principes de réforme.

Dans le royaume de Bourgogne, Grégoire VII recourt aux légats dont le principal, Hugues de Die (+ 1102) devient archevêque de Lyon en 1082 et réunit treize conciles réformateurs. En Provence, l'aristocratie tire parti de la réforme pour s'affranchir de l'autorité royale, mais l'archevêque réformateur d'Arles, Raimbaut, ancien moine de Saint-Victor, travaille avec les évêques qui sont issus des grandes familles de la région : Rostaing, archevêque d'Aix, de la famille des vicomtes de Fos, Pons II, évêque de Marseille, de la famille des vicomtes de Marseille... A Sisteron, le siège, vacant entre 1043 et 1060, est reconstitué sous l'action de Géraud, ancien chanoine régulier de Saint-Ruf.

Les principes de la réforme pénètrent en France à partir du concile tenu à Reims en 1049 par Léon IX, qui affirme la nécessité de la réforme des mœurs du clergé, la lutte contre le nicolaïsme et la simonie, la condamnation des

mariages irréguliers. Les légats pontificaux continuèrent le travail, en particulier Amat, évêque d'Oloron, entre 1074 et 1081 et Hugues, évêque de Die. Une des crises les plus importantes concerna Reims où les réformateurs présentèrent l'archevêque Manassès (1070-1080) comme le parangon du mauvais prélat. Il est vrai que, brutal, il exploitait sans mesure les biens de Saint-Remi. Il fut suspendu par Hugues de Die en 1077, rétabli par Grégoire VII quelques mois plus tard, puis définitivement déposé en 1080.

Mais, si la condamnation des investitures laïques fut répétée en France, en particulier contre le roi Henri I^{er}, puis lors du concile de Poitiers réuni en 1078, l'application dans ce domaine des principes grégoriens y fut plus nuancée, car la papauté se devait de conserver des alliés dans sa lutte contre l'empereur. C'est ce qui explique qu'une solution fut plus rapidement apportée au problème grâce à l'évêque Yves de Chartres. En 1097, à l'occasion des accusations portées par Hugues de Die contre l'archevêque de Sens, Yves imagina la solution qui devait permettre de sortir de la crise : la distinction entre la consécration par laquelle l'évêque reçoit ses pouvoirs spirituels et l'investiture au sens strict qui ne concernait que le temporel épiscopal.

Dans les principautés, l'accueil des principes réformateurs est variable selon les intérêts des princes et les rapports de force. Le duc d'Aquitaine Guillaume IX (1086-1126) s'oppose aux clercs radicaux qui entendent lui enlever le contrôle de son Église, tandis que le duc de Normandie, comprenant l'intérêt de disposer d'une Église libérée de l'influence des pouvoirs locaux, prend le conseil de réformateurs comme Lanfranc et Anselme du Bec, mais continue à convoquer les conciles et à investir lui-même les évêques sans être inquiet par la papauté. Le concile convoqué à Lillebonne en 1080, condamne la simonie et le nicolaïsme, oblige les prêtres à assister aux synodes diocésains et les archidiaques à visiter leur circonscription. En Flandre, les évêques réformateurs ont l'appui du pouvoir comtal. Lambert, évêque d'Arras, est soutenu par le comte, qui obtient la (re)création du diocèse par Urbain II en 1093.

Ces appréciations modérées des relations entre pouvoirs temporels et spirituels permettent à la solution préconisée par Yves de Chartres de s'imposer dès 1107 (voyage de Pascal II en France), tant dans les territoires contrôlés par le roi de France qu'en Normandie, sans qu'aucun des princes ne renonce à imposer ses candidats sur les sièges épiscopaux.

Conclusion

Il convenait de mettre en valeur des changements, voire des transformations radicales en particulier dans l'optique de la réforme grégorienne : nouvelle définition de l'institution ecclésiastique conçue comme indépendante et possédant sa propre hiérarchie interne, refus de l'intervention des laïcs dans les pouvoirs temporels de l'Église, dissociation des domaines de compétence des pouvoirs laïques et des pouvoirs ecclésiastiques, condamnation des ingérences laïques dans les affaires ecclésiastiques.

Mais ces changements ont des limites : les hommes d'Église sont toujours profondément inscrits dans une société aristocratique, le contrôle nobiliaire se maintient sur les monastères à travers le recrutement des moines et le choix des abbés, l'influence royale persiste dans les élections épiscopales...

Enfin, deviennent manifestes les évolutions divergentes entre le royaume de Germanie et le royaume de France, ceci à partir d'une situation initiale grosso modo comparable. L'émancipation des hommes d'Église favorise l'affaiblissement du pouvoir impérial. En France, elle finira par favoriser la reconquête du pouvoir par le roi.

Seconde dissertation (histoire contemporaine)

Durée : 7 heures

Sujet : Mythes et réalités de l'hégémonie britannique dans le monde 1815-1931

Par Philippe Chassaing et Jean-Pierre Dormois*

Le sujet proposé aux candidats ressortissait à l'un des deux grands thèmes de réflexion induits par la question au programme : le « monde » a-t-il été, à un moment ou un autre, dans le cadre du programme, « britannique » ? Y a-t-il eu une « hégémonie » britannique et, si oui, dans quels domaines ? « L'Empire », instrument majeur (mais non unique, on le verra plus loin) de cette hégémonie a-t-il constitué « le plus près que l'on a pu approcher d'un gouvernement mondial » comme l'affirme Niall Ferguson (*Empire. How Britain Made the Modern World*, Londres, 2003, p. xxvi). Dans cette perspective, le sujet ne pouvait surprendre, mais il nécessitait une réelle prise de recul pour procéder à une

* Professeurs respectivement aux universités de Tours et de Strasbourg.

approche globale. Au sens de la synthèse venait s'ajouter celui de la problématisation, car il ne pouvait être question de se limiter à une démarche purement narrative ou descriptive. Le présent rapport proposera un corrigé bâti sur un plan « consensuel » ; sans doute les angles d'approche potentiels étaient-ils moins nombreux que pour d'autres dissertations proposées au cours des années écoulées, mais il existait un ou deux autres plans « alternatifs » auxquels on rendra justice au passage. Il nous a semblé important aussi de faire aux candidats quelques recommandations de méthode.

Conseils de méthode

Faut-il commencer par des éléments très concrets ? La double correction de plusieurs dizaines de copies incite à répondre par l'affirmative. Et, dès l'abord, rappeler que « le style, c'est l'homme ». Il tombe sous le sens qu'une copie bien présentée (bonne calligraphie – et ce n'est pas un point anecdotique : l'utilisation de plus en plus répandue des traitements de texte fait que les étudiants écrivent de moins en moins souvent, et longuement, à la main, d'où de possibles difficultés pour les candidats le jour de l'écrit –, orthographe, grammaire et syntaxe maîtrisées, mise en page aérée, avec des parties et sous-parties facilement identifiables) met davantage le correcteur en appétit que son contraire... De même, dans le cadre d'un sujet chronologique dynamique, on ne peut que s'attendre à ce que les candidats le traitent, quel que soit le type de plan retenu, jusqu'à son terme ; une proportion de toute façon trop importante de copies était elliptique, sinon davantage, sur la période 1914-1931. Dans certains cas, cela relevait à l'évidence du manque de temps, comme le démontrait une structure très nettement déséquilibrée de la composition : introduction et première partie occupant la moitié de la copie, deuxième partie plus courte, troisième partie étiquée et conclusion sacrifiée ; dans d'autres, il s'agissait à l'évidence de candidats ayant préparé en priorité le programme du CAPES, ce qui ne pourra se reproduire en 2011 avec l'alignement des bornes chronologiques du second concours sur le premier.

Une copie d'agrégation doit à la fois montrer une maîtrise des connaissances, et une bonne compréhension des enjeux historiographiques induits par la question. En outre, une bonne connaissance des relations internationales permettait une bonne appréhension du sujet dans la mesure où une hégémonie s'exerce toujours vis-à-vis des autres (États, peuples, cultures).

Analyse des termes du sujet

Trois termes de l'intitulé du sujet nécessitaient dès l'introduction des éclaircissements qui permettaient d'envisager son étendue et d'identifier les directions dans lesquelles l'analyse pouvait se diriger. On ne peut se passer de fournir une définition, ou des équivalents, au terme « d'hégémonie ». Celui de « superpuissance » et le parallèle avec la position des Etats-Unis depuis 1945 vient naturellement à l'esprit, à l'instar de l'ouvrage dirigé par Patrick O'Brien et Armand Cleese, au titre quasiment prédestiné : *Two Hegemonies*². Niall Fergusson – à nouveau ! – file plus loin la métaphore : à ses yeux, et on ne peut sur le fond nier la pertinence de son propos, des affaires comme celle de Don Pacifico (1847-1850), ou l'intervention militaire en Ethiopie contre le Négus Théodore II (1867-1868), montrent que la Grande-Bretagne du milieu du XIXe siècle disposait, *mutatis mutandis* bien sûr, d'une capacité de frappe « planétaire », à l'instar des Etats-Unis aujourd'hui. Bien sûr, on ne peut pas ne pas se poser la question : la Grande-Bretagne était-elle « forte » avec les « faibles » (Grèce, Ethiopie, voire la France, face à laquelle elle eu recours au chantage de la guerre au moment des crises belge, espagnole, syrienne.. ou soudanaise) ? Face aux Etats-Unis, elle choisit dès le deuxième tiers du XIXe siècle le chemin de la conciliation, tout comme avec la Russie (au bord de la guerre en 1878, mais signant l'Accord bien connu à peine 30 ans plus tard) ; quant à l'Allemagne, ni les tentatives de charme ni les pressions morales ne purent la dévier de la certitude que son « avenir » était « sur les mers ».

Mais la nuance introduite par l'emploi d'hégémonie est plutôt celle d'un « chef de file » (des pays industrialisés), d'une puissance tutélaire plus que d'une puissance « sûre d'elle-même et dominatrice », comme elle a souvent été dépeinte : on pensera, bien sûr, aux nationalistes anglophobes des dernières décennies du XIXe siècle, voire à la presse collaborationniste des années 40, mais on connaît aussi la gravure américaine de 1888 dénonçant la « pieuvre britannique dans les eaux égyptiennes » reproduite dans *Punch* : le thème de l'octopode prédateur avait de beaux jours devant lui ! Le modèle originel d'« *hegemon* » est fourni par Athènes lorsqu'elle prend la tête de la Ligue de Délos vers 430 av. J.-C. Il faut voir que cette hégémonie est de plusieurs types et pas seulement militaire, diplomatique et coloniale : elle eut naturellement des dimensions économique, financière, technologique et dans une certaine mesure intellectuelle et culturelle. De là on conçoit facilement qui sont les acteurs et les instruments de cette hégémonie qui ne s'est pas seulement déployée par suite d'une volonté concertée des décideurs politiques capitalistes (un « système systématique » comme dit l'Inspecteur Bray dans *Drôle de Drame*). La domination britannique au XIXe siècle est aussi le

² Cf. Patrick O'Brien & Armand Cleese (dir.), *Two Hegemonies : Britain 1846-1914 and the United States 1941-1989* (Londres, 2002).

résultat des « forces du marché » et des circonstances politiques ; elle est l'expression de l'avance technique grandissante de l'Occident vis-à-vis du reste du monde, notamment en ce qui concerne l'armement et la marine, et, au sein du monde occidental, de la Grande-Bretagne, jusqu'aux années 1870 au moins : le *leadership* technologique britannique dans nombre de domaines (textile, métallurgie, construction mécanique...) permet certes le développement de « niches » dominées par d'autres (par exemple, l'industrie horlogère helvétique), mais les *staples* de la première révolution industrielle sont bel et bien *made in England*. Quant à la deuxième, il a été montré que la Grande-Bretagne n'était pas autant passée « à côté » qu'on a pu le dire.

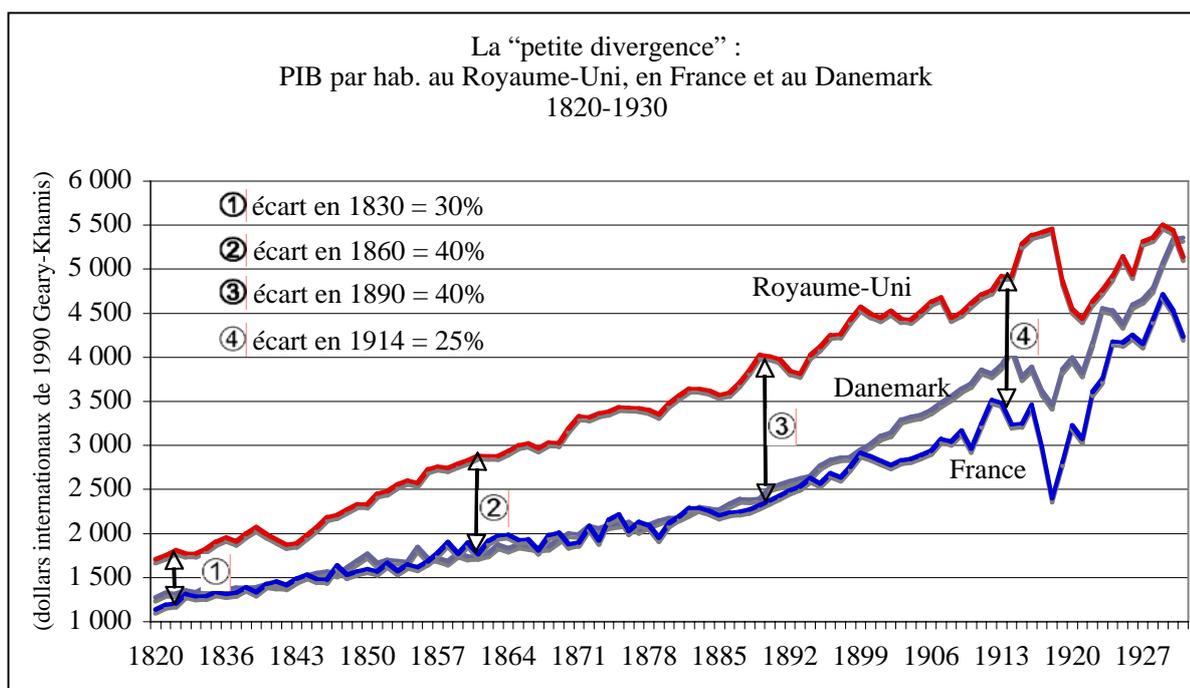
Il faut par conséquent pouvoir faire des distinctions assez fines et ne pas adopter une vision téléologique dans laquelle tout développement de l'histoire économique ou politique de la période conduisait irrémédiablement à une domination de la Grande-Bretagne. C'est ce qu'ont fait à l'inverse aussi bien les thuriféraires de l'impérialisme britannique de la fin du XIX^e siècle que ceux qui l'ont dénoncé, et le principal enjeu du sujet consiste à séparer les « mythes » des « réalités ». Si le « *leadership* » de la Grande-Bretagne dans l'Europe du Traité de Vienne est incontestable, il est néanmoins vrai que sa contribution en termes de contingents à Waterloo consista en 25 000 hommes sur les 67 000 que commandait Wellington. Ce n'était plus tout à fait « des guinées et de la poudre à canons »³, autre « mythe » appelé à perdurer jusqu'à la France de Vichy (Paul Fardonnet, 1941 : « L'Angleterre se battra jusqu'au dernier soldat français »). Mais, dans le même temps, l'incantation souvent claironnée à propos du « plus vaste empire que la Terre ait jamais vu » couvrant 25% des terres émergées et le quart de la population humaine laisse de côté la question du degré de contrôle effectif exercé par la métropole sur ces territoires et la fragilité de la construction impériale, révélée *a posteriori* par la décolonisation souvent précipitée après 1945.

Pourtant, dans ce domaine colonial comme dans beaucoup d'autres, le Royaume-Uni était plus qu'un « *primus inter pares* ». Jugeons-en plutôt, en comparant les étendues des empires britannique, français et allemand – respectivement numéros 1, 2 et 3 – en 1914 : Empire = 32 millions de km² et 390 millions d'habitants pour la Grande-Bretagne, 11 millions de km² et 48 millions d'habitants pour la France, 3 millions de km² et 16 millions d'habitants pour l'Allemagne – en outre, Danemark, Belgique, Portugal ou encore Pays-Bas affichaient des empires de l'ordre de 2 millions de km² : on voit donc se dégager une hiérarchie incontestable, avec la Grande-Bretagne largement en tête, la France en position intermédiaire, et les autres puissances, plus ou moins tard venues, se tenant dans un mouchoir.

On le sait : « l'autorité » exercée par les centres du pouvoir sur ses périphéries s'apparente en fait au rôle du monarque dans la constitution britannique (selon Bagehot) : le pouvoir d'influencer plus que de décider. Dans cette rubrique on peut identifier de nombreux transferts culturels que Ferguson désigne sous le nom d'« *Anglobalisation* » et que ses détracteurs ont désigné peut-être un peu vite comme un « impérialisme informel » sans apporter d'ailleurs la preuve de la préméditation. L'œuvre de conversion des missions protestantes, l'exportation vers les territoires sous influence des normes juridiques, administratives, architecturales, sportives, l'adoption du méridien de Greenwich (1884) ne sont pas l'expression de la « volonté de puissance » inextinguible de l'*homo britannicus* une fois sorti de son (ses) île(s) et elles ont toutes rencontrées assez vite leurs limites. L'historien ne peut prendre à la lettre les expressions (réelles) de supériorité britannique, émises par un Kitchener ou Curzon sur la destinée « providentielle » de l'Empire britannique.

De même la suprématie économique et technique a donné lieu à des malentendus. Les moyens mis en œuvre par les inventeurs et les industriels britanniques pour éviter une énième chute dans la « trappe malthusienne » dans les premières décennies du XIX^e siècle ne produisirent pas de dividendes immédiats et ne se traduisirent pas dans un avantage stratégique. Ce n'est qu'à la longue que l'élévation de la richesse nationale fournit plus de moyens à l'État, un « pouvoir de marché » à ses consommateurs et que. Pendant tout le siècle les conditions de vie de la majeure partie de la population ne furent pas très différentes en Grande-Bretagne et sur le Continent et c'est une erreur de croire que les Anglais étaient « tous riches » (cf. Flaubert, *Dictionnaire des idées reçues* (1880). L'avance en termes de PIB par habitant était de l'ordre de 25 à 30% au début du siècle (selon les chiffres de Maddison) ; l'écart a ensuite tendu à s'accroître pendant deux générations entre la Grande-Bretagne et le reste de l'Europe occidentale avant d'amorcer dans les années 1870 un mouvement de convergence qui a ramené l'écart à 25% à la veille de 1914 et à environ 20% au moment de la crise de 1929. Il n'empêche que l'on peut parler en 1900 du « bonheur d'être anglais », pour un travailleur bénéficiant d'un emploi stable, par rapport à son homologue continental. On peut ainsi conclure que le « *leadership* » économique du Royaume-Uni amorcé avec la Révolution industrielle s'est évanoui au moment de la « Grande Dépression » (1873-1896) : il n'en avait pas moins duré les trois quarts d'un siècle.

³ Pour reprendre la formule de John M. Sherwig, *Guineas and Gunpowder. British Foreign Aid in the Wars with France: 1793-1815*, Cambridge, Harvard University Press, 1969.



Source : Maddison (www.historicalstatistics.org). On y voit bien l'avance régulière détenue par le Royaume-Uni tout au long du XIXe siècle

Il convient donc d'éviter toute posture excessive dans un sens où dans l'autre : ni de faire de la Grande-Bretagne l'homme de paille du capitalisme cosmopolite mu par une volonté de puissance inextinguible (à l'instar de la presse collaborationniste française), ni de ravalier son rôle à celui joué par les autres puissances européennes. Le sujet réclame de la prudence et de la nuance.

Apport des débats historiographiques récents

Depuis une cinquantaine d'année, l'historiographie sur la question de la suprématie britannique a oscillé entre une vision optimiste (voire triomphaliste) et une vision pessimiste qui s'est articulée à propos du débat sur le « déclin » britannique qui a agité l'historiographie dans les années 1980. Si le *best-seller* de Paul Kennedy (spécialiste par ailleurs de la rivalité navale anglo-allemande) *Naissance et déclin des grandes puissances* faisait de l'*hubris* des impérialistes britanniques le moteur de son irrémédiable déclin (il introduisit la notion de « surextension » : *overstretching*), l'historiographie s'est orientée depuis sur la réalité des avantages retirés par la Grande-Bretagne de son rôle impromptu de « première grande puissance » et sur la conscience qu'avaient pu en avoir les contemporains. Ainsi les livres récents de Niall Ferguson (*Empire* 2003) et de John Darwin (*The Empire Project* 2009) tentent-ils de restituer la réalité des circonstances qui ont conduit les décideurs politiques et économiques à agir comme ils l'ont fait, ignorant en partie les répercussions de leurs décisions, Bernard Porter (*The Absent-minded Imperialists* 2004) a posé la question de l'importance réelle, pour l'homme « dans le bus de Clapham », de la présence britannique aux quatre coins du monde. D'autres historiens spécialistes d'histoire culturelle ont quant à eux explorés l'émergence et les modes d'appropriation de repères culturels communs aux sujets de l'Empire britannique dans ses diverses composantes. Néanmoins, à part le livre de O'Brien et Clesse (2002), déjà cité, on ne dispose d'un ouvrage définitif sur la question de l'hégémonie qui ne se limite pas à celle de l'impérialisme.

Plans possibles :

1) Plan thématique

Comme pour tout sujet historique, un plan thématique, même s'il a l'avantage de la pédagogie et de dégager les mécanismes à l'œuvre dans le déploiement d'un processus – ascension, maturité, déclin de la puissance – réclamait une grande dextérité, mais impliquait aussi de sélectionner les faits et les idées et de risquer ce faisant d'escamoter le contexte historique propre à chacun des développements dont il est question. La première partie devait forcément livrer le sens de l'évolution historique et le plus simple était alors de traiter les aspects militaires et politiques qui offrait le cadre chronologique à l'intérieur devait s'inscrire les autres aspects du sujet.

1. Naissance et affirmation du « *leadership* » britannique
 - a) puissance d'intervention : diplomatique, militaire et navale
 - b) la construction de l'empire colonial
 - c) impérialisme « informel » : réseaux, flux, agents
2. Du « projet » au mythe
 - a) la « destinée manifeste » de la Grande-Bretagne
 - b) idéologie et propagande impérialiste
 - c) répercussions de la « diaspora » britannique
3. Les limites de la puissance
 - a) le « concert des puissances »
 - b) Splendide isolement
 - c) L'agent de la globalisation
 - d) Le « Titan fatigué »

2) Plan chronologique

C'était *a priori* le plus commode pour un sujet de ce type. Le premier travail d'un historien consiste à s'interroger sur la chronologie. Après avoir dressé la liste des faits pertinents pour la question de l'hégémonie (arguments « pour » et « contre »), on doit s'intéresser aux « tournants » ou aux périodes « charnières ». Il faut, à l'évidence, d'une part, distinguer un « premier » XIX^e siècle de la période 1870-1914 et, d'autre part retenir la césure de la première guerre mondiale même si l'historiographie du « déclin » britannique en a perçu les prémisses dans la période édouardienne (1900-1914). Une telle tripartition reviendrait à fondre dans une première partie la séquence 1815-1870 (55 ans) qui, bien que pensée a priori peu maniable étant donné la différence des contextes dans la première moitié du XIX^e siècle et dans les décennies du milieu de celui-ci, rend finalement compte d'une chose : la suprématie britannique, dans quasiment tous les domaines, pendant les trois quarts du XIX^e siècle. On ajoutera que tout plan suffisamment justifié, même « atypique » (c.à.d. reposant sur une partition « non conventionnelle »), est recevable dès lors qu'il s'avère pertinent pour le sujet. Certes, les années 1846-1851 (adoption du libre échange, Exposition universelle) marquent un changement d'orientation de la politique britannique, mais elles revêtent finalement une dimension plus symbolique qu'autre chose : la suprématie britannique est affirmée à la face du monde en 1851, mais elle n'est pas fondamentalement nouvelle. En même temps, la période qui suit, dite « victorienne médiane » (on évitera les barbarismes du genre « mi-victorienne »), en d'autres termes les décennies 1850-1860, marquent l'apogée de la puissance britannique vis-à-vis du reste du monde : son poids démographique a rattrapé celle de la France, elle intervient librement sur plusieurs fronts (Crimée, Chine) et la colonisation de l'Inde marque un tournant après la révolte des Cipayes (1857-58). Cette situation se perpétue dans la décennie 1870 avec l'éclipse de la France (guerre de 1870) et les Etats-Unis (séquences de la guerre de Sécession) même si les menaces s'accumulent (ascension de la Prusse et de la Russie, aspirations complexes des Dominions). En fait il semble que le terme d'« hégémonie » s'applique particulièrement à cette période, avant la montée en puissance de ses rivaux (Allemagne) et concurrents (Etats-Unis), la perte de compétitivité sur les marchés tiers. C'est pourquoi on a opté ici pour un développement en quatre séquences (avec la même remarque que *supra*, cette fois portant sur le rythme ternaire d'un plan, pas plus sacré que l'équilibre entre les parties : chaque sujet, avec ses spécificités, génère un plan, et tant pis s'il ne paraît pas « orthodoxe »).

1815-1851 période durant laquelle la Grande-Bretagne acquiert certains des attributs de la suprématie et exerce un certain magistère dans le Concert des Nations mais sans qu'on puisse la qualifier d'« hégémonique » ;

1851-1880 période qui correspond à une situation où la Grande-Bretagne a capitalisé sur ses prouesses techniques et industrielles et se trouve en position d'imposer ses choix à ses partenaires ou rivaux ;

1880-1914 la période de la « Grande dépression » a contribué à réduire l'avance relative de la Grande-Bretagne vis-à-vis de ses rivaux immédiats même si dans le même temps elle consolide son empire colonial et sa suprématie maritime ;

1914-1931 Le premier conflit mondial, « suicide collectif de l'Europe » a modifié la géopolitique mondiale et affecté la place de la Grande-Bretagne dans la géopolitique mondiale à court terme à son profit mais à moyen ou long terme à ses dépens.

I. 1815-1851 L'arbitre (« *umpire* ») de l'Europe

Même si on peut faire remonter l'accession de la Grande-Bretagne au statut de grande puissance au XVIII^e siècle, en 1688 (Glorieuse Révolution) voire à 1588 (victoire sur l'Invincible Armada), il faut faire la distinction entre la situation internationale du pays au début et à la fin du XIX^e. En dépit du prestige d'avoir coordonné les efforts des monarques

européens contre Napoléon, en 1815 la Grande-Bretagne n'a pas complètement la puissance de frappe qui lui permette d'imposer sa volonté partout et en tout temps.

a) « L'Angleterre n'a pas d'amis, elle n'a que des intérêts » (lord Liverpool)

Après 1815, la diplomatie britannique est dictée par des impératifs de sécurité et par la défense des intérêts maritimes et commerciaux de ses ressortissants dont certains (*l'East India Company*) constituent des groupes d'intérêts puissants. Une fois garanties les routes maritimes toutes convergentes vers l'Inde, la politique poursuivie par le gouvernement britannique (de Castlereagh à Palmerston) a été celle de l'équilibre des puissances (« *balance of power*») et de non-intervention dans les affaires intérieures des autres États (à charge de réciprocité).

Vis-à-vis de la Sainte Alliance, on connaît la phrase de Castlereagh, la qualifiant de « monument de sottise et de mysticisme sublimes » : à partir du Congrès de Laybach (1821) le gouvernement britannique se désolidarise du projet des autres puissances de maintenir ou de rétablir (Espagne, Naples) l'absolutisme.

Le soutien de l'opinion publique à des causes nationales (Grecs, Polonais) détache un peu plus la Grande-Bretagne du « concert européen » et cherche alors un appui (en général la France) pour des actions concertées.

Même si elle dispose d'une supériorité navale sur ses concurrents immédiats, elle reste un nain militaire (du fait de l'interdiction constitutionnelle d'avoir recours à la conscription) et sa force d'intervention reste en conséquence limitée : la guerre de Crimée (1854-55) a révélé les graves carences de son organisation. La dichotomie entre *Army* et *Navy*, au bénéfice de la seconde, s'affirme déjà.

b) Un embryon d'empire

Il fallait, de fait, faire attention à la vision téléologique : 1815 n'est pas 1875, encore moins 1914 ! En 1815, le Royaume-Uni est encore une petite nation (de 12 millions d'habitants) qui collectionne les comptoirs et les outre-mer mais qui a perdu le joyau de la couronne (les 13 Colonies d'Amérique du Nord). Les annexions obtenues au Congrès de Vienne sont de nature stratégique : il s'agit d'îles ou de têtes de pont sur les grandes routes maritimes (Santa Lucia, Gibraltar, Hélioland, Le Cap, l'île Maurice, Ceylan). Même avec leur avance technologique, aucun des peuples occidentaux n'est en mesure de contrôler de vastes espaces, à plus forte raison s'ils sont densément peuplés. La présence britannique en Inde se limite encore à la haute vallée du Gange, aux régions côtières de l'océan Indien et de la mer d'Oman, et vise essentiellement à assurer les approvisionnements du commerce avec l'Occident et la sécurité des ressortissants européens. Conclure des accords avec des potentats locaux et exploiter leurs dissensions internes sont les principaux outils de *l'East India Company* pour asseoir son pouvoir.. Il n'y a pas de dessein impérialiste jusqu'au milieu du siècle et dans les cercles gouvernementaux, la possession de colonies est considérée, à la suite des préceptes d'Adam Smith, comme dispendieuse, inutile et contraire au droit naturel. Néanmoins, si on suit P. K. O'Brien, le contrôle des routes commerciales par la puissance publique (la *Navy*) devait ensuite garantir l'exclusivité de certains marchés pour les produits britanniques et constituer à terme un impérialisme « informel » (rôle des banques britanniques dans les finances publiques des pays d'Amérique latine et d'Europe méditerranéenne). À cette époque, l'émigration des sujets britanniques outre-mer est encore d'ancien « type » : avant la Grande famine, la mère-patrie se débarrasse de ses indésirables (illuminés, forçats, paysans écossais victimes des *Highland clearances*) en les envoyant aux antipodes.

c) Le « *leadership* » technologique

Dans les premières décennies du XIX^e siècle, même si le niveau de vie moyen des Britanniques est supérieur à celui de la moyenne européenne (1700 contre 1200 par habitant en \$ de 1990⁴), cela ne se traduit pas encore par une puissance économique dominante (la production industrielle française reste supérieure en valeur à la britannique jusqu'en 1851). Néanmoins la communauté des inventeurs et des industriels britanniques exerce un fort pouvoir d'attraction sur leurs homologues continentaux ainsi qu'en témoignent les « stages » effectués par des industriels français, belges, allemands ou suisses dès le début du XIX^e siècle, ou l'espionnage industriel, conséquences de l'interdiction, qui dure jusqu'en 1842, d'exporter des machines britanniques, et plus encore par le succès de l'exposition du Crystal Palace (1851). À partir des années 1840, et l'ouverture des premières lignes de chemin de fer, certains gouvernements du Continent se fixent comme objectif d'imiter les développements récents observés au Royaume-Uni : l'Angleterre devient « *fashionable* ». Si les innovations dans le textile avaient surtout intéressé des industriels désireux de mécaniser leur production, les nouvelles avancées dans la métallurgie avec ses retombées sur la fabrication d'armement captivent tous les gouvernements désireux que leur « force de frappe » demeure « persuasive » sur la scène internationale. En même temps qu'ils ont pu admirer et chercher à imiter les « merveilles » venues de Grande-Bretagne, les producteurs européens (et nord-américains) soutenus par leurs gouvernements ont cherché à se protéger

⁴ Ces données dans Angus Maddison (dir.), *The World Economy*, Paris OCDE, 1992.

de la concurrence britannique (« âge d'or » du protectionnisme), la forçant à écouler ses exportations sur d'autres marchés et l'encourageant par là même à se fournir en matières premières chez ses nouveaux clients. L'école libérale y a longtemps perçu un processus « naturel » d'échange mutuel de bons procédés ; les critiques de l'impérialisme y ont détecté un marché de dupes (« l'échange inégal »).

II. 1851-1885 La fin du « splendide isolement »

Même si la diplomatie britannique reste très prudente, elle adopte dans la décennie 1850, une attitude plus « interventionniste ». Généralement plus « *soft power* » que « *hard power* », elle semble avoir anticipé le précepte énoncé à la fin du XIXe siècle par le Président américain Théodore Roosevelt : « *Speak softly and carry a big stick* » (« Use de paroles aimables, mais arme-toi d'un gros bâton »). L'affaire Don Pacifico (1850) peut servir d'emblème à cette nouvelle assurance du gouvernement (et de l'opinion) britannique face au reste du monde ; elle donna l'occasion à Palmerston d'affirmer que, désormais « un sujet britannique p[ouvait] être assuré, dans quelle contrée qu'il se trouve, comme le Romain de l'Antiquité qui proclamait *Civis Romanus sum*, que l'œil vigilant et le bras armé de l'Angleterre le protégera contre l'injustice et les mauvais traitements ».

a) « *Pax Britannica* »

La Grande-Bretagne devient le gendarme du monde (à l'instar de l'État-gendarme dans le modèle de l'économie libérale) parce qu'elle est pour ainsi dire seule à disposer des moyens de « gérer » la « première mondialisation ». Elle exerce de ce fait un magistère auprès des autres nations en assurant la coexistence pacifique. Le parallèle avec l'empire romain devient courant à la fin du siècle.

Du fait de l'avance qu'elle a prise dans ce domaine, elle contrôle les routes intercontinentales, essentiellement maritimes et si elle pratique une politique de la « porte ouverte » vis-à-vis des navires des autres nations, c'est la *Royal Navy* qui assure en grande partie la sécurité de ces routes et les ports de ravitaillement (« *coaling stations* ») sont sous pavillon britannique. À partir du milieu du siècle les chantiers navals britanniques jouissent d'une suprématie indiscutée qui permet longtemps à la Grande-Bretagne de disposer d'une fois et demi le tonnage de son rival le plus proche. Jusqu'en 1870, plus d'un navire sur deux dans le monde bat pavillon britannique. De même ce sont des entreprises britanniques qui sont à l'origine de la création d'un réseau télégraphique mondial (l'invention de Morse en 1844, surnommée « *the Victorian Internet* » par Tom Standage⁵) avec la pose des câbles intercontinentaux. Ces entreprises ne se font pas à l'exclusion des autres Européens comme le montre la construction du Canal de Suez par l'entreprise française dirigée par F. de Lesseps (et dont Londres ne voulait initialement pas). Néanmoins les flux d'échange internationaux tendent de plus en plus à être pilotés depuis Londres. Ce sont des maisons de banques britanniques qui assurent une grande partie de la compensation et la livre sterling s'affirme comme une monnaie de référence internationale, dans un système d'étalon-or rejoint après 1873 par le franc, le mark et le dollar.

Durant cette période, le gouvernement ne délaisse pas l'usage du « *hard power* » et le recours à la force devient plus fréquent. Dès 1807 (abolition de la traite – décision entérinée au Congrès de Vienne), mais surtout à partir de 1833 (abolition de l'esclavage), c'est la *Royal Navy* qui se charge de la police des mers ; en 1890, elle se fixe la règle du *two-power standard* (son tonnage doit être égal à celui des autres flottes les plus puissantes). La piraterie barbaresque est éliminée en Méditerranée et ailleurs elle est poussée dans ses retranchements. En dépit de son pacifisme souvent affiché, le gouvernement ne s'interdit pas d'avoir recours à la force quand il le juge nécessaire. Ce sont « *Queen Victoria's little wars* »⁶, parmi lesquelles la guerre de Crimée marque un tournant même si le non-interventionnisme et l'expectative l'emportent souvent (ainsi lors du *Risorgimento* italien ou de la guerre de 1870-71). Comme le confiant Palmerston, l'opinion publique n'aime rien tant que son gouvernement « *put foreigners in their proper place* » (remette les étrangers à leur place) mais la question des répercussions, notamment financières, est souvent venu tempérer l'ardeur des plus belliqueux.

b) L'agent de la « première mondialisation »

L'exposition du Crystal Palace (1851), lui-même une prouesse technique, signale l'arrivée à la maturité de l'évolution économique amenée par la révolution industrielle et en fait un modèle à imiter pour les autres nations. Pour la production à grande échelle, et leur exportation de produits manufacturés, la Grande-Bretagne dispose d'une avance

⁵ Tom Standage, *The Victorian Internet. The Remarkable Story of the Telegraph and the Nineteenth Century's On-Line Pioneers*, New York, Walker Publ., 1998.

⁶ Byron Farwell, *Queen Victoria's Little Wars*, New York, Harper, 1972.

considérable sur ses concurrents. Jusqu'en 1870 la moitié du charbon extrait du sol l'avait été dans ce pays et cette année-là sa production de fonte représentait encore plus de la moitié de la production mondiale. De même le volume de ses échanges était-il encore le double de celui de ses concurrents immédiats. De plus l'avance et le prestige de la culture technique y exercent un fort pouvoir d'attraction, ainsi son système d'enregistrement des brevets et de création d'entreprise donnent-ils encore un important avantage à l'économie britannique. A cette époque la suprématie industrielle est passée des articles de consommation aux biens de production comme les machines-outils (en particulier textiles), le matériel ferroviaire et la construction navale. Ce sont des compagnies britanniques qui construisent les réseaux de chemins de fer non seulement en Inde mais aussi en Amérique du Sud et, par leur financement aux Etats-Unis et au Canada. Dans le domaine financier et assurantiel elle dispose également avec des maisons établies de longue date d'un avantage considérable, même si de ce point de vue la France fait presque jeu égal avec elle. Les « *consols* », ses bons du Trésor, connaissent même à l'étranger un succès considérable et la formule « aussi solide que la Banque d'Angleterre » est passée dans la langue courante de nombreux pays.

Le commerce britannique est aussi géographiquement le plus diversifié et une partie du succès de son modèle de développement vient de l'adoption et de la diffusion, à partir de 1846 (abolition des *Corn Laws*) mais en réalité dès 1842, du libre échange. Les accords Cobden-Chevalier (1860) ouvrent la voie à une libéralisation des échanges entre tous les États occidentaux, libre échange qui est imposé aux non-occidentaux par voie de « traités inégaux », ce qui a amené à la fin du XIX^e siècle W. Cunningham à parler d'un « impérialisme du libre échange ».

c) Formalisation de l'Empire

Jusqu'à vers 1860, voire 1870 on ne peut pas parler d'« impérialisme » (qui est un néologisme de la fin du siècle). L'attitude des gouvernements libéraux ou conservateurs est hostile à la conquête de colonies, sauf pour des raisons stratégiques (création de Singapour en 1819, installation dans les « *Straits Settlements* »). Ce sont des entreprises privées (cf. Wakefield et l'Australasie) qui prennent en charge les candidats à l'émigration, devenus plus nombreux suite à la pression démographique grandissante, un appel du large encore attisé par les crises (comme en 1847-48 et en 1857). Le tournant se produit à l'issue de la révolte des Cipayes (1857) quand la Couronne se substitue à l'*East India Company*. Les annexions se multiplient dans le sous-continent alors qu'en Australie, au Canada et en Afrique australe, les colons dont les communautés atteignent alors une taille critique, conquièrent un espace vital en expansion.

Avec la création du statut de « Dominion » pour le Canada (1867), le gouvernement ouvre la voie à un arrangement avec les colonies de peuplement pour leur assurer un certain degré d'autonomie dans la gestion de leurs propres affaires tout en les maintenant dans le giron de l'Empire. Cette formule devait faire école par la suite pour l'Australie (1901), la Nouvelle Zélande et Terre Neuve (1907), et enfin l'Union Sud-Africaine (1910) ; en 1921, l'Etat libre d'Irlande en bénéficie aussi. Après 1858, une entreprise de colonisation plus systématique commence en Inde qui, grâce au Canal de Suez (1869) et à la généralisation de la navigation à vapeur, se trouve rapprochée de la métropole. Victoria est proclamée impératrice des Indes en 1876.

III. 1880-1914 « l'âge d'or de l'impérialisme » (Hobsbawm)

La période qui s'ouvre en 1880 diffère de la précédente en ce que la Grande-Bretagne a désormais affaire à des rivaux nettement plus menaçants qu'une génération plus tôt. Le congrès de Berlin (1878), qui règle temporairement la « question d'Orient », est salué comme une victoire pour Disraeli (« la paix dans l'honneur ») est en fait une victoire à la Pyrrhus. Le nationalisme et la volonté expansionniste des autres puissances viennent de plus en plus se heurter aux prétentions hégémoniques de la Grande-Bretagne. Au tournant du siècle la supériorité industrielle des Etats-Unis et de l'Allemagne devient patente.

a) Intensification du domaine de la lutte

Après 1870, le processus de rattrapage industriel rapproche les performances économiques des « pays-suiveurs » de celles du « leader » et dans certains domaines parvient même à la menacer sur ses propres marchés. L'avance dont jouit la Grande-Bretagne dans les secteurs stratégiques se réduit peu à peu. La concurrence tourne sur les marchés au désavantage de ses produits et le retour du protectionnisme en Europe et aux Etats-Unis contraignent encore ses débouchés. Même si la « Grande Dépression » n'a pas eu l'ampleur et l'acuité qu'on lui a longtemps attribuées, il y a succession de périodes de crises courtes qui, avec la moindre vivacité du commerce extérieur, soulèvent des interrogations à la fin du siècle sur le bien-fondé des options prises auparavant. On s'interroge sur la « *national efficiency* » (« efficacité nationale », on dirait aujourd'hui les « performances du pays ») et Joseph Chamberlain, ministre des Colonies de 1895 à 1903, remet en cause la politique du libre échange, sans convaincre toutefois ni le parti

conservateur, ni les électeurs : la victoire des libéraux aux élections législatives de 1906 se fait sur la base de leur défense du libre échange (on se souvient que c'est pour cette raison que Churchill les rejoignit alors).

Cette concurrence au plan économique se double à partir de la décennie 1880, d'une rivalité coloniale en Asie centrale (avec la Russie), en Afrique (avec la France et l'Allemagne), en Amérique du Sud (avec les Etats-Unis). Les zones de friction se multiplient (Fachoda) alors même que la domination britannique est contestée au sein de l'Empire même (le Parti du Congrès est fondé à Bombay en 1885). Il ne faut toutefois pas noircir excessivement le tableau, comme dans l'historiographie « décliniste » encore en vogue il y a trente ans : si la Grande-Bretagne n'est plus, au tournant du XXe siècle, la première puissance *industrielle*, elle est toujours la première puissance *économique* mondiale, sur le plan commercial, bancaire et financier ; elle est devenue la première économie post-industrielle, dans laquelle le secteur des services est le premier créateur de richesses.

b) L'Empire, agent de la suprématie britannique

En extension territoriale, l'Empire britannique atteint un premier apogée au moment du « *Scramble for Africa* » auquel se livrent les puissances européennes. Après le protectorat conclu avec l'Égypte (1882), et les entreprises de Cecil Rhodes en Afrique australe, il domine presque toute la moitié orientale de l'Afrique. L'axe Le Cap-Le Caire (« *From Cape Town To Cairo* », selon la maxime de Rhodes) n'est empêché d'être réalisé que par l'implantation allemande en Afrique orientale (Sud-Est africain allemand), et encore les Britanniques le surveillent-ils depuis Zanzibar, sultanat bénéficiant à partir de 1890 (et jusqu'en 1963) de leur « protection ». L'Empire devient de fait la collection de territoires la plus vaste depuis l'empire romain. Leur prise de contrôle vise désormais leur exploitation directe sous forme d'importations de matières premières et de débouchés réservés à la production nationale, même si, il faut le rappeler avec force, l'Empire ne fournit en 1913 que le quart des importations et n'absorbe qu'un peu plus du tiers des exportations (cf. tableau). Hobson observe en 1902 que le capitalisme a atteint le stade de l'impérialisme, où les colonies deviennent les chasses gardées des puissances qui y investissent à leur profit. Les exportations de capitaux se font massives et leur rentabilité est assurée par le contrôle des circuits financiers et commerciaux : en 1914 les Britanniques ont investi l'équivalent de deux fois leur PIB (dont un tiers aux Etats-Unis et un tiers dans l'Empire « formel »). Pour autant, l'Empire formel accueille moins de 50% (47,3%) des 3,8 milliards de livres placés outre-mer en 1913. A cela s'ajoute un « impérialisme informel » dans les zones encore peu industrialisées comme en Amérique du Sud, en Chine méridionale ou en Europe méditerranéenne (Portugal, Grèce), où d'anciens liens commerciaux avec la Grande-Bretagne lui a concédé des zones d'influence de fait. Les grandes maisons de banque de la place de Londres sont les tuteurs des finances publiques de ces pays.

	1854-1857		1909-1913	
	Imports	Exports	Imports	Exports
<i>Part de l'Empire, en % dont</i>				
Canada	24 %	30,3 %	24,9 %	35,4 %
Australie/Nouvelle Zélande	16 %	13,3 %	15,8 %	13,2 %
Afrique du Sud	13 %	30,5 %	32,6 %	24,7 %
Inde	3 %	3,8 %	6,2 %	12,1 %
Asie				
Afrique	37,7 %	31,7 %	26 %	33,5 %
Antilles	5,7 %	5,4 %	13,1 %	7,6 %
	5,8 %	2,4 %	3,4 %	4,9 %
	16,4 %	6,6 %	2,9 %	2,1 %

Part de l'Empire dans le commerce extérieur britannique, 1854-1857 et 1909-1913

Source : Philippe Chassaing, *La Grande-Bretagne et le monde, op. cit.*

c) L'hégémonie dans les représentations (dimension culturelle)

Il paraît difficile de repérer une quelconque tentative (voire possibilité) d'hégémonie culturelle de la part de la Grande-Bretagne au XXe siècle, l'équivalent de la « coca-colacisation » de l'Europe après 1945. La prégnance des cultures nationales voire régionales en dépit de la proximité des niveaux de vie (bien plus proches encore en 1914 à l'échelle du globe que dans des périodes plus récentes) y opposaient des barrières difficilement surmontables. On relativisera néanmoins en citant Ralph Waldo Emerson qui, dans un discours au *Free Trade Hall* de Manchester, en 1847, pouvait

assurer à son auditoire : « Nos petits garçons et nos petites filles à Boston et à New York attendent chaque quinzaine l'arrivée de *Punch* avec sa gaité et son génie... Quant à Dombey [Dickens devait assister, mais fut empêché], il n'y a pays connaissant l'usage du papier imprimé où il ne soit chez lui : qui sait lire le lit, et qui ne sait pas lire finit toujours par trouver un ami compatissant pour le lui lire »⁷. Les coutumes occidentales se diffusent aux quatre coins du monde par le truchement de la présence britannique (mais pas exclusivement). L'œuvre missionnaire et humanitaire a contribué à la diffusion de formes de christianismes proches du (des) protestantisme(s) présent(s) dans les îles Britanniques. Même si ces efforts poursuivis à l'échelle de toute la période ont permis la création de communautés chrétiennes autochtones en Afrique, en Asie et dans l'Océan indien, ils ont eu des effets forcément limités. À l'intérieur de la communauté des « peuples anglophones » l'empreinte de la mère-patrie a été nécessairement plus profonde et plus durable. L'Empire a contribué à la création d'une identité britannique (« *Britishness* ») qui a mêlé les influences écossaises, galloises et irlandaises avec l'anglaise, qui a perdu son statut de supériorité. Les Jubilés d'or (1887) et de diamant (1897) de la reine Victoria sont autant d'occasions pour toutes les parties de l'Empire de communier dans l'exaltation impériale. Cette aspiration à des liens plus étroits entre les différentes communautés anglophones à la surface du globe est l'ambition du projet de Fédération Impériale de Joseph Chamberlain dans la première décennie du xx^e siècle : il s'agissait de créer un Parlement impérial coiffant les Parlements nationaux (Royaume-Uni et *white settlements*) et qui légiférerait pour l'Empire. On sait qu'il n'aboutit pas, car les dirigeants desdits *white settlements* avaient bien conscience que leur infériorité démographique les condamnerait à être faiblement représentés et, donc, à être dans les faits davantage subordonnés à la métropole. C'est à l'instigation de Chamberlain qu'est célébré à partir de 1901 l'« *Empire Day* », qui remplace ainsi, après le décès de la souveraine, le « *Victoria Day* », son jour anniversaire. Dans les années 1920 le gouvernement de Baldwin chercha à créer une union douanière sous le slogan « *Empire Free Trade* » dans le même but.

IV. Ombres et lumières 1914-1931

a) Le choc de la Première Guerre mondiale

Même s'il n'a pas eu les effets délétères relevés dans d'autres pays, le conflit a néanmoins amoindri la position internationale du Royaume-Uni, érodé sa puissance financière et est ainsi à la source des graves déséquilibres financiers d'après-guerre. La Grande-Bretagne a dû en outre accorder l'autonomie, puis l'indépendance à l'Irlande. Enfin il constitue la démonstration par l'absurde des limites de la politique d'équilibre des puissances poursuivie depuis un siècle par les gouvernements britanniques. D'une certaine façon il marque aussi l'échec du projet de « coexistence pacifique » entre nations par le respect mutuel prônée l'idéologie dominante depuis le milieu du xix^e siècle. Néanmoins la victoire alliée a comporté également un certain nombre d'avantages, certains temporaires. Elle a neutralisé pendant un temps son principal rival sur le Continent (l'Allemagne) ; à la SDN, elle a réussi, en faisant octroyer un siège aux Dominions et à l'Inde, à constituer un « bloc anglo-saxon » de 7 Etats, soit 15% de l'effectif initial. Elle s'est vu octroyer par la SDN des mandats qui lui ont permis de consolider sa présence (en Afrique australe et au Proche-Orient). L'emprise territoriale de l'Empire britannique sur la surface du globe atteint alors son apogée. De plus le conflit a été l'occasion de tester et de renforcer en fin de compte ses liens avec les « Britanniques d'outre-mer », principalement des Dominions qui fournirent aide financière, approvisionnement en produits essentiels ou stratégiques et contingents. Néanmoins, même si, en 1919 la Grande-Bretagne « s'en sort mieux que les autres » (cf. Keynes, *Les conséquences économiques de la paix*), le conflit porte à terme les germes du déclin de la puissance britannique, qui y a vendu 25% de ses investissements outre-mer (mais, là encore, il faut avoir à l'esprit une vue équilibrée des choses : elle a aussi accordé 2 milliards de livres de prêts à ses alliés et tiré du transport des troupes américaines vers la France, qui ont été effectués majoritairement sur des navires britanniques, des revenus non négligeables), obéré ses recettes futures et figé ses structures productives dans une configuration davantage tournée vers le passé que l'avenir. Les Etats-Unis passant du statut de débiteur à celui de créancier de l'Europe (banques et gouvernements) ont promu ce faisant leur monnaie en remplacement de la livre sterling.

b) Le sursis

Si les sources d'appréhension pour l'avenir sont nombreuses, dans l'immédiat après-guerre, l'impression domine d'une influence accrue sur les affaires du monde. Le repli des Etats-Unis de la scène mondiale après l'échec de la ratification du traité de Versailles, la mise en quarantaine de la Russie soviétique, l'éclipse de l'Allemagne prouvent le gouvernement britannique au rôle d'arbitre dans les relations internationales, rôle qui est sanctionné par le poste de

⁷ Ralph Waldo Emerson, *Anatomie des Anglais*, Paris, Payot, 2010, p. 280 (1^{ère} éd. fr. : 1920)

secrétaire général à la SDN. La langue anglaise devient langue internationale, de plus en plus devant le français, alors que dans le même temps dans le domaine technique, s'érodent les normes et les références britanniques au profit de normes américaines ou régionales. D'ailleurs, en dépit d'efforts de recherche notables, ce sont désormais les Etats-Unis qui servent de référence dans les industries d'avenir (pharmacie, automobile, cinéma, loisirs). Le symbole en est le Britannique Charles Chaplin qui s'expatrie à Hollywood dès 1917. Le maintien d'un certain libre échange jusqu'en 1931 et le retour à l'étalon-or en 1925 ont aussi pour objectif de rétablir la suprématie de la place commerciale et financière de Londres.

c) « La crise britannique du xx^e siècle » (Siegfried)

Sans doute le plus connu des ouvrages d'André Siegfried, la *Crise britannique* est aussi celui qui a le plus mal vieilli⁸ : ses analyses économiques ont été révoquées en doute par les tenants de la *New Economic History*⁹. L'atmosphère des années 1920 à l'intérieur du pays a changé du tout au tout par rapport à celle qu'on a surnommé après-coup la « Belle époque ». Les romans de Virginia Woolf, ou *A Passage to India* de William Forster (1926), traduisent une méfiance à l'égard du monde extérieur et du mythe impérial. Pendant les années suivant la Guerre, l'opinion, encouragée en cela par le gouvernement, reste accrochée au mythe du « retour à la normale » (que le rétablissement de la convertibilité de livre à son taux de 1914 semble réaliser) sans oser regarder en face, dit A. Siegfried, son avenir : « L'Angleterre n'est plus une puissance industrielle, écrit J. B. Priestley à l'issue de *Voyage à travers l'Angleterre (English Journey, 1934)*, c'est devenu quelque chose entre un terrain de golf et un salon de thé ». La grève générale de mai 1926 a symbolisé la difficulté du pays à réorienter la structure de son industrie fondée sur les « staples » (charbon, coton, acier) qui avait fait sa force au XIX^e siècle mais où elle avait perdu son avantage comparatif au XX^e. Même les chantiers navals britanniques se trouvaient désormais sur la défensive dans la compétition internationale ainsi que l'illustra le drame de Jarrow « la cité assassinée » après la faillite des chantiers Palmers en 1934. D'une façon générale, nombre d'observateurs extérieurs, outre Siegfried, stigmatisent l'attachement excessif au passé et à la tradition dans la vie britannique qui se caractérise par le poids de secteurs traditionnels et une perte de capacité inventive.

Même l'Empire, pourtant à son maximum d'extension, commence à découvrir les lézardes qui vont l'emporter dans le second après-guerre. En Inde le mouvement du Mahatma Gandhi organisa un jour de jeûne à Armistar qui provoqua des violences durement réprimées sur ordre du vice-roi Lord Chelmsford (1919) qui imposa en retour la loi martiale ; en 1930 en protestation contre le monopole britannique, Gandhi organisa la « marche du sel ». Les risques d'« *imperial overstretch* » (« sur-expansion impériale ») dénoncés dès avant 1914 commencent à se matérialiser. Lors des conférences impériales de 1926 et 1930 (dont les décisions furent sanctionnées par le Statut de Westminster de 1931), la métropole reconnaît officiellement l'« égalité de statut » aux Dominions blancs, unis à elle par « une commune allégeance à la Couronne » : le « *Commonwealth* britannique des Nations » succède ainsi à l'Empire britannique.

Conclusion

En 1931 malgré les apparences, le statut d'*hegemon* est déjà passé aux Etats-Unis et il faudra encore une génération avant que la Grande-Bretagne perde son statut de « grande puissance » (décolonisation, Suez 1956) et qu'elle en tire les conséquences. (« La Grande-Bretagne a perdu un empire mais n'a pas encore trouvé de rôle », Dean Acheson, 1961). Le XX^e siècle a soumis la Grande-Bretagne à un processus « d'eupéanisation » : sa participation à la Première guerre mondiale a réorienté ses intérêts amoindrissant forcément ses ambitions planétaires. Rétrospectivement la Grande-Bretagne semble avoir joué d'avantage le rôle d'un *path-breaker* qui a ouvert le monde à l'Europe. En ce sens, son hégémonie a été davantage *auctoritas* qu'*imperium*. Le fait vraiment surprenant c'est qu'une « toute petite nation » soit parvenu au cours du XIX^e siècle à s'adjuger un rôle si important dans la géopolitique mondiale (et non qu'elle l'ait perdu) (Patrick O'Brien).

Explication de texte (histoire moderne)

Durée : 7 heures

Sujet : Les réflexions de Jean de Saulx-Tavannes* sur les affrontements religieux, publiées en 1625 ;
par Jean-Marie Le Gall et Nicolas Le Roux**

⁸ André Siegfried, *La Crise britannique du xx^e siècle*, Paris, A. Colin, 1931 (réed. , chez Colin toujours, en 1971).

⁹ Se reporter à la dernière édition de la *Cambridge Economic History of Modern Britain* (Roderick Floud et Paul Johnson, dir., Cambridge, 2004, vol. 2) pour la meilleure mise au point.

** respectivement professeurs aux universités de Rennes et de Lyon 2.

« Réunir tous les hommes de France, et ensuite ceux de l'Europe à une seule religion, il y a d'incomparables difficultés à reconnaître la justice de ce dessein. Le pape, les ecclésiastiques crient, publient, prêchent et tacitement commandent l'extirpation de l'hérésie par toutes voies ; ils disent que ce sont personnes qui depuis cent ans se sont introduites en des nouvelles opinions par lesquelles il s'est créé vingt sortes de sectes, dont la pire de celles-ci est l'athéisme, tramant infinies rébellions contre les puissances divines et souveraines, s'aidant des passions, partialités, amitiés et inimitiés des princes, se mêlant dans les affaires d'État et division de ceux-ci, sans lesquels ils auraient été étouffés à leur naissance.

Ils s'accrurent en Allemagne par l'assistance des ducs de Saxe, landgrave de Hesse et infidélité de Maurice, qui craignaient que l'empereur Charles Quint ne rendît l'Allemagne héréditaire en la maison d'Autriche, de laquelle ils étaient ennemis ; en Angleterre, de l'indignation du roi Édouard****, auquel le pape n'avait voulu accorder le divorce d'avec Catherine d'Autriche pour épouser Anne de Boullan***** ; et en France, des partialités de ceux de Guise, de Bourbon et de Montmorency, durant la minorité de François II et Charles IX. [...] Si à leur commencement on eut pratiqué les maximes usitées en Espagne, ils fussent avortés à leur naissance ; libertins, ennemis des rois et de toutes souverainetés, sources de rébellion, intelligents jusqu'aux Turcs et Infidèles, les progrès desquels leur doivent être attribués. Que si l'Europe était sous une même religion, facilement la ruine des Infidèles s'en suivrait.

Il n'y a pas moins d'utilité que de justice pour les rois et souverains de France, d'Espagne et d'ailleurs : quarante ans sont passés qu'ils tiennent ces royaumes en troubles ou alarmes continuelles, ont donné quatre batailles en France, entrepris sur la personne des rois à Amboise et à Meaux ; en Flandres, attenté sur leurs gouverneurs, chassé leurs magistrats, rebellé toutes les provinces, jusqu'à ce qu'injustement ils se soient, en Zélande et Hollande, dispensés de l'obéissance de leurs rois, et aient obtenu des souverainetés dans le sang et le feu de plusieurs combats, cause de la mort de quatre millions d'hommes et de la perte de tant d'âmes engagées dans les péchés de la guerre, et, ce qui est pire, ont donné naissance à d'autres rébellions et ligue, sous prétexte de les ruiner, lesquelles ont tellement approché la France de sa dissipation que les chemins en sont encore tracés pour y tomber.

Les catholiques s'étaient associés pour contraindre leur roi à faire la guerre aux hérétiques, prétexte sous lequel la division de l'État était fomentée par des étrangers et cachée aux Français. Il ne peut y avoir aucune paix durable, les deux religions subsistant en l'état où elles sont, les armes et les rébellions étant toujours couvertes, des uns sous le nom de piété et des autres sous celui de liberté. Ce sont des républiques dans les États royaux, ayant leurs moyens, leurs gens de guerre, leurs forces, leurs finances séparées des royautés, et toujours prêtes aux premiers mouvements qui paraissent, à se précipiter contre les souverains, sachant qu'elles ne doivent leur salut qu'aux troubles, à la tourmente et à la diminution de l'autorité royale. Vrai asile et réceptacle de tous les mal-contentés, elles veulent établir un gouvernement populaire et démocratique dans les royaumes, et changer l'état de ces derniers. Les chrétiens ont fait la guerre sous les empereurs païens, mais depuis que Dieu a mis le sceptre entre leurs mains, c'est à eux de forcer et contraindre les sujets, par toutes voies, de vivre et mourir en la religion de leurs pères. Les Turcs et Perses souffrent que les chrétiens vivent en leurs pays, mais jamais les hérétiques de leur religion et les Espagnols ont acquis une réputation immortelle qui doit être imitée, ayant chassé du milieu d'eux, les Mores et Grenadins. Ces raisons semblent avoir porté toute la justice et l'utilité de ce côté : voici les avis contraires.

C'est offenser Dieu de vouloir par les armes, combats, feux et cruautés, reconduire les hérétiques en la vraie créance, comme si notre Seigneur n'était pas assez puissant, sans les secondes causes, pour les réduire à leurs devoirs. Ils doivent être vaincus et soumis par les bonnes œuvres, prières et jeûnes des catholiques : les larmes, prières, jeûnes, aumônes expient et purgent les mauvaises opinions de ces nouveaux venus. L'hérésie est un fléau envoyé parmi nous, ainsi que la famine, la peste, la vermine et autres accidents, pour nos péchés. L'opinion, la mauvaise créance, est une maladie qui ne s'arrache pas par la force : il convient de la déraciner par les Écritures saintes, raisons, sciences, enseignements, éducations, joints aux bonnes œuvres des ecclésiastiques et prédicateurs ; le moyen de la force est totalement contraire, lorsque l'humilité, la douceur et le savoir sont requis. À quoi ont servi tant de cruautés, d'hommes torturés, brûlés et martyrisés, tant de sang répandu, et tant de guerres de toutes parts, puisque cette hérésie en est augmentée plutôt que diminuée, et que la dépense et mort de tant d'hommes dans la Flandre n'ont servi qu'à faire perdre la souveraineté de Zélande et Hollande, qui étaient trop opprimées ? Puisque de tels remèdes pratiqués avec un si grand préjudice ont été inutiles, qui ne conseilleraient de recourir à l'humilité, douceur, prières, oraisons et sciences des gens de bien ?

*** Il s'agit en fait d'Henri

**** Anne Boleyn

De même, puisque la tolérance a donné vie à ce corps composé du quart de l'Europe, et que maintenant les religions se sont accoutumées à vivre paisiblement les unes avec les autres, c'est véritablement de la main droite couper la gauche, tourner le fer, le feu et le sang contre nous-mêmes, contre les Français et patriotes, contre nos frères et nos amis, au très grand affaiblissement des forces de l'Etat. Combien de larmes, d'enterrements, de brûlements, forçements, rançonnements, et de pertes, avant d'en venir à bout ! Et combien de catholiques périront et perdront leurs vies en cette entreprise déjà tant de fois tentée par semblables remèdes ! Les Grenadins, les Mores, gens de peu et sans valeur, ont été chassés d'Espagne alors que les huguenots français, composés de noblesse, de soldats et citadins courageux, ne souffrent aucune comparaison. Et si les particuliers sont damnés pour avoir fait mourir un de leurs pareils, que deviendront les rois qui, pour accroître leurs États ou pour autoriser davantage leur domination, sont cause de la mort et de la perte d'un million d'hommes ?

Ceux de la religion prétendue réformée sont fondés sur une grande quantité d'édits de paix entérinés dans les cours de parlements ; c'est violer la foi publique que les Infidèles mêmes gardent, d'entreprendre sans sujet sur les huguenots, d'alléguer qu'ils ont pris les armes contre leurs souverains, et que la foi d'un roi et celle d'un sujet n'ont nulle égalité, les sujets étant davantage obligés à leurs souverain, que lui à eux. Il est vrai qu'ils ont commis des entreprises contre leur roi ; mais cela n'a nulle conséquence ni ressemblance avec la puissance, magnanimité et la foi de leurs majestés : une foi promise ne doit être violée, autrement ce serait prendre licence et exemple sur les mauvais actes pour en faire de semblables. Cette guerre est un malheur évident pour la France, affaiblissant le parti du Roi Très-Chrétien et rehaussant celui du Roi Catholique, qui s'est approché du pape et des ecclésiastiques ; de plus, le roi régnant à présent ne peut nier l'obligation qu'il a envers ceux de cette religion qui ont assisté son père contre les entreprises de la Ligue, du pape, d'Espagne et de Lorraine. Ne vaut-il pas mieux laisser le tout en la main de Dieu, qui saura bien, lorsque nous le mériterons, en un clin d'œil, en un moment, faire plus que toutes les armées et conseils du monde en plusieurs siècles ? »

Source : Jean de Saulx, vicomte de Tavannes, « Second avis pour réunir toute l'Europe en une même religion », dans Mémoires de très-noble et très-illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes [1^{ère} éd. 1625], éd. Michaud et Poujoulat, Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France, t. VIII, Paris, 1838, p. 28-29.

Introduction

Les candidats n'étaient pas censés connaître des choses précises sur l'auteur. Ils pouvaient en revanche présenter de façon générale le milieu social auquel il appartenait et évoquer son père qui, lui, est assez connu. Il fallait surtout analyser l'évolution du personnage, qui passe du catholicisme ligueur le plus intransigeant à une position plus irénique, dans le contexte de la reconstruction idéologique qui se fait autour de la figure du roi.

Jean de Saulx (1555-v.1629/1630), vicomte de Tavannes, a été l'une des grandes figures de la ligue nobiliaire. Descendant d'une famille bourguignonne dont « l'ancienneté de la race » – comment il l'écrit – était très connue, il était le fils du fameux Gaspard de Tavannes (1509-1573), vétéran des guerres contre les Habsbourg et lieutenant général en Bourgogne, qui avait conduit l'armée royale lors des victoires de Jarnac et de Moncontour en 1569, ce qui lui avait valu le bâton de maréchal de France l'année suivante. Dans sa jeunesse, Jean avait entretenu des liens assez étroits avec Henri III, puisqu'il avait combattu au siège de La Rochelle sous le commandement de ce prince, avant de l'accompagner en Pologne. Il s'était ensuite rendu en Hongrie et en Moldavie pour combattre les Turcs, et il y avait même été fait prisonnier. Une fois libéré, il se rendit à Constantinople et regagna la France en 1575. Henri III lui confia le commandement d'une compagnie de gendarmerie, et il servit au cours des années suivantes sous les ordres du duc de Guise et duc de Mayenne. Il s'engagea ensuite dans la Ligue, jusqu'à prendre les armes contre Henri III, combattant ensuite Henri IV à Arques, en septembre 1589, puis participant à la défense de Paris. Deux ans plus tard, il fut blessé et fait prisonnier lors du siège de Noyon entrepris par Henri IV, mais le roi le relâcha peu après, moyennant la libération des dames de la maison de Longueville qui étaient aux mains des ligueurs. En revanche, son frère aîné, Guillaume (1553-1633), qui exerçait la lieutenance générale en Bourgogne, demeura fidèle au dernier Valois et reconnut Henri IV dès son avènement. Jean finit par se soumettre au Béarnais en 1595. En 1597, le roi qui se méfiait de lui exigea qu'il l'accompagne au siège d'Amiens, mais il refusa. Il fut alors embastillé, mais il parvint à s'échapper en limant un barreau de sa cellule. Il se retira alors dans son château bourguignon de Sully, près d'Autun, où le roi le laissa vivre, mais sans jamais lui accorder de charges. Il testa le 6 octobre 1629 et mourut certainement peu après. Dans les Mémoires qu'il rédigea dans sa retraite bourguignonne, Jean de Saulx-Tavannes retrace la carrière exemplaire de son père afin d'instruire ses « enfants, neveux, cousins ». Ce texte est précédé d'une sorte de préface

adressée à Louis XIII constituée de plusieurs « Avis » composés dans les années 1620. Le second de ces Avis propose un projet de réunion de toute l'Europe en une même religion. C'est alors une pratique assez courante, surtout dans les milieux de finance d'adresser des avis à la couronne, comme l'a montré Françoise Bayard, afin de proposer une recette fiscale et de se proposer pour la lever. En Espagne cette littérature a pris une telle importance qu'on la désigne sous le nom de littérature arbitriste. Ici un gentilhomme instruit propose une politique au roi, avec l'espoir d'être entendu et de rentrer en grâce auprès du monarque.

Tavannes écrit ce texte à un moment où l'Europe tout entière sombre dans la guerre : guerre de Trente Ans à partir de 1618 (bataille de la Montagne Blanche en novembre 1620) ; reprise des guerres aux Pays-Bas fin 1621 ; reprise des guerres en France en mai 1621 (jusqu'en octobre 1622, paix de Montpellier), puis 1625 (prise d'armes de Rohan et Soubise en janvier). Il fallait aussi évoquer les tensions franco-espagnoles qui sont en arrière-plan (crise de la Valteline), et les rêves de croisade qui sont revivifiés à cette époque.

Tavannes plaide ici pour une réconciliation de tous les chrétiens et pour leur union face aux infidèles, c'est-à-dire les Turcs, car il rêve non seulement de la réunification de la chrétienté, mais également de la reconquête en Europe orientale. Ce faisant, il brosse un vaste panorama d'un siècle d'affrontements religieux. Il insiste sur la dimension politique des troubles qu'il présente comme des guerres civiles plutôt que comme des guerres de Religion. Il exprime également son aspiration à la réconciliation interconfessionnelle, mais dans un esprit qui n'est plus celui du temps des « guerriers de Dieu ». La réunion lui apparaît comme l'horizon vers lequel doit tendre toute l'action des catholiques, mais il se propose d'y parvenir non plus par la force des armes, mais par une entreprise de régénération spirituelle et morale qui doit irriguer l'ensemble d'une société chrétienne pacifiée par la tolérance civile. A travers ce texte, on prend la mesure du chemin parcouru par les catholiques zélés depuis le temps de la Ligue. Si l'idéal de reconquête les anime toujours, il s'exprime désormais par une voie nouvelle qui est celle prônée par l'Eglise de la Contre Réforme.

I RETROUVER L'UNITE PERDUE PAR LA VIOLENCE

Dans la première moitié du texte, Tavannes exprime l'avis, qu'il a partagé, de résorber par la force la division religieuse et sociale provoquée par l'apparition des églises protestantes. La Réforme a été exploitée pour des raisons politiques et s'est propagée à la faveur des tensions entre les princes ou entre les factions nobiliaires. La religion étant le lien social (*religio vinculum societatis est*), ceux qui ébranlent cette unité du corps mystique doivent être forcés à entrer dans le rang : Voilà la position des partisans d'une intransigeance absolue vis à vis de l'hérésie.

A Les aspirations d'un catholique zélé

Jean de Saulx-Tavannes est un catholique convaincu, élevé dans une atmosphère d'exaltation religieuse particulièrement forte. Il était enfant lorsqu'ont éclaté les premières guerres de Religion, et il a été marqué par la figure de son père. Gaspard de Tavannes était lieutenant général en Bourgogne au moment de la première guerre civile. Il s'est opposé farouchement aux protestants et s'est ensuite montré très hostile à l'application de l'édit de pacification d'Amboise de 1563 au nom du principe d'unité religieuse [les candidats qui soulignent cela doivent être valorisés]. Jean a été élevé dans une atmosphère d'intransigeance religieuse qui l'a particulièrement marqué. Il a assisté à la fondation d'une confrérie du Saint-Esprit à Dijon en juillet 1567, et à cette occasion son père a exigé qu'il s'engage à combattre les protestants.

Tavannes évoque la position de l'Eglise qui a été celle que suivait son père dans les années 1560 : Non pas le rétablissement de l'unité religieuse et sociale par une politique de colloque comme celle que conduisit un temps Charles Quint ou Charles IX, ni un concile de concorde, mais par la répression. Le grand modèle à suivre repose sur « les maximes d'Espagne » (ligne 15) ; la répression et l'expulsion.

Il évoque donc ce temps des fers et des bûchers. Les chambres ardentes établies à la fin du règne de François Ier dans les parlements, les juridictions civiles chargées de traquer les hérétiques aux Pays Bas par Charles Quint, les inquisitions, romaine, ibérique, vénitienne, le conseil des troubles institué aux Pays Bas ont illustré cette politique répressive et ce temps des feux. Cette répression vise à faire appliquer une législation qui n'admet pas la diversité religieuse, et qui force à adhérer à l'Eglise du prince selon le principe *cujus regio, ejus religio*. Dans le cas de la France, le rétablissement du monopole catholique impliquerait vers 1620 de forcer les protestants à se convertir. *Compelle intrare* dit saint Augustin. Force les à entrer. Le texte fait écho à cette injonction lorsqu'il évoque ceux qui invitent les princes chrétiens à contraindre leurs sujets à vivre dans la religion de leur père (l. 40).

Une autre solution consiste à expulser, à bannir et à proscrire. Les juifs ont souvent fait l'objet de mesures de cette nature au XVI^e siècle et avant ; En Espagne en 1492, en Provence en 1501, dans de très nombreuses cités germaniques ou en Italie. Mais la figure qui inspire les adversaires farouches des réformés est celle des morisques (l. 42). Dès les années 1570 la monarchie catholique a réfléchi à leur expulsion. La mesure a été appliquée dans le royaume de Grenade après la révolte des Alpujarras, et a conduit à la dispersion, à la déportation des Grenadins vers la Castille. Mais en 1609, c'est l'ensemble des morisques de la péninsule qui sont chassés, soit environ 275000 personnes, sans autre alternative possible (à la différence des juifs en 1492 qui pouvait opter pour le baptême) vers l'Afrique du nord.

Pour tous ceux qui réclament qu'on suive les maximes d'Espagne, il faut se conformer à la parabole biblique, en séparant le bon grain de l'ivraie (Mt 13). Les déviances religieuses constituent des crimes de lèse-majesté divine et humaine. Pour Tavannes, il ne fait aucun doute que le prince a le devoir de faire respecter l'unité de foi, comme il s'y engage par le serment du sacre (exterminer les hérétiques). Le protestant est un séditionnaire parce qu'il exploite les dissensions politiques ; l'hérésie est associée aux troubles domestiques et aux divisions entre princes chrétiens.

Cette répression de l'hérésie est d'autant plus nécessaire qu'elle menace outre l'ordre politique, jusqu'à la puissance divine. Tavannes estime en effet que les Réformes, et leurs avatars sectaires, conduisent à l'athéisme qui est présenté par tous les croyants de l'époque comme le pire des péchés. Dénoncer l'adversaire comme un « athéiste » est une pratique ordinaire en ce temps d'affrontements religieux. Cela permet de le disqualifier comme un être d'une altérité absolue. L'expression est d'ailleurs récente : le mot « athéisme » n'apparaît en français que dans les années 1550. Les protestants eux-mêmes ont eu recours à cet argumentaire, en particulier pour dénoncer Catherine et ses proches au lendemain de la Saint-Barthélemy (Innocent Gentillet, *Anti-Machiavel*) Pour Tavannes, l'atteinte à l'ordre politique portée par les protestants est d'autant plus inquiétante que les réformés semblent aussi faire le jeu de l'athéisme (l. 6). C'est paradoxal lorsque l'on connaît leur désir de croire et de foi. En fait l'accusation d'athéisme est commode pour déprécier l'adversaire et se répand au début du XVII^e siècle, notamment grâce aux diatribes du jésuite Garasse. Ainsi, les antitrinitaires, bien que récusés autant par les catholiques que par les protestants sont amalgamés à ceux-ci, et sont accusés de rationalisme. La multiplication des confessions, les passages répétés de l'une à l'autre par des hommes comme Francisco Pucci, Giordano Bruno accréditent l'idée que l'instabilité religieuse n'est possible que par absence de croyance en Dieu. Pour l'indifférent, toutes les religions ne se valent-elles pas ? De fait certains libertins comme Vanini ou Théophile de Viau ont assurément été poursuivis autant pour leur instabilité religieuse que pour leurs écrits. De même Jean Fontanieu, un ancien réformé, fut accusé d'athéisme et brûlé vif en 1621. La lutte contre l'athéisme est l'avatar du combat contre l'hérésie dans le régime de tolérance de l'édit de Nantes.

B « L'assistance » des princes à l'hérésie

Conformément à la vision catholique des troubles de Religion, Tavannes considère que la Réforme ne s'est étendue que parce qu'elle a été encouragée par des princes qui avaient avant tout des intérêts politiques à défendre. Et que les ministres réformés ont tout fait pour exploiter ces antagonismes entre les princes.

Il évoque dans un premier temps le cas germanique, à travers les figures des électeurs de Saxe (Frédéric le Sage, Jean le Constant et Jean-Frédéric), du landgrave Philippe de Hesse, et de Maurice de Saxe, duc, puis électeur de saxe. Les électeurs de Saxe et le landgrave de Hesse ont défendu Luther et la Réforme pour des raisons religieuses mais aussi politiques. Ces princes craignaient le renforcement de l'autorité impériale, et c'est pourquoi ils ont protégé Luther à partir de 1521. *L'Appel à la noblesse* publié par Luther en 1520 exaltait d'ailleurs le rôle des princes temporels et il présentait ces derniers comme les défenseurs des Allemands contre les Romanistes, ces sangsues qui exploitaient l'Empire.

Frédéric III le Sage (1463-1525) électeur de Saxe depuis 1486, prince très pieux et inquiet pour son salut, qui collectionnait les reliques, multipliait les œuvres pieuses et effectua même un pèlerinage en Terre sainte, a été le premier protecteur de Martin Luther. Il obtint que celui-ci soit entendu par la diète impériale avant d'être condamné. Il cacha ensuite le réformateur dans sa forteresse de la Wartburg, en Thuringe, en mai 1521, alors que celui-ci venait d'être mis au ban de l'Empire par l'édit de Worms. L'attitude de l'électeur a une explication politique : il s'agit de s'opposer à la puissance impériale en protégeant l'un de ses sujets. Il faut d'ailleurs rappeler que Frédéric a été candidat à l'élection impériale, en 1519, et s'il a accepté de se retirer devant la candidature de Charles d'Autriche, il entendait cependant défendre les pouvoirs des princes face à l'empereur. Il avait aussi conscience du grand impact du message de Luther qui, depuis 1517, s'était répandu non seulement dans les Etats saxons mais également dans l'ensemble de l'Empire.

Jean Ier le Constant (1468-1532), frère et successeur de Frédéric, fit passer l'électorat de Saxe à la Réforme en 1527. Luther loue la piété et l'engagement religieux de ce prince dans ses *Propos de table*. Jean a fait partie des

princes qui, en 1529, lors de la deuxième diète de Spire, ont protesté contre l'application de l'édit de Worms réclamée par Ferdinand d'Autriche.

Parmi ces « princes protestants » figuraient également Philippe de Hesse, Georges de Brandebourg-Ansbach, Wolfgang d'Anhalt et Ernest de Brunswick-Lunebourg. Philippe de Hesse (1504-1567) s'est rapidement imposé comme le plus engagé des princes luthériens, et il fut la véritable cheville ouvrière de la Ligue de Smalkalde établie en 1531. Landgrave depuis 1509, Philippe était un prince chevalier particulièrement versé dans les questions théologiques. C'était aussi un prince autoritaire et soucieux de s'imposer à l'échelle de l'Empire. Dès 1521, il a noué des contacts avec Luther à Worms, il a ensuite été impressionné par Melancthon, et il est passé à la Réforme en 1524, l'introduisant dans ses Etats en 1526 et fondant une université à Marbourg en 1527 sans bulle romaine, fait sans précédent. Si la dimension politique de son engagement ne fait pas de doute, ses convictions religieuses n'en étaient pas moins très profondes, contrairement à ce que peut penser Tavannes. Il avait d'ailleurs le souci d'unifier les différents courants réformés. Il organisa ainsi les conversations de Marbourg en 1529 pour essayer de ménager un accord entre Zwingli et Luther sur le problème eucharistique. Il prit la tête des troupes de la Ligue lors de la guerre contre Charles Quint en 1546-1547 et y fut fait prisonnier.

L'autre grand acteur de la ligue de Smalkalde a été Jean-Frédéric le Magnanime (1503-1554). Electeur de Saxe à partir de 1532, il établit définitivement la Réforme dans les Etats saxons. Il était plus modéré que Philippe de Hesse, et conservait le souci de distinguer le politique et le religieux.

La ligue de Smalkalde a été un outil d'extension du luthéranisme dans l'Empire. Ses troupes sont ainsi intervenues en Wurtemberg en 1534 pour rétablir le duc Ulrich, à qui Charles Quint avait confisqué ses Etats en 1520. Ulrich passa d'ailleurs à la Réforme, qu'il introduisit dans son duché aussitôt après l'avoir reconquis. Le lien entre politique et religion est ici manifeste. La Ligue prolongea ensuite son existence pour dix ans en 1535, et elle se lança à la conquête du duché de Brunswick-Wolfenbüttel en 1542, seul territoire de l'Allemagne du Nord qui n'était pas encore passé à la Réforme. C'est d'ailleurs à cause de leur attitude agressive que les princes de Saxe et de Hesse furent mis au ban de l'Empire par Charles Quint le 20 juillet 1546, et non en raison de leurs choix religieux. Finalement, la Ligue fut vaincue par Charles Quint le 24 avril 1547 à Mühlberg. Jean-Frédéric fut blessé et fait prisonnier dans l'affrontement et Philippe de Hesse se rendit peu après.

Une autre figure témoigne des liens complexes entre religion et politique : celle de Maurice de Saxe. Maurice de Saxe (1521-1553), duc de Saxe en 1541 (représentant de la branche albertine de Saxe ; cousin de l'électeur de Saxe Jean-Frédéric et gendre de Philippe de Hesse), s'est converti au protestantisme luthérien en 1539, mais, soucieux de son indépendance à l'égard de son cousin, il n'adhéra pas à la ligue de Smalkalde. En 1546, il choisit le camp de l'empereur contre celui de la Ligue. Pour obtenir son ralliement, Charles Quint lui promit la dignité électorale qu'il avait retirée à Jean-Frédéric en le mettant au ban de l'Empire. Désormais pourvu du titre d'électeur, Maurice changea de camp peu après. Après s'être allié aux princes protestants et au roi de France (traité de Chambord de janvier 1552), il attaqua brusquement Innsbruck, ce qui força Charles Quint à la fuite le 19 mai 1552. Ferdinand d'Autriche capitula avec Maurice peu après à l'occasion de la paix de Passau, en août 1552.

Tavannes évoque ensuite le cas particulier de la réforme anglicane. A ses yeux, il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'une réforme purement politique voulue par le roi d'Angleterre pour satisfaire ses intérêts personnels. Les événements anglais lui sont modérément familiers, comme en témoigne l'erreur sur le nom du monarque. Il est incontestable qu'Henri VIII (1491-1547), roi d'Angleterre depuis 1509, rompit avec Rome pour des raisons avant tout politiques. Alors que Léon X lui avait accordé le titre de Défenseur de la foi pour le remercier d'avoir publié en 1521 une *Défense des sept sacrements* dénonçant les écrits de Luther, Henri VIII s'engagea sur le chemin du schisme en 1533 car Clément VII s'opposait à l'annulation de son mariage avec Catherine d'Aragon (1485-1536), la tante de Charles Quint. Or celui-ci est devenu l'homme fort de l'Italie et le pape, qui a subi le sac de Rome en 1527 ne peut le contrarier. Le sacre de Bologne en 1530 a marqué cette réconciliation. Henri VIII épousa en secret Anne Boleyn (v. 1501-1536) en janvier 1533, qui lui donna une fille, Elisabeth. Le pape excommunia Henri VIII, et celui-ci répliqua en novembre 1534 en faisant voter par le Parlement l'Acte de Suprématie qui faisait de lui le Chef Suprême de l'Eglise d'Angleterre : il pouvait désormais nommer les évêques, fixer et défendre le dogme, assurer la réforme du droit canon et la discipline du clergé.

La réforme d'Henri VIII visait avant tout la fondation d'une Eglise « érastienne », c'est-à-dire soumise à l'Etat royal (du nom de Thomas Lieber, dit Erastus, 1524-83, professeur à Heidelberg). Les questions théologiques ne l'intéressaient guère. Sous l'influence de son conseiller Thomas Cromwell et de l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Cranmer, il s'est montré dans un premier temps favorable à l'instauration d'un dogme d'inspiration protestante. En juillet 1536 la Convocation du clergé promulgua l'Acte des dix articles, proposée par Cromwell et Cranmer, mêlant inspiration luthérienne et tradition catholique : il rejetait le culte des saints, le Purgatoire et les indulgences, mais acceptait les images du christ et de la Vierge ; il maintenait trois sacrements : baptême, pénitence, cène ; la justification de l'homme était réalisée « par la contrition et la foi jointes à la charité » ; la transsubstantiation et la

consubstantiation étaient acceptées. Cromwell poussa ensuite à la dissolution des monastères. Face aux mécontentements (pèlerinage de Grâce de 1536), et craignant que la politique de Cromwell n'entraîne des désordres graves, Henri VIII fit marche arrière à la fin de son règne. C'est ainsi qu'en 1539 fut promulgué l'Acte des Six Articles qui réaffirmait la présence réelle sous la forme de la transsubstantiation, condamnait la communion sous les deux espèces, rappelait la distinction fondamentales entre laïcs et clercs, soulignait la nécessité des œuvres et de la confession auriculaire. L'Acte des Six Articles a donné un coup d'arrêt à la réformation ; il demeura le fondement de l'orthodoxie en Angleterre jusqu'à la mort du roi en 1547 : on parle du fouet à 6 cordes pour désigner cet acte qui rétablissait la doctrine catholique sans être accompagné d'un rapprochement avec Rome. Par ailleurs, Cromwell fut exécuté le 28 juin 1540 pour hérésie.

C Les « partialités » des barons

Le troisième exemple d'instrumentalisation de la Réforme et vice et versa, d'exploitation par la Réforme des tensions socio politique touche l'aristocratie française. Il laisse entendre que le calvinisme s'est développé en France parce qu'il était soutenu par les représentants de grandes maisons, notamment les Bourbons. Les guerres sont à ses yeux fondamentalement des guerres civiles, des luttes de factions nobiliaires. La dimension proprement confessionnelle lui paraît absente. Telle a été l'interprétation des troubles qu'on donnés les premiers historiens des guerres de Religion, et notamment Jacques-Auguste de Thou dans son *Histoire universelle* et qu'a repris Lucien Romier au XXe siècle. Le protestantisme a su ainsi récupérer à son profit les divisions nobiliaires et les affrontements clientélares. Par exemple en France, l'hostilité entre les Montmorency et les Guise : les premiers étant, malgré le connétable resté catholique, soit ralliés à la Réforme (Coligny, Odet de Chatillon) soit partisans de concession aux protestants comme Montmorency Damville, gouverneur du Languedoc et acteur essentiel du soulèvement de 1574. De même les Bourbons, avec Henri de Navarre, mais aussi Condé, ont rallié la Réforme. Tandis que les Guise, depuis la bataille de Saverne remportée contre les rustauds en 1525 entendent incarner la défense du catholicisme, même si le cardinal de Lorraine chercha vers 1560 à conjurer la division, avant de devenir le Tigre de Lorraine, le porte drapeau de l'intransigeance. Les Guise furent très puissants sous François II, qui ne fut pas un roi mineur, mais un jeune roi dont le conseil était dirigé par les oncles de son épouse Marie Stuart, le duc François de Guise et son frère Charles de Lorraine (l. 13). Or les Montmorency avait été particulièrement en faveur sous Henri II. Frustration et rivalité en découlèrent que la Réforme exploita selon l'avis de certains. L'hérésie a une propension à devenir « l'asile et le réceptacle des malcontents ». La religion réformée est donc le prétexte dont se saisissent ceux qui protestent contre leur sort. Arlette Jouanna a montré ce basculement de la notion de malcontentement durant les guerres de Religion. Le malcontentement contre la monarchie est initialement une protestation portée par la noblesse au nom du bien public contre une monarchie accusée d'opprimer les libertés, nobiliaires. Mais le malcontentement aristocratique se mue en l'expression de mauvaise humeur contre une monarchie accusée de ne pas reconnaître à sa juste valeur les mérites du service rendu au roi par tel noble, telle famille ou telle clientèle.

La révolte des Pays Bas en 1566 permet aussi d'illustrer la collusion entre une noblesse protestataire, les Gueux, contre la politique et la personne du cardinal de Granvelle, figure essentiel du conseil de la gouvernante (l. 23). Les deux provinces du nord ont même déposé leur souverain, Philippe II en 1581 et transféré la souveraineté aux Etats, et recherché un protecteur, le duc Anjou ou le comte de Leicester.

Tavannes, ancien ligueur connaît donc par expérience l'aversion que l'apparition du protestantisme a suscitée et la réaction qui consiste à prôner sa destruction pour rétablir l'unité politique et religieuse. Tavannes ne cache à aucun moment son aspiration à la restauration de l'unité chrétienne. Mais, il sait aussi par expérience qu'il est désormais impossible d'y parvenir par la force. Pour expliquer sa position il évoque les malheurs que les guerres ont entraînés.

II « LES PECHES DE LA GUERRE » (L. 26)

Tavannes entend démontrer que la voie de la guerre est une impasse. Il évoque, de façon très elliptique, les épisodes dramatiques des guerres, sans pour autant donner de détails ou de précisions car les faits sont dans les esprits de tous. Il souligne la dimension politique des conflits, et fait un parallèle entre la France et les Pays-Bas pour bien faire comprendre que le royaume de France risque de connaître le même sort que les provinces néerlandaises (sécession, établissement d'une république) si les troubles y reprennent.

A « Troubles et alarmes » (l. 20)

Tavannes brosse un panorama des malheurs de la guerre. Les guerres entraînent des désordres sans précédent qui provoquent la ruine des Etats. Les guerres civiles sont jugées les pires, car elles font se dresser des hommes d'une même nation les uns contre les autres. Les quatre batailles qu'évoque Tavannes (l. 21) sont probablement les grandes batailles rangées des premières guerres de Religion, celles qui ont le plus marqué les esprits en raison des pertes importantes qu'elles ont entraînées : Dreux en 1562, Saint-Denis en 1567, Jarnac et Moncontour en 1569.

Il évoque aussi les conjurations huguenotes d'Amboise, en 1560, et de Meaux, en 1567 (l. 21-22), qui visaient à s'emparer du roi (François II, puis Charles IX) pour le soustraire à l'influence pernicieuse des princes catholiques. La conjuration d'Amboise a été fomentée par un gentilhomme protestant périgourdin, La Renaudie, qui entendait protéger le roi des Guise. Son entreprise a été dénoncée et les conjurés furent impitoyablement exécutés sous les murs du château d'Amboise. La surprise de Meaux a replongé le royaume dans la guerre, alors que Catherine de Médicis pensait avoir réussi à établir la paix en 1563. L'événement a certainement constitué un traumatisme pour le jeune Charles IX et pour sa mère, et l'exécution de Condé à Jarnac, deux ans plus tard, peut être comprise comme le châtiement d'un criminel de lèse-majesté qui avait osé attenter à la personne du roi. Tavannes ne parle pas des régicides cependant, peut-être parce qu'il déteste aussi bien Henri III qu'Henri IV, ou parce que des événements aussi dramatiques doivent être définitivement oubliés. Il n'évoque pas non plus les massacres (Saint-Barthélemy), là encore parce qu'il faut oublier ces événements épouvantables, mais aussi parce qu'il est difficile de leur donner un sens.

Il n'y a pas non plus de référence à des épisodes militaires récents (siège de Montauban, 1621 ; siège de Montpellier, 1622), mais ils sont certainement présents dans l'esprit de l'auteur. Or la période est très tendue. On assiste même à des violences populaires spectaculaires : les protestants de Tours sont agressés à la fin avril 1621. Leur temple est brûlé et leur cimetière profané. Près de Paris, le temple de Charenton est incendié le 26 septembre 1621. On sait que les armées royales massacrent garnisons et populations civiles dans les places du sud-ouest prises d'assaut (Nègrepelisse et Lunel en 1622).

Tavannes évoque aussi les soulèvements contre les princes ou les gouverneurs aux Pays-Bas (Marguerite de Parme en 1566 ; le duc d'Albe en 1572 ; don Juan en 1576-1577...). Il fait référence au soulèvement flamand d'août 1566, quand les calvinistes néerlandais ont lancé une grande entreprise iconoclaste avant de prendre les armes, ce qui obligea la gouvernante à négocier avec les princes. Le duc d'Albe et le conseil des Troubles établi en 1567 se livrèrent à une féroce répression : de 1567 à 1573, le Conseil prononça 1 073 peines de mort pour lèse-majesté et 11 130 bannissements avec confiscation des biens. En avril 1572, les Gueux néerlandais passèrent à l'offensive, s'emparant du port de Brielle, près de Rotterdam, qui sera leur tête de pont sur le continent. Au cours des années suivantes, les guerres se poursuivent, avec leur cortège de batailles (le 14 avril 1574, les Espagnols remportent la bataille de la Mookerheide, en Limbourg, près de Nimègue, où Louis de Nassau et son frère Henri sont tués ; les Espagnols remportent ensuite la bataille de Gembloux, le 31 janvier 1578), de sièges (Anvers 1584-1585) et de sacs de villes (Anvers, 4 novembre 1576 : 7 à 8 000 victimes).

B « La division de l'Etat » (l. 30) et la menace du gouvernement populaire

Les guerres ne provoquent pas seulement des pertes militaires considérables, elles mettent à mal l'ordre politique des royaumes. Il n'est pas nécessaire de détailler les guerres civiles, mais il faut évoquer leur dimension politique, puisque c'est à elle que Tavannes fait référence (l. 22 : « chassé leurs magistrats... »). Les Etats de Hollande commencent à se réunir librement à partir de juillet 1572, et ils nomment le prince d'Orange comme stathouder. Quatre ans plus tard, en septembre 1576, les Etats généraux se réunissent sans l'autorisation de Philippe II. Les soulèvements de villes se multiplient au cours des mois suivants, et les Etats généraux finissent même par prononcer la déchéance du gouverneur espagnol, don Juan, le 7 décembre 1577, et les Etats reconnaissent ensuite un prince étranger comme gouverneur : il s'agit de l'archiduc Matthias, frère de l'empereur Rodolphe II, qui prête serment devant les Etats le 20 janvier 1578. Le fait est inédit. Les troubles se poursuivent et finalement les provinces du Nord (Frise, Overijssel, Gueldre, Utrecht, Hollande, Zélande, Zutphen, Groningue) s'associent dans l'union d'Utrecht, le 23 janvier 1579. Devant l'entreprise de reconquête menée par le nouveau gouverneur espagnol, Alexandre Farnèse, les Etats généraux font appel à François, duc d'Anjou, avec lequel ils signent le traité du Plessis-lès-Tours le 19 septembre 1580, qui fait de lui le « prince et seigneur des Pays-Bas ». Dans la foulée, le 26 juillet 1581, l'Acte de La Haye (ou Acte d'abandon) proclame la déchéance du roi. Les Provinces-Unies viennent de naître.

Ces événements sont encore dans toutes les mémoires, car au moment où Tavannes écrit, les guerres ont repris aux Pays-Bas. Après la trêve de Douze Ans (1609-1621), la guerre a recommencé à la fin de 1621. L'armée

espagnole commandée par Ambrogio Spinola lance une offensive contre Juliers, place que tiennent les Hollandais. Après sept mois de siège, la ville tombe. Spinola lance ensuite une grande offensive en Brabant à l'été de 1622, puis met le siège devant Bergen-op-Zoom, qu'il est obligé de lever en octobre. En août 1624, il met le siège devant Breda, qui finira par tomber en juin 1625.

La situation française paraît tout aussi dramatique. Dans les années 1620, on fait régulièrement le lien entre le modèle républicain néerlandais et l'organisation huguenote du Midi. Les huguenots ont construit une sorte d'Etat dans l'Etat, comme l'écrira le *Mercurius gallicus* dans sa livraison de 1627. Tavannes décrit le fonctionnement du parti protestant, sans préciser s'il parle des années 1570 ou des années 1620. Toujours est-il que « sous le nom ... de liberté » (l. 33), ils ont acquis une grande autonomie dans le sud du royaume, avec des assemblées politiques : l'assemblée générale de Millau de 1573 adopte un règlement général organisant le parti protestant ; l'assemblée de La Rochelle se tient sans autorisation royale à partir de décembre 1620, et elle met sur pied une organisation militaire (les huit cercles militaires créés le 10 mai 1621).

Tavannes fait une petite histoire de la Ligue, qu'il présente non seulement un mouvement catholique de résistance à l'hérésie, mais aussi comme un parti manipulé de l'extérieur par des étrangers, en l'occurrence les Espagnols. On voit ici comment l'image de la Ligue a pu être reconstruite après sa défaite. C'est l'argumentaire des partisans d'Henri IV (notamment de Duplessis-Mornay) qui est ici repris implicitement. Tavannes évoque en effet le soulèvement de mars 1585 (l. 29), justifié par le Manifeste publié sous le nom du cardinal de Bourbon, qui réclame la restauration de l'unité religieuse, et qui aboutit à la signature de l'édit de Nemours, en juillet 1585, par lequel Henri III supprime ses édits de pacification et de tolérance. Les huguenots étaient contraints à la conversion ou à l'exil. Tavannes évoque la question de la « guerre aux hérétiques », mais il ne précise pas que les princes ligueurs ont pris les armes parce qu'ils craignaient l'avènement d'un souverain protestant, Henri de Navarre. À l'époque où Tavannes écrit, il n'est en effet plus question d'évoquer cela.

La voie de la guerre a pu apparaître comme naturelle à une époque, mais elle est désormais injustifiable car elle provoque des mutations politiques terriblement graves. Or, Tavannes exprime un attachement très fort au principe monarchique. Les protestants français et néerlandais, puis les ligueurs, à partir de 1589, ont au contraire défendu l'idée d'une sorte de souveraineté populaire contestant le principe monarchique. Il s'agissait d'un principe de gouvernement mixte et équilibré associant démocratie (les Etats généraux), aristocratie (les princes) et monarchie (le roi). Ce principe a été défendu par les « monarchomaques » protestants François Hotman (*Francogallia*, 1573) et Théodore de Bèze (*Du droit des magistrats sur leurs sujets*, 1574) au lendemain de la Saint-Barthélemy, puis par Philippe Duplessis-Mornay (*Vindiciae contra tyrannos*, 1579). Le texte attribué à Duplessis-Mornay, sans doute composé dans les années 1574-1576 et publié en 1579 dans le contexte des guerres des Pays-Bas, exprime très clairement la position de ces auteurs. À la suite d'Hotman et de Bèze, il réaffirme que la souveraineté appartient au peuple considéré en tant que corps politique. Le roi n'est que le pilote du navire dont le peuple est le véritable patron, l'engagement entre les deux parties étant garanti par un contrat. Distinguant le prince de la fonction royale, Duplessis-Mornay dénonce le caractère sacré des monarques qui usurpent la souveraineté, et tentent de se faire adorer comme des divinités, alors que la véritable majesté n'appartient qu'à Dieu. Qu'il vienne à se comporter comme un homme privé se consacrant à son profit particulier, il est alors légitime aux magistrats et aux députés des Etats généraux de s'associer pour défendre le bien commun.

Cette position est jugée parfaitement injustifiable par Tavannes. Pourtant, les ligueurs ont repris à leur compte le principe de la souveraineté populaire. Mais il faut rappeler que la Ligue n'a jamais été un mouvement homogène socialement et idéologiquement. Les grands seigneurs qui ont pris le parti de s'opposer à Henri III et à Henri IV ne défendaient pas le principe de la souveraineté populaire. On sait combien le duc de Mayenne (frère du défunt du duc de Guise) a eu du mal à imposer son autorité à Paris où les Seize étaient très puissants. D'une certaine façon, les grands seigneurs ligueurs étaient des « ligueurs politiques » qui ne concevaient pas le gouvernement autrement que sous la forme d'une véritable monarchie, c'est-à-dire une monarchie pleinement catholique.

Les partisans d'Henri IV ont souligné la nécessité pour les sujets de renoncer à l'engagement partisan. Ils ont exalté le monarque comme un prince directement inspiré par Dieu, dont les décisions ne sauraient être soumises à l'examen. Le prince appartenait à la sphère de la Raison, tandis que les sujets, quelle que soit leur statut social, appartenaient tous à la sphère de l'Obéissance. L'unité devait être construite dans l'obéissance au monarque et dans la défense de la patrie. Tavannes semble s'être rallié à cette position, qu'il ne remet pas en question.

C « Français et patriotes » (l. 64) : une nouvelle image des protestants

Dans son analyse de la Ligue, Tavannes insiste autant sur le rôle des Espagnols que sur la dimension religieuse du mouvement (l. 30). Les guerres sont néfastes non seulement parce qu'elles risquent de provoquer l'explosion de l'Etat et la formation de républiques sécessionnistes, comme cela a été le cas aux Pays-Bas, mais

également parce qu'elles livrent le royaume aux appétits des étrangers. Tavannes reprend l'argumentaire établi par les partisans d'Henri IV ; la Ligue a été le cheval de Troie des Espagnols pour dépecer la France. De fait, le mouvement ligueur a été stipendié par Philippe II dès sa formation. Par le traité de Joinville de janvier 1585, le Roi Catholique a promis des subsides conséquents aux princes catholiques français, et les premiers versements ont été faits à partir du printemps. De son côté, le duc de Guise bénéficiait des largesses espagnoles depuis plusieurs années. Philippe soutenait les Guise et le cardinal de Bourbon parce qu'il avait besoin d'alliés dans sa double offensive contre l'Angleterre et contre les protestants néerlandais. Les désordres qui affectaient la France l'assuraient que celle-ci serait incapable d'intervenir contre ses armées aux Pays-Bas.

L'intervention espagnole dans les affaires françaises prit un autre visage à partir de 1590, quand les troupes d'Alexandre Farnèse entrèrent dans le royaume pour soutenir les forces ligueuses. Henri IV leva ainsi le siège de Paris, en 1590, quand les forces espagnoles arrivèrent en vue de la capitale. Une petite garnison de mercenaires wallons et napolitains allait stationner désormais à Paris. L'événement fit grand bruit. Les partisans d'Henri IV pouvaient souligner désormais la collusion entre les catholiques zélés et les étrangers, alors que le Béarnais était présenté comme le défenseur de la patrie en danger. La déclaration de guerre contre le roi d'Espagne, en 1595, visait à reconstituer l'unité autour de la figure du monarque contre un ennemi extérieur. Tavannes reprend à son compte cette présentation des troubles.

Mais cette analyse le conduit, lui l'ancien ligueur, à considérer aussi autrement les protestants. Il rappelle que dans la conquête du trône par Henri IV, le père de Louis XIII, les protestants se sont montrés fidèles (l. 84).

L'auteur entend tout d'abord souligner que l'on ne peut confondre les protestants avec les autres hérétiques. Ainsi, les morisques, qui sont des musulmans contraint de devenir catholiques en Espagne entre 1502 en Castille et 1525 dans l'ensemble de la couronne d'Aragon, sont souvent des ruraux travaillant sur les terres des seigneurs. On ne peut en dire autant des réformés français (l. 68). En effet la Réforme a séduit dans tous les milieux sociaux. Et si pendant un temps, on a cru voir en elle, l'expression du mécontentement social des couches artisanales, force est de reconnaître que dans sa dynamique conquérante du milieu du XVI^e siècle, elle séduit en France des nobles, des magistrats, des courtisans, des bourgeois des villes au point qu'on a pu estimer que c'est 10% de la population du royaume qui s'y était ralliée. Bref, les huguenots ne sont plus des séditeux sournois pour Tavannes et des gens de peu, mais des hommes qui ont su faire preuve de courage, par exemple en endurant d'héroïque siège à La Rochelle ou à Sancerre.

Les protestants ont obtenu par leur combat et leur engagement un certains nombres de libertés qui sont garantis par les parlements (l. 74) et par la parole du roi (l. 79). Ils sont donc reconnus, ont des droits, des privilèges et l'on ne peut plus les considérer comme les séditeux de la première heure.

Cette vision des Réformés correspond aussi à une évolution historique. Les premiers protestants ont choisi leur foi avec toutes les conséquences politique et sociale qu'elles induisent, la déchirure de la tunique sans couture du Christ et du corps social, constitué des familles, des communautés de métiers, de ville et du royaume. Mais au début du XVII^e siècle, on ne choisit plus guère de devenir protestant. On l'est par la naissance. Dès lors, le réformé n'est plus un schismatique hérétique mais un frère égaré. Et cette nuance justifie aux yeux de Tavannes que l'on abandonne la politique de rigueur à leur égard.

Dans les années 1620, l'idée d'une politique extérieure guidée par la défense exclusive du catholicisme paraît abandonnée, au grand dam des plus ardents dévots, et notamment de Bérulle. Il s'agit désormais de réaffirmer la puissance du Roi Très-Chrétien sur la scène européenne et de contrer les ambitions espagnoles à un moment où Olivares expose dans son grand mémorial un grand dessin politique et où l'Espagne remporte avec la prise de Bahia et la reddition de Breda de formidables victoires contre les hérétiques au point que l'année 1625 fait figure d'année admirable que célébrera bientôt une salle dans le palais du Buen Retiro.

Français et Espagnols s'affrontent désormais en Italie du Nord. Le contrôle de la haute vallée de l'Adda, la Valteline, était alors de première importance pour les Espagnols. Les habitants de la vallée étaient catholiques, mais elle se trouvait sous la domination des Suisses des Grisons, qui étaient protestants. Au cours de l'été de 1620, les Espagnols occupèrent la Valteline. L'événement a constitué une grave défaite diplomatique pour les Français, qui se rapprochèrent aussitôt de la Savoie et de Venise. Richelieu n'hésita pas non plus à s'allier au plus déterminé des adversaires de l'Espagne, les Provinces-Unies, par le traité de Compiègne du 10 juin 1624. Inquiets de cette offensive diplomatique, les Espagnols consentirent à quitter la Valteline, à condition que des garnisons pontificales y soient placées. Finalement, en novembre 1624, les Français envoyèrent un corps expéditionnaire en Valteline pour y rétablir les Grisons. La politique d'opposition à l'Espagne amena également Louis XIII à accepter le mariage de sa sœur Henriette avec le nouveau roi d'Angleterre, Charles I^{er}, bien que celui-ci ne fût pas catholique. Le mariage par procuration se déroula le 11 mai 1625.

Instruit par l'expérience de l'échec de la politique répressive et conscient de l'évolution d'un protestantisme qui en France semble moins conquérant et plus soucieux de consolider ses acquis, Tavannes envisage une autre politique. Mais il n'a pas renoncé à son rêve d'unité religieuse.

III « REUNIR TOUS LES HOMMES ... A UNE SEULE RELIGION » (L. 1)

Tavannes se rallie à une politique de tolérance civile c'est à dire de cohabitation religieuse. Mais il ne se résigne pas à la situation de dualité confessionnelle qu'il espère juguler par la réforme catholique afin de rétablir l'unité chrétienne contre le Turc. La tolérance civile qu'il préconise à la place des feux et des fers n'est qu'un moyen au service d'un idéal ardent conforme à celui de sa jeunesse.

A La tolérance civile

La tolérance civile existe dans un certain nombre de pays européens et une partie de l'argumentation de Tavannes convoque ces modèles.

Dans le monde ottoman, les communautés (milleths) de Grecs, d'Arméniens, de Juifs, moyennant paiement d'une contribution (*djizya*) deviennent des protégés (*zimm*) et peuvent pratiquer leur religion, dès lors qu'ils ne font pas de prosélytisme, que leurs églises ou synagogues restent discrètes par rapport aux mosquées. Mais les adversaires de la tolérance font à juste titre remarquer (l. 41) que le sultan tolère les autres religions, mais pas les hérésies, comme l'a montré Gilles Veinstein. Or la réforme protestante n'est pas une religion, mais une hérésie du christianisme.

Tavannes préfère prendre ses exemples dans le monde chrétien, plutôt que chez l'infidèle. Il écrit que la tolérance existe dans un quart de l'Europe. Il fait allusion au Saint Empire où la paix d'Augsbourg de 1555 a prévu des mécanismes à l'échelle de l'empire pour arbitrer les conflits liés l'exercice de la religion luthérienne ; la noblesse d'empire, les princes, les villes impériales ont le droit de choisir leur religion (catholicisme ou luthéranisme, mais pas la noblesse ou les villes médiates). Les sécularisations épiscopales ou monastiques sont arrêtées à la date de 1552. Tout ceci peut donner lieu à des litiges arbitrés par le tribunal d'Empire (Reichskammergericht) où règne une certaine parité confessionnelle.

D'autres pays comme la Pologne, avec la confédération de Varsovie de 1573, la Bohême, avec la lettre de majesté de 1612, la Transylvanie vont au delà de cette tolérance impériale en l'étendant au calviniste, voire aux antitrinitaires.

Néanmoins, le texte tait les dysfonctionnements de la situation impériale, ce qui pose la question de sa date de rédaction par rapport à celle de sa publication. Certains princes passent au calvinisme et violent la paix. La question du réservoir ecclésiastique provoque la guerre de Cologne en 1580. En 1609, avec l'affaire de Donauworth, des ligues catholiques et protestante se sont reconstituées hors des cercles d'empire. Les protestants ont déserté le tribunal d'empire qui n'organise plus de visite après 1588. Tout n'est pas idyllique. En Bohême la défenestration de Prague montre que la tolérance est mal acceptée par le nouveau roi Ferdinand qui s'est illustré dans ses domaines de Styrie et du Tyrol en résorbant peu à peu les libertés des protestants, et en catholicisant à nouveau les corps de villes. Le texte ignore ces faits comme le déclenchement de la guerre de Trente ans en 1620. Est ce parce qu'au moment où il rédige elle n'est pas encore advenue ? Ou est ce parce qu'il n'entend pas affaiblir sa démonstration en faveur d'une reconquête catholique dans la paix civile ? Le mémoire est en effet destiné à peser sur la situation française.

Tavannes se fait l'avocat de la politique de tolérance menée par les souverains depuis 1562. Catherine de Médicis a « inventé » le principe de la tolérance civile avec l'édit de janvier 1562 et l'édit de pacification d'Amboise de mars 1563. Il s'agissait d'accorder la liberté de culte aux huguenots, mais une liberté de culte limitée et contrôlée. Le catholicisme n'en restait pas moins la religion du roi et de l'Etat. La nouvelle religion ou religion prétendue réformée était tolérée, c'est-à-dire supportée pour éviter les troubles. Ce faisant, la reine distinguait la sphère civile, qui était celle dans laquelle le prince avait le devoir de maintenir la paix et l'ordre public, de la sphère religieuse : le monarque renonçait à poursuivre les hérétiques et il ne cherchait plus à réconcilier les confession antagonistes. Ces principes furent repris et aménagés au gré des différents édits de pacification dont les principaux aspects peuvent être rappelés (1568, 1570, 1573, 1576, 1577). Dans l'esprit de Catherine de Médicis et d'Henri III, ces édits étaient destinés à apporter la paix au royaume. La réformation du clergé, le renforcement de l'encadrement et la piété exemplaire du souverain, tout cela devait amener les sujets ayant quitté le catholicisme romain à reconnaître leur dévoiement et à rentrer dans le droit chemin.

L'édit de Nantes du 30 avril 1598 fixa définitivement ce *modus vivendi*, mais il n'innova pas sur le fond. Les quatre-vingt-quinze articles du texte (dans la version initiale) étaient suivis de cinquante-six articles particuliers ou

secrets, qui précisait les modalités d'application, et de deux brevets. La liberté de conscience accordée aux huguenots était accompagnée de la liberté de culte là où elle était appliquée en 1596 et en août 1597, ainsi que dans les faubourgs de deux villes par bailliage (soit une de plus qu'en 1577) et chez les seigneurs hauts justiciers. Environ 700 localités étaient concernées par ces dispositions. Le culte restait en revanche prohibé à Paris et à cinq lieues à la ronde (et non plus dix comme en 1577), c'est-à-dire environ vingt kilomètres, ainsi que dans les lieux de résidence du roi et de la cour. Les réformés avaient le droit d'accéder aux offices royaux, aux écoles et aux institutions de charité. Ils pouvaient également tenir des synodes. Pour le reste, l'édit réaffirmait la primauté du catholicisme dans le royaume, soumettant les calvinistes au respect des fêtes traditionnelles comme au paiement de la dîme. Henri IV avait entériné une bonne partie des revendications qui mobilisaient les huguenots depuis 1593. Pourtant, en réglementant strictement le nombre des lieux de culte, l'édit de Nantes empêchait définitivement l'expansion du protestantisme, d'autant plus que le culte catholique était lui rétabli dans tout le royaume, y compris dans les zones du Midi où il avait été banni. À terme, l'édit de Nantes devait donc aboutir à la réduction de la nouvelle religion, qui se trouvait confinée dans ses bastions et grignotée par la contre-offensive catholique.

En vertu des brevets non soumis à enregistrement, le roi promettait d'entretenir les pasteurs, les professeurs des académies et les régents des collèges protestants, pour un coût de 45 000 écus par an. Il accordait également des places de sûreté, pour huit ans, dont la liste n'était pas dressée par l'édit. Il s'agissait des villes et châteaux où les huguenots entretenaient des garnisons en août 1597. Le paiement de celles-ci serait assumé par le roi, ce qui reviendrait à 180 000 écus par an (non compris l'entretien des places de Dauphiné, négocié à part), mais la somme ne sera jamais versée intégralement. La plupart des places se situaient dans le croissant méridional (Poitou, vallée de la Garonne, Languedoc, Dauphiné). On distinguait les cinquante et une places de sûreté proprement dites, dotées d'une garnison et d'un gouverneur entretenus par le roi ; les seize petites « places de mariage » dépendant des précédentes ; les quatre-vingts places particulières, tenues par des gentilshommes protestants ; et les villes libres exemptées de garnison, qui détenaient le privilège de se défendre elles-mêmes : La Rochelle, Montauban, Nîmes, Sainte-Foy et Uzès. La concession des places de sûreté allait être reconduite pour six ans en 1605.

À travers l'édit de Nantes, Henri IV entendait apparaître en Roi Très-Christien, garant du repos de ses sujets, et soucieux de régler les différends par l'exercice de la raison et l'établissement d'une bonne justice. C'est pourquoi trente-cinq articles étaient consacrés au fonctionnement des chambres de l'édit, dans lesquelles siègeraient des magistrats des deux confessions. Ces juridictions d'appel étaient instituées dans les parlements de Paris, de Dauphiné, de Guyenne et de Languedoc. Dans les parlements de Dauphiné, de Guyenne et de Languedoc, il s'agissait de véritables chambres mi-parties réunissant deux présidents et douze conseillers, pour moitié catholiques et pour moitié protestants. Une nouvelle chambre devait être ensuite imposée au parlement de Rouen, en août 1599, mais seul un magistrat réformé serait autorisé à y siéger, aux côtés de onze conseillers et d'un président catholiques.

L'enregistrement de l'édit de Nantes ne s'est pas fait sans difficulté. Dans les quatre cours où les chambres mi-parties étaient établies, les magistrats catholiques refusèrent l'installation des réformés. Dans les quatre autres (Aix, Dijon, Rennes et Rouen), on n'acceptait pas que les causes protestantes soient évoquées devant d'autres cours (celles de Bretagne et de Normandie à Paris, celles de Bourgogne à Paris ou à Grenoble, et celles de Provence à Grenoble), car cela portait atteinte aux prérogatives des parlements. Dès le 1^{er} mars 1598, le premier président Achille de Harlay n'hésita pas à déclarer que les six magistrats protestants qui devaient siéger au parlement de Paris ne seraient jamais les bienvenus. À l'issue d'un bras de fer avec le roi, le parlement de Paris finit par accepter l'enregistrement de l'édit, le 25 février 1599. Il avait obtenu que sa chambre de l'édit ne compte qu'un huguenot (contre quinze conseillers et un président catholiques), les cinq autres étant répartis dans les chambres des enquêtes déjà existantes. Sensiblement modifiée depuis la première rédaction, la nouvelle version de l'édit (92 articles généraux, au lieu de 95, les 56 articles secrets et les 2 brevets) fut aussitôt diffusée sous une forme imprimée. Le parlement de Grenoble obtempéra à son tour le 27 septembre 1599, celui de Toulouse le 19 janvier 1600, celui de Dijon le 21 janvier, celui de Bordeaux le 7 février, celui d'Aix le 11 août et celui de Rennes le 23 août, mais celui de Rouen allait résister jusqu'au 5 août 1609.

Cet édit avait valeur de loi dans tout le royaume, comme le rappelle Tavannes, et il n'était donc pas question, à ses yeux de revenir dessus. Ni Marie de Médicis ni Louis XIII ne revinrent sur les dispositions de l'édit. La paix de Montpellier de 1622 le confirma d'ailleurs.

Tavannes ne cache pas que les huguenots ont pris les armes de leur propre chef en 1621, mais il n'évoque le soulèvement de Rohan et Soubise de façon très elliptique (l. 77), mais il préfère minimiser la portée de cette prise d'armes et vanter la clémence du souverain, vertu qu'Henri IV avait portée à son comble.

Doit-on alors tenir ce ralliement à la tolérance civile pour un abandon des rêves d'unité religieuse, pour une sortie de la religion et une voie dans la sécularisation ? Ligueur repent et en disgrâce, Tavannes n'a pas renoncé à son idéal d'unité religieuse. Mais de même que les protestants ont évolué, les catholiques aussi.

B « L'humilité, douceur, prières, oraisons et sciences des gens de bien » (l. 60)

Tavannes ne tient plus l'hérésie pour une souillure qui pollue le royaume, ce qui a souvent induit la violence des massacres et le désir d'extermination. Elle est à ses yeux une punition infligée par le ciel contre les péchés des Français (l. 50). En conséquence de quoi, il incombe à chacun non de tuer ou de bannir l'hérétique mais de se réconcilier avec Dieu pour qu'il ramène l'unité entre les hommes. Tavannes invite à faire pénitence, à jeûner et à prier. Ce besoin pénitentiel s'est développé en France après la prise de conscience de l'horreur des massacres des Saint Barthelemy et a trouvé une expression marquante dans le mouvement des pénitents ou « battus ». La pénitence a été le terrain sur lequel s'est enracinée la Contre Réforme catholique. Henri III a adhéré à cette sensibilité de sortie de la violence répressive en faisant le moine dans les rues de Paris ou en appuyant l'ordre des feuillants.

Parmi les gestes pénitentiels évoqués par Tavannes se trouvent les aumônes. La générosité des fidèles est effectivement sollicitée pour alimenter l'effort de réforme et de reconquête catholiques. En effet, si la force est vaine pour persuader les âmes, celles-ci sont à reconquérir par les bonnes œuvres des ecclésiastiques, des prédicateurs, par l'éducation. La dynamique tridentine et romaine est portée par cette espérance qu'en engageant la réforme, la Réforme n'aura plus lieu d'être. Contre les réformés, il faut un clergé savant et édifiant d'humilité (l. 53). Il compte sur la réforme pastorale entreprise par les évêques et sur les ordres religieux missionnaires qui par la détention d'établissements d'éducation (collèges jésuites), par leur mission *ad haereticos* (capucins, jésuites) et par leurs controverses peuvent reconquérir les fidèles égarés.

L'un des controversistes catholiques les plus connus en France est François Véron. Après avoir passé vingt-cinq ans dans la compagnie de Jésus, il partit sur les routes pour se consacrer exclusivement à des joutes oratoires contre les réformés. En 1620, on put le voir en Normandie et en Saintonge, l'année suivante en Guyenne. Il se rendit ensuite en Champagne et en Languedoc. Il avait la conviction que les protestants étaient aveuglés par leurs pasteurs, et que, par la vertu de la parole, il était possible de les ramener dans l'Église romaine. Sa méthode, surnommée la « Véronique », visait à questionner sans relâche les réformés sur le bien-fondé de leurs convictions en les obligeant à se justifier par des références bibliques. Quand les pasteurs refusaient de l'affronter, Véron assistait à leurs prêches et les réfutait ensuite publiquement. Tout à l'enthousiasme de sa mission, il pouvait écrire au pape, en 1622, que ses prédications remportaient un grand succès et qu'elles procuraient « une grande gloire pour l'Église, la confusion des ministres, la conversion de beaucoup et des doutes dans le cœur de tous les errants ». L'esprit du duel, qui était à l'œuvre dans ces affrontements verbaux, commandait également la publication massive d'ouvrages de controverse. Au moins 3 700 titres furent édités entre 1598 et 1630. Mais si les controverses ont été encouragées pour disqualifier le crédit des pasteurs protestants, elle ont produit beaucoup de feuilles sans fruit, la congrégation pour la propagande de la foi établie en 1622 les interdit en 1625 et encourage la mission qui vise à présenter la beauté du dogme et du culte catholique aux hérétiques.

En France, Dès 1616, le père Joseph, future « éminence grise » de Richelieu, demanda au pape l'autorisation de mener une mission en Poitou. L'année suivante, il prit la tête d'une équipe chargée de mener des controverses contre les pasteurs et de mettre en scène l'unité du peuple catholique par des processions et des prières. Pour marquer leur différence avec le dogme réformé, les moines insistaient sur la présence réelle du Christ dans le Saint Sacrement. C'est pourquoi, lorsqu'ils arrivèrent à Lusignan, à Noël de 1617, les missionnaires célébrèrent la prière des Quarante Heures. Trois jours durant, ils se relayaient pour adorer l'hostie consacrée, marque de la présence divine au sein du peuple chrétien. Ces formes de piété visaient à impressionner les habitants. De fait, de toutes les villes avoisinantes, la population affluait pour assister à l'événement. En 1620, la mission du père Joseph fut étendue aux diocèses de Maillezais et de Luçon. Les capucins ramenèrent à la messe près de 8 000 personnes, au cours des dix premières années de leur activité en Poitou. Dans les bastions protestants du Midi, ils allaient également mener aussi un travail de reconquête à partir de 1620. Les jésuites étaient également très actifs.

Mais pour que cette réforme catholique puisse déployer tous ses effets il faut que la paix civile règne. Les fondations de couvents et de collèges sont difficiles lorsque les nobles, les villes sont accaparés par le soin de se défendre ou rançonnés pour jouir d'une fragile tranquillité. Les évêques n'arpentent pas leur diocèse lorsque règne l'insécurité sur les routes. Réveiller la guerre contre les hérétiques arrêterait la dynamique réformatrice. Voilà pourquoi le clergé a finalement accepté l'édit de Nantes et que l'auteur rappelle que la politique d'intransigeance envers les protestants fera aussi beaucoup de victimes catholiques (l. 66). L'auteur ne refuse pas l'idéal d'une réunion des religions sous l'effet de la reconquête pacifique des âmes par le déploiement de la Réforme catholique. Mais celle-ci ne peut s'épanouir que dans la paix civile. La reconquête catholique a du retard en France par rapport à l'Espagne ou l'Italie car les guerres de religion ont entravé son essor.

La tolérance n'est donc pas pensée en opposition avec la réforme catholique. Elle n'est pas une sécularisation opposée à une dynamique religieuse. Elle est un moyen de la conforter. Un autre moyen qui illustre que Tavannes reste fidèle à son idéal religieux, même s'il change de moyen de le réaliser est l'appel à la croisade.

C « La ruine des Infidèles » (l. 18)

En attendant la réunification dogmatique de la chrétienté, Tavannes plaidait pour l'organisation d'une grande reconquête en Europe orientale qui réconcilierait définitivement catholiques et protestants. Tavannes était manifestement fasciné par la croisade. Il n'était pas le seul gentilhomme dans ce cas. Le protestant La Noue, dans ses *Discours politiques et militaires* de 1587, avait proposé de mener une grande offensive antiturque. Sully, Sully, dans son « grand dessein », envisageait lui aussi d'unir les princes européens contre le Turc. Tavannes lui-même avait combattu les Turcs dans sa jeunesse, après avoir sans doute rêvé sur les succès Malte (1565) et de Lépante (1571). Un autre ligueur, Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, avait rejoint l'armée impériale pour combattre les Turcs juste après s'être soumis à Henri IV, en 1598. A ses yeux, protestants et Turcs étaient tous des infidèles que les bons catholiques avaient le devoir d'exterminer. En octobre 1599, Mercœur entreprit un premier voyage en Europe centrale pour rencontrer l'empereur Rodolphe II qui le nomma lieutenant général de son armée. Mercœur partit en campagne l'année suivante. En septembre 1601, il s'empara d'Albe-Regale (Székesfehérvár) en Hongrie. Mercœur fut est accueilli en héros à Vienne, et il mourut sur le chemin du retour vers la Lorraine, en février 1602. La geste de ce nouveau croisé eut un immense retentissement. François de Sales prononça l'oraison funèbre de ce prince catholique exemplaire. Le duc était devenu l'archétype du soldat du Christ, un véritable homme providentiel, un « guidon du Crucifix », comme l'une de ses oraisons funèbres le proclama.

Bien que l'empereur et le sultan aient fait la paix avec les Turcs en 1606, à l'issue de la guerre de Quinze Ans, l'aspiration à reconquête était loin d'être éteinte. Charles de Gonzague, duc de Nevers, fonda ainsi la « Milice chrétienne des chevaliers de Jésus-Christ pour sa gloire, la paix et la libération des Chrétiens de l'oppression des Infidèles » en 1619, à Vienne. Dans sa jeunesse, en 1602, le duc de Nevers s'était rendu en Hongrie pour déloger les Turcs de Bude, et il avait été blessé par une arquebusade. Il devait vivre dans le souvenir de cette aventure. Le Père Joseph l'encouragea dans son entreprise de fondation de la Milice chrétienne, et il chercha à obtenir le soutien des princes européens. En 1625, le capucin composa même pour le pape Urbain VIII la *Turciade*, un grand poème latin de 4 600 vers dans lequel il exprimait ses espoirs de restauration universelle du catholicisme.

En rêvant à la croisade, Tavannes cherchait à donner un sens à ses engagements. Il devait espérer que Louis XIII prenne la tête d'une grande armée qui bouterait les Turcs hors d'Europe et, éventuellement, libérerait les Lieux saints. Tavannes était à son façon l'un des derniers « solitaires de la croisade », pour reprendre l'expression d'Alphonse Dupront.

Conclusion

A travers les réflexions de Tavannes sur les affrontements religieux, on saisit tout le chemin qu'ont parcouru les catholiques les plus zélés depuis la victoire d'Henri IV. On comprend comment ils ont cherché à donner un sens à leurs engagements en les réorientant dans le sens de l'obéissance au monarque et éventuellement dans la voie de la croisade. Tous n'ont évidemment pas suivi cette voie, et autour de Bérulle plusieurs grands seigneurs ne cachaient pas leur désir de mener une véritable guerre de reconquête à l'intérieur du royaume. C'était le cas notamment du troisième prince de Condé, qui se présentait comme l'adversaire le plus déterminé de Rohan et des huguenots en armes.

Dans le vaste panorama des troubles brossé par Tavannes, la dimension religieuse des conflits est manifestement sous-estimée. Tavannes n'évoque d'ailleurs à aucun moment les différents massacres qui ont émaillé les guerres. Tout se réduit à des luttes de factions, à des complots et à des prises d'armes qui n'ont d'autre motivation que l'intérêt des princes. On est en plein dans l'âge du tacitisme : fascinés par les historiens romains, les auteurs du début du XVIIe siècle ne conçoivent pas les troubles autrement que comme des machinations visant à accaparer le pouvoir.

Les écrits de Jean de Tavannes n'ont eu aucun impact dans les années 1620, car ils n'ont été imprimés qu'à quelques exemplaires réservés dans un premier temps à un usage familial. Le récit hagiographique de la vie de Gaspard de Tavannes, cet irréductible capitaine catholique, ne correspondait d'ailleurs plus aux attentes du pouvoir royal. C'est seulement dans les années 1650 que le texte commença à être diffusé, mais à cette époque les rêves de croisade tendaient à s'évanouir définitivement.

Dissertation de géographie

Sujet : *Les effets géographiques de l'intégration communautaire en Europe*

Durée : 7 heures.

Par le jury de géographie

Le sujet de 2010 répondait aux exigences de l'écrit de géographie : il était tout à la fois *large, faisable* par tous, *non réductible à une question de cours* ou à un chapitre de manuel et *sélectif*, de façon à permettre aux meilleurs de révéler leur capacité de synthèse et de réflexion fondée sur un raisonnement géographique. D'une manière générale, les bonnes copies sont celles qui ont fait preuve d'une honnêteté intellectuelle en acceptant de faire face au sujet, à ses termes et ses difficultés.

Les erreurs les plus fréquentes

L'erreur la plus courante est aussi la plus grave : l'absence de définition des termes du sujet, que ce soit *l'Europe*, *l'intégration communautaire* ou les *effets géographiques*. Un tel évitement est lourdement sanctionné. Dans d'autres cas, il s'agit d'erreurs de compréhension. *L'intégration communautaire* est ainsi souvent confondue avec le seul élargissement de l'Union européenne. Une conception tenace de la géographie comme science ayant trait au seul espace physique a parfois conduit à exclure explicitement du traitement des *effets géographiques* ce qui relève de l'économie, de la politique ou de la culture.

Le questionnement et donc la délimitation du sujet ont été négligés, trop souvent remplacés par une présentation purement historique ou strictement institutionnelle de la construction européenne. Un grand nombre de copies s'abstiennent ainsi de toute problématique, développant un plan à tiroirs purement descriptif ou chronologique juxtaposant des faits sans penser les interactions entre les termes du sujet ni hiérarchiser les phénomènes, se bornant trop souvent à des catalogues d'effets. Le rôle joué par l'intégration communautaire dans les processus géographiques décrits n'est pas assez clairement identifié. Ainsi, les politiques communautaires sont fréquemment évoquées pour elles-mêmes tandis que les typologies ont souvent donné lieu à des développements plaqués, sans mention des critères retenus ni articulation suffisante au sujet.

Une partie importante des candidats disposait pourtant de connaissances variées et solides devant leur permettre de traiter le sujet de façon satisfaisante. On peut toutefois s'étonner de voir citer « l'Europe à 25 » ou de rencontrer des erreurs sur les dates d'adhésion des différents Etats membres. Un tel sujet n'était pourtant pas fait pour surprendre : il est inconcevable d'étudier l'Europe sans s'informer d'un processus qui travaille en profondeur sa partie occidentale depuis près de 60 ans (avec la CECA) et sa partie orientale depuis 20 ans.

On regrette enfin l'absence d'exemples à valeur argumentative et cela à différentes échelles : si le niveau communautaire et le cadre national ont été abordés, l'échelle locale et régionale a rarement été examinée. Raisonner par grands ensembles géographiques était plus judicieux et efficace que de procéder pays par pays. Les études de cas devaient aussi être représentatives de la diversité géographique du continent.

Le sens du sujet

Comme pour tout sujet, il fallait aborder la question de ses limites géographiques en délimitant brièvement *l'Europe* dès l'introduction, en s'appuyant sur sa carte, sans toutefois s'étendre abusivement dans la mesure où il y avait plusieurs expressions difficiles à définir. On ne pouvait cependant réduire l'espace considéré à l'Union européenne car non seulement certaines de ses politiques concernent des espaces tiers mais l'intégration même de l'espace communautaire a des conséquences sur le reste du continent. C'était même l'un des intérêts du sujet que de faire analyser la différence entre les différents territoires européens du point de vue de l'influence des politiques communautaires, variable selon les lieux.

L'intégration communautaire renvoie à un processus d'harmonisation –et non d'homogénéisation, erreur fréquente– via des politiques *communautaires* (conduites exclusivement par l'UE pour ce qui est de ses prérogatives exclusives : agriculture, pêche, commerce international, concurrence, monnaie dans la zone Euro) et *communales* (aux compétences partagées avec les Etats membres) : politique de cohésion et régionale (FEDER), recherche et développement technologique, compétitivité et aides aux PME, élargissement, migrations internes et externes, voisinage (PEV), coopération territoriale, transports, régénération urbaine, éducation, politiques sociales et de l'emploi (FSE), culture. Le sujet consistait précisément à montrer et à évaluer ce que change ce processus à la géographie de l'UE et de son voisinage européen. On devait ainsi faire la part entre les *politiques territorialisées* (comme la politique de cohésion, premier poste budgétaire communautaire depuis 2008) et les politiques *sectorielles* (comme l'Union économique et

monétaire) qui ont néanmoins des effets sur l'espace, à l'instar du pilier agricole de la PAC, premier budget de l'UE avant 2007, qui débouche sur l'injection massive d'argent public dans les exploitations agricoles et donc dans les territoires ruraux. La libre circulation des biens, des capitaux, des services et des individus symbolise cette intégration communautaire. Il ne s'agissait cependant pas d'étaler des informations techniques ou de détailler tels dispositifs réglementaires ou montants budgétaires, mais de faire preuve de réflexion en adéquation au sujet.

Les *effets géographiques* désignaient les conséquences à la fois sur l'*organisation spatiale* et les *milieux*. La géographie se trouve en effet profondément transformée par le démantèlement des frontières entre Etats membres.

Les principaux attendus

Les bonnes copies sont celles qui ont réussi à articuler le paradoxe inhérent à la problématique du sujet, à savoir comment les politiques d'intégration communautaire qui cherchent à créer convergence et unité en Europe engendrent parallèlement fragmentation et différenciation, ce qui permettait de voir émerger différents ensembles régionaux. D'assez nombreuses copies ont ainsi fondé leur typologie régionale sur l'intensité et la nature des effets produits par ce projet d'intégration les meilleures réussissant même à distinguer les conséquences directes de l'intégration européenne d'éléments relevant de processus connexes comme la mondialisation.

On attendait des candidats qu'ils rappellent les motivations pacifistes initiales de ce projet, le principe du libre échange étant apparu comme le fondement d'une paix durable car l'interdépendance croissante des économies nationales qui en résulte rend très improbable tout nouveau conflit. Il était souhaitable de présenter les grandes étapes de cette harmonisation tout en montrant en quoi chacun de ces progrès a pu transformer la géographie de l'Europe.

Le plan en trois parties n'est pas une obligation : s'il faut manier avec précaution la composition en deux parties qui peut entraîner un développement trop schématique, quatre parties articulées de manière cohérente permettent aussi une démonstration de qualité. La dernière partie n'est pas forcément typologique si les types d'espace sont présentés tout au long de la copie. Le plus important est d'énoncer clairement les critères de la construction typologique. Rappelons qu'en géographie, le plan historique ou chronologique est sanctionné : il faut partir de la situation actuelle puis l'expliquer ensuite.

Après avoir introduit les éléments de base indispensables –délimitation de l'Europe et de l'UE, pays candidats reconnus ou potentiels–, on devait définir *l'intégration communautaire* et énoncer les grandes politiques correspondantes manifestant aujourd'hui cette intégration « régionale » en introduisant des ordres de grandeur financiers. On pouvait à ce stade résumer les grands contrastes internes à l'UE (écart Ouest/PECO), les disparités entre l'UE et son voisinage plus riche (Norvège, Suisse, Islande) ou plus pauvre (Balkans, Turquie d'Europe, CEI) pour souligner alors les enjeux du sujet : le projet global d'intégration par effacement des frontières a des conséquences positives voulues sur les territoires communautaires et leur voisinage continental (la paix porteuse de développement et de bien-être, la fluidité des échanges vectrice de croissance et de prospérité), mais produit aussi des effets géographiques négatifs (concurrence entre territoires, inégale compétitivité fragilisant les plus faibles) que certaines politiques s'efforcent d'atténuer (PAC, cohésion).

On devait consacrer un développement majeur à cette problématique : l'atténuation des barrières frontalières et son impact global sur les dynamiques territoriales de l'UE : la libre circulation accroît et modifie l'ensemble des flux (de marchandises, de capitaux, de travailleurs, de touristes, migratoires, etc.), elle redistribue les espaces à différentes échelles. Il ne fallait pas négliger les politiques à impact apparemment moindre (transports, culture, coopération, voisinage...) ni l'impact différentiel de la construction communautaire : non seulement les pays et régions sont inégalement concernés et touchés, mais ils en tirent parti tout aussi inégalement. On pouvait en conséquence poursuivre par les politiques communes et communautaires à visées régulatrices (piliers 1 et 2 de la PAC, cohésion, FSE...) et leur portée correctrice éventuelle, ce qui permettait de finir par une évaluation au regard des objectifs énoncés de cohésion économique, sociale et territoriale. L'éventuelle partie de régionalisation, on l'a dit, pouvait différencier les espaces selon ces impacts en termes d'intensité et de bénéfice (ou d'effet négatif).

Un espace ouvert sur le plan économique et migratoire fonctionne nécessairement de façon différente du fait de la concurrence, de la circulation accrue des produits, des flux d'investissements directs étrangers (IDE) intracommunautaires, de l'intégration technique et capitaliste croissante avec fermetures de sites et déplacements des productions. Les conséquences sur la géographie économique (localisation des activités) aux différentes échelles devaient occuper une place importante. Etudes géographiques théoriques et analyses économiques prospectives convergentes montrent et prévoient une « simplification de la géographie » par spécialisation des régions et des usines.

L'intégration monétaire (dans la zone Euro) est encore plus puissante : réduction des coûts de transaction, unification réelle et symbolique de l'espace communautaire. Il ne faut toutefois pas tout imputer à la construction européenne de ce point de vue, la mondialisation via l'internationalisation du capital et la globalisation des échanges étant aussi actifs.

Cela dit, il convenait d'évoquer aussi la persistance d'une rugosité spatiale : l'espace européen est loin d'être parfaitement fluide, de nombreuses contraintes pèsent encore sur les échanges (incertitude, disparité des régimes fiscaux, complexité administrative, hétérogénéité du droit du travail et des affaires, obstacles linguistiques, culturels, géopolitiques...). Les résistances au processus d'intégration communautaire, identitaires, nationalistes ou régionalistes et plus généralement politiques, pouvaient être mentionnées.

Les effets géographiques de la politique de cohésion, conçue pour réduire les disparités de développement, devaient être présentés, d'autant que celle-ci transforme les politiques nationales et régionales d'aménagement du territoire, elles-mêmes désormais très contraintes par les dispositions de la politique de concurrence qui limite très fortement l'extension et l'intensité des aides d'Etat aux grandes entreprises.

Un autre aspect très attendu sur ce sujet concernait les effets sur les flux migratoires internationaux. Avec l'Eurozone, l'espace Schengen offrait l'occasion d'introduire une idée importante, celle d'une Europe à plusieurs vitesses, entre le Centre et différentes périphéries de moins en moins intégrées ou associées à l'UE car participant inégalement à son projet et en tirant plus ou moins de bénéfices. La situation est complexe car certains Etats membres ne participent pas à certaines politiques auxquelles des pays tiers ont accès (Euro, Schengen, Espace économique européen).

D'autres éléments étaient incontournables : la transformation des régions frontalières et la coopération territoriale qui concerne aussi les régions limitrophes d'Etats non membres et même non candidats (Russie, Biélorussie, Ukraine...), les politiques communautaires à effet direct ou indirect sur les milieux (quotas de pêche, Natura 2000, normes environnementales, gestion des espaces naturels, régions « à handicaps spécifiques », etc.).

Il convenait naturellement d'éviter le catalogue en hiérarchisant ces politiques selon l'ampleur de leurs conséquences territoriales, tout en s'interrogeant sur le bien-fondé de cette intégration communautaire étant donné ses effets différentiels voire discriminants. Par exemple, la politique de cohésion compense-t-elle les effets de la libre concurrence qui met en compétition les différents territoires ? La politique de recherche et de développement technologique et l'Objectif 2 « Compétitivité » ne favorisent-ils pas les régions métropolitaines déjà les plus performantes ? La politique de transports (RTE) est-elle à la hauteur des enjeux d'inégale accessibilité ? Le volet territorial de la PAC (2^e pilier, dont LEADER) compense-t-il l'impact du 1^e (agricole) ?

Il était encore possible de faire porter leur réflexion sur les enjeux de gouvernance territoriale, d'articulation entre politiques communautaires et autres échelons (gouvernance *multiniveaux*), en termes de jeux d'acteurs et d'optimisation des politiques publiques et de découpage (effets des zonages, recompositions des maillages territoriaux régionaux et communaux, ambivalence de la rivalité et de la coopération entre métropoles et territoires voisins...).

En conclusion, on pouvait introduire des réflexions sur l'évolution des politiques (transformation de la PAC, montée de la politique de cohésion malgré une certaine remise en cause, objectif de compétitivité, prise en compte du réchauffement climatique, projet de politiques énergétiques communes) et relativiser la puissance régulatrice des politiques propres de l'UE en termes budgétaires.

Soigner la forme et l'illustration

A l'intérieur des parties, le propos doit être structuré de manière simple : un paragraphe par idée, chacune illustrée par une ou plusieurs études de cas (allant au-delà de la simple mention) pour éviter les affirmations sans nuance. Les correcteurs valorisent les exemples variés et significatifs, qui sortent des généralités.

Tout historien doit songer à citer ses sources (auteur, référence précise). On évitera simultanément les bourdes pénalisantes et on fera la chasse aux fautes d'orthographe par une relecture attentive qui suppose une bonne gestion du temps.

Les meilleures copies sont illustrées de schémas à différentes échelles. Rappelons que les croquis doivent être soignés, comporter un titre problématisé et une légende organisée en rapport avec le sujet. Les possibilités de réaliser des illustrations pertinentes étaient nombreuses : transformation d'une région frontalière, repositionnement d'un espace national ou local, territoire de coopération transnationale ou transfrontalière, impact territorial de la PAC, réseau de

villes européennes, programme LEADER...). Ces croquis à plus grande échelle ont souvent été les mieux réussis même s'ils sont parfois mal intégrés à la démonstration.

La carte de synthèse, il est vrai délicate à élaborer cette année, a, d'une manière générale, été peu satisfaisante, parfois muette, présentant souvent des erreurs de localisation et de délimitation (zone euro et espace Schengen par exemple) et manquant de facteurs explicatifs, reflétant souvent la difficulté à penser les effets géographiques de l'intégration européenne. Très peu de candidats sont parvenus à représenter à la fois la diversité du niveau d'intégration et celle des effets géographiques produits au sein du continent européen. La carte devait figurer les Etats membres, les candidats, les pays concernés par les politiques majeures (EEE, Euro, Schengen, IPA, voisinage) et préciser l'ancienneté de l'appartenance à l'UE. Il était souhaitable de distinguer les régions en fonction de leur niveau de développement (centrales et plus ou moins périphériques), de leur degré d'intégration (participation aux programmes, perméabilité frontalière...) et des dynamiques plus ou moins favorables en résultant (métropolisation, accessibilité, développement régional...). Comme il n'était pas possible de cartographier séparément tous les facteurs d'intégration et leurs différents effets géographiques, il fallait choisir des figurés synthétiques en accord avec la typologie régionale. Rappelons à cet égard que la cartographie obéit à des codes, et qu'un peu de sémiologie graphique n'est pas inutile. Il existe de petits ouvrages simples, faciles à assimiler, qui permettraient d'éviter les erreurs les plus courantes.

Soulignons pour finir que le jury de géographie n'hésite pas à recourir à l'intégralité de l'échelle de notation : c'est une façon de valoriser l'épreuve et sa préparation.

Epreuves orales
Leçons d'histoire générale
par Alain Bergounioux¹⁰ et Michel Cassan¹¹

(Rappel des conditions de l'épreuve : 6 heures de préparation, 35 minutes d'exposé, 15 minutes d'interrogation)

Le présent rapport, qu'il sera bon de compléter par la lecture de ses devanciers parus dans la revue *Historiens et Géographes*, sera bref et ordonné en trois parties : un rappel des finalités de l'épreuve ; un bilan des leçons présentées par les candidats ; des conseils pour la préparation de l'épreuve qui sera quelque peu modifiée dès la prochaine session de juin-juillet 2011*.

Les finalités de l'épreuve

La leçon est conçue afin d'expertiser les qualités scientifiques et les aptitudes pédagogiques des candidats qui se destinent prioritairement au métier d'enseignant. Au premier rang figurent l'esprit de synthèse, l'exposition d'un sujet dans ses différentes dimensions, la maîtrise des notions et des concepts historiques, la capacité à remplir le rôle de passeur culturel auprès d'auditoires variés. La leçon préparée dans un laps de temps court, ne doit pas être un exposé érudit mais une présentation claire, bien construite, accompagnée de sources ou documents iconographiques soigneusement commentés. Ces attentes présupposent une problématisation du sujet qui doit être posée dans l'introduction, une argumentation inscrite dans un plan éprouvé en trois ou deux parties, une conclusion qui renvoie aux interrogations formulées en début de leçon. Sont contreproductives les introductions rhétoriques, les citations qui échouent à cerner le sujet, les conclusions générales qui sont la répétition des conclusions de chaque partie. En revanche, une introduction qui explique le choix des bornes chronologiques ou/et de la période retenue est prometteuse ; une conclusion qui songe à la postérité historiographique du sujet traité témoigne d'une perspicacité historienne.

L'épreuve appelle l'usage de cartes, croquis et d'une iconographie. De vénérables cartes murales et un corpus de cartes numérisées, tous deux référencés sous forme de listes, sont à la disposition des candidats. Le choix d'une carte, d'un plan, la réalisation d'un croquis toujours légendés avec échelle, orientation, titre éclairent beaucoup le jury sur les capacités de discernement et de réflexion des candidats. L'exercice n'est pas de pure forme ; il révèle les qualités de transmission du candidat qui doit y consacrer un peu de temps durant sa préparation.

Au début de l'épreuve, le candidat remet la bibliographie qu'il a utilisée. Une liste limitée aux manuels ou aux ouvrages généraux suggère une méconnaissance des travaux directement rattachés au sujet et une insuffisance bibliographique ; une liste très longue suggère des livres ou articles cités et peut-être non lus –ce que le jury vérifiera lors de l'entretien- et une impossibilité à distinguer les ouvrages fondamentaux des livres ici d'un moindre apport. La bibliographie doit être ordonnée, des ouvrages les plus généraux aux livres spécialisés par rapport au sujet à traiter.

D'un point de vue formel, l'épreuve évalue la qualité du vocabulaire historique employé par les candidats mais également leur usage de la langue française. Des expressions incorrectes ou négligées telles que « au niveau de », « suite à », « basé sur », « entre guillemets », « si l'on peut dire », « etc » sont à bannir. Elles soulignent une faiblesse lexicale et ne sont en rien une excuse à un flottement de l'expression.

A l'issue de l'exposé qui détermine en partie l'appréciation générale, l'entretien obéit à deux objectifs: faire compléter, préciser, corriger des propos tenus durant la leçon ; secondairement et de façon rapide, sonder la culture historique du candidat en l'interrogeant très brièvement sur des thèmes en lien avec l'exposé mais hors de la période historique de la leçon.

Un bilan des leçons

L'échelle et la distribution des notes le démontrent : les prestations très faibles sont rares, moins nombreuses que les bonnes ou très bonnes leçons mais les prestations en demi-teinte sont trop fréquentes. Une fois encore, les sujets a priori les plus évidents -« Alexandre Le Grand », « Marco Polo », « Louis XVI », « La bataille de Stalingrad »- n'apportent pas les meilleurs résultats. Une fois encore, des leçons remarquables ont été présentées dans les différentes périodes historiques. Citons « Violence et politique en Espagne de 1934 à 1952 » où, entre autres, les

¹⁰ Vice-Président du Jury – Inspecteur Général de l'Éducation Nationale

¹¹ Président du Jury-Professeur d'histoire moderne à l'Université de Poitiers.

* Voir la note p.

problèmes des rapports entre la mémoire et l'histoire ont été bien posés; « Le mariage dans les cités grecques du VI^e siècle au I^{er} siècle avant Jésus-Christ » qui a donné lieu à une leçon embrassant toutes les facettes du sujet ; « Liges et Ligeurs en France de 1882 à 1936 », liant de manière heureuse les connaissances historiques et la science politique ou « Etre marginal en France aux XVII^e et XVIII^e siècles », qui conjugua l'exposé historique et la culture littéraire.

D'un point de vue formel, les leçons sont globalement satisfaisantes ; l'écrasante majorité des candidats maîtrisent la durée qui leur est impartie ; aussi les prestations inférieures de 2 minutes au temps imparti sont malvenues. Si le temps est tenu, la durée attribuée à chaque partie est très inégale. La première partie monopolise près de la moitié du temps de parole ; la troisième partie est expédiée en trois à quatre minutes. Ce déséquilibre formel révèle les difficultés éprouvées par les candidats à dominer la documentation nécessaire au traitement du sujet. Et derrière cette impossibilité à saisir la globalité du sujet, se lit non un défaut de méthode puisque le sujet est convenablement cerné, mais un manque de culture historique générale qui oblige le candidat à survoler des pages et des pages pour acquérir des repères qu'il devrait posséder à ce stade de son cursus. Le temps manque ensuite pour la rédaction de l'intégralité de la leçon.

Sur le fond toujours, le jury a remarqué la faiblesse trop fréquente de notions fondamentales dans toutes les périodes historiques. En histoire médiévale par exemple, les institutions, l'organisation de la seigneurie, les redevances, la monnaie suscitent bien des hésitations ou des réponses évasives ; en histoire contemporaine, le XIX^e siècle et les définitions économiques même simples sont méconnues ; dans toutes les périodes, l'historicisation des documents iconographiques est très déficiente.

Les sources font l'objet d'un traitement inégal, avec une tendance à leur omission pour les périodes moderne et contemporaine. Or, plusieurs sujets tels que « Etre soviétique sous Staline (1929-1933) » demandaient l'exposition des nouvelles sources diversifiées depuis une dizaine d'années. De même, les débats historiographiques majeurs doivent être plus que mentionnés distraitement. Leur connaissance donne du sens et de l'intérêt aux leçons que le jury évalue.

Des conseils en guise de méthode

*durant la préparation

Les candidats sont invités de manière insistante à réfléchir à leur sujet pendant quelques instants afin de bien le cerner, d'éviter des interprétations fautives, d'en déceler les questionnements essentiels, puis de faire un état de leurs connaissances et de leurs lacunes, de rassembler mentalement la bibliographie qui leur paraît utile, de parcourir les livres placés en accès direct dans la bibliothèque et ensuite et seulement ensuite de consulter les répertoires bibliographiques en sachant quels thèmes doivent être renseignés.

Une fois ce travail effectué, l'exposé doit être composé selon les mêmes règles que la dissertation. Des exemples sont préparés et intégrés dans le corps de la leçon dite au temps présent et non au futur immédiat et les formules « il va faire », « il y aura », « il s'ensuivra » qui trahissent un finalisme dommageable. Les repères chronologiques, les références géographiques, la situation seront toujours indiqués, non par déterminisme mais selon une logique informative. Une leçon sur Delphes qui oublie de localiser le site est maladroite ; une biographie sans un portrait du personnage biographié ou alors présenté en conclusion détone.

**durant l'année

L'épreuve, faut-il le répéter- ne souffre aucune improvisation. Elle fait appel à une culture historique générale simple, à des méthodes de travail et d'exposition des résultats qui s'acquièrent tout au long du cursus universitaire. Simplement, durant l'année du concours, il convient de lire des ouvrages de synthèse, de se familiariser avec les grandes collections historiques, les dossiers de la Documentation Photographique, la revue L'histoire, de consulter des dossiers liés à des expositions et mis en ligne par des institutions telles que la BNF par exemple. Cette fréquentation des publications récentes permet d'être attentif aux controverses historiographiques, aux inflexions de l'écriture de l'histoire et de repérer les points forts et les faiblesses de sa formation. A charge alors de réduire les lacunes, notamment par un entraînement régulier aux différents types de sujets (l'histoire d'une ville, d'un moment artistique, la biographie, le tableau, la comparaison). Ces exercices sont nécessaires : ils permettent d'évaluer les performances et de remédier à leurs faiblesses. Des candidats bien préparés n'auraient pas omis une carte ou un plan pour traiter « Le Royaume de Bohême de 1306 à 1475 » ou « Formes et fonctions des sanctuaires grecs », par exemple ». Ils auraient songé à lire des narrations qui donnent de l'épaisseur aux sujets traités, pour « 1204 : la prise de Constantinople par les Latins », pour « La République de Weimar et ses opposants de 1918 à 1933 », où seulement quelques lignes bien choisies auraient dit beaucoup). En outre, ces leçons obligent à visiter des domaines historiographiques parfois moins fréquentés. Il est bien d'accorder toute leur importance aux « représentations », à la mémoire de l'événement, mais cela ne doit pas faire oublier les autres registres de l'historiographie ni négliger la mise en contexte des notions, parfois pensées comme intemporelles. Là encore, un entraînement en amont garantit le repérage des données mal dominées et permet leur mise au net avant de se présenter aux épreuves d'admission.

Liste des sujets par période

Histoire ancienne

L'émergence de la cité grecque
 Les phéniciens en Méditerranée du XI^e siècle avant Jésus-Christ à 332 avant Jésus-Christ
 Sparte et les guerres aux époques archaïque et classique
 Le monde d'Hérodote
 La fondation de Rome
 La Mer noire du VIII^e siècle au V^e siècle avant Jésus-Christ
 Les formes de l'émigration athénienne au V^e siècle et IV^e siècle avant Jésus-Christ
 La géographie des Grecs d'Anaximandre de Milet à Strabon
 Formes et fonctions des sanctuaires grecs (VIII^e-IV^e siècles avant Jésus-Christ)
 Les Confédérations béotiennes à l'époque classique
 Chéronée (338 avant Jésus-Christ)
 Le royaume de Macédoine à l'époque classique
 Le mariage dans les cités grecques (VI^e siècle avant Jésus-Christ-I^{er} siècle après Jésus-Christ)
 La cité grecque et les étrangers aux époques classique et hellénistique
 Alexandre le Grand
 Les institutions des cités grecques à l'époque hellénistique
 Pergame, capitale des Attalides
 Les villes de la Syrie séleucide
 La paix d'Apamée en 188 avant Jésus-Christ
 Romains et Italiens en Asie mineure au II^e et I^{er} siècle avant Jésus-Christ
 Septime Sévère
 La bataille d'Andrinople (9 août 378 après Jésus-Christ)
 L'Égypte de son unification à la fin de l'Ancien Empire
 La civilisation de la vallée de l'Indus (2500 – 1700 avant Jésus-Christ)
 Combattre en Grèce à l'époque archaïque
 L'âge des Pisistratides à Athènes
 Le cheval en Grèce des poèmes homériques à Alexandre
 L'Acropole d'Athènes au V^e siècle avant Jésus-Christ.
 Delphes, nombril du monde grec ? (jusqu'à la fin du III^e s. avant Jésus-Christ)
 Les croyances religieuses à Athènes à l'époque classique
 La musique et les musiciens en Grèce (VIII^e s. – I^{er} siècle avant Jésus-Christ)
 Le théâtre dans le monde grec du IV^e siècle au I^{er} siècle avant Jésus-Christ.
 Le gymnase en Grèce (époques classique et hellénistique)
 L'éphébie athénienne (IV^e-I^{er} s. avant Jésus-Christ)
 Ptolémée II Philadelphe
 Antiochos IV Épiphane
 La Judée et les Judéens au II^e s. avant Jésus-Christ.
 Athènes de 86 av. J.-C. à 267 après Jésus-Christ.
 L'écrit dans la vie d'une ville romaine d'Égypte, Oxyrhynchos (jusqu'à Dioclétien)
 Les premières Églises (jusqu'aux Sévères)
 La fondation de Constantinople
 Théodose I^{er} le Grand

Histoire médiévale

Justinien
 Les Lombards en Italie
 Dagobert
 L'expansion musulmane (VII^e-mi IX^e siècle)
 Henri II Plantagenêt
 Rois de France et papauté au XIII^e siècle (de Philippe Auguste à Philippe le Bel)
 Le gouvernement royal en France au lendemain de la guerre de Cent ans
 La Bohême aux XIV^e et XV^e siècles
 La production textile en Occident (XII^e-XV^e siècle)
 1204 : la prise de Constantinople par les Latins

Marco Polo

La vigne et le vin dans l'Occident médiéval (XIIe – XIIIe siècle)

Ecoles et enseignement en Occident au XIIe siècle

Hospices et hôpitaux en Occident (XIIe – XVe siècle)

Les Dominicains au XIIIe siècle

Les Juifs en péninsule Ibérique (XIIe – XVe siècle)

La cathédrale (gothique) de Chartres

Giotto

Avignon au temps des papes

Art et culture à la cour du roi de France Charles V

Le royaume des Francs vers 750

La crise iconoclaste dans l'Empire byzantin (730-843)

Les moines dans l'Empire byzantin (VIe-XIe siècle)

La ville dans le monde musulman (VIIIe – XIe siècle)

L'Italie normande XIe – XIIe siècles

Pierre Abélard (1079-1142)

Frédéric Barberousse (1152-1190)

Les foires de Champagne, un marché international aux XIIe et XIIIe siècles

Notre-Dame de Paris, une cathédrale miroir de son temps (XIIe – XVe siècle)

Combattre l'hérésie du XIIe au XVe siècle (dans les limites de la France actuelle)

Saint François d'Assise et la spiritualité franciscaine au XIIIe siècle

Le pouvoir royal en France de Philippe IV le Bel à Charles V (1285-1380)

Les rois de France et l'Eglise de Philippe IV le Bel à Charles VII

Jacques Cœur (v. 1395-1456)

La France en 1422

Paris à l'époque de la guerre de Cent ans

Mouvements dévots et mystiques dans les pays rhénans aux XIVe et XVe siècles

Les ducs de Bourgogne et la vie artistique et culturelle de Philippe le Hardi à Philippe le Bon (1363-1467)

Fra Angelico et la vie religieuse de son temps

La peinture flamande : une source pour l'histoire religieuse du XVe siècle

La Péninsule ibérique en 1492

Histoire moderne

La renaissance scientifique et technique en Europe au XVIe siècle.

La colonisation espagnole de l'Amérique (XVI-XVIII siècles) ;

Etre bourgeois en France aux XVIIe et XVIIIe siècles ;

Jean-Baptiste Colbert (1618-1683) ;

Versailles au temps de Louis XIV ;

Voltaire, homme et critique de son temps ;

L'alphabétisation en France aux XVIIe et XVIIIe siècles ;

La Régence de Philippe d'Orléans (1715-1723)

Etre noble en France aux XVIIe et XVIIIe siècles ;

La Nouvelle France aux XVIIe et XVIIIe siècles ;

Etre vigneron en France aux XVIIe et XVIIIe siècles ;

Se nourrir en Europe aux XVIIe et XVIIIe siècles ;

Etre paysan en France aux XVIIe et XVIIIe siècles ;

Recevoir en France aux XVIIe et XVIIIe siècles ;

Se distraire en France aux XVIIe et XVIIIe siècles ;

Les Jésuites (XVIe et XVIIIe siècles) ;

La Révocation de l'édit de Nantes et ses suites jusqu'à la fin du XVIIIe siècle ;

Etre prêtre en France aux XVIIe et XVIIIe siècles ;

Etre éduqué en France aux XVIIe et XVIIIe siècles ;

Se marier en France aux XVIIe et XVIIIe siècles ;

Louis XIV et la guerre ;

Louis XVI ;

Les rivalités européennes pour la maîtrise des espaces maritimes mondiaux dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle ;

La construction du château de Versailles au XVIIe siècle ;
 Le baroque en Europe du XVIe au XVIIIe siècle ;
 Les Physiocrates ;
 Les cercles éclairés français au XVIIIe siècle ;
 L'Encyclopédie ;
 Les journaux en Europe aux XVIIe et XVIIIe siècles ;
 Lire au XVIIIe siècle en France ;
 Amsterdam au XVIIe siècle ;
 Londres en 1666 ;
 Vivre à Paris dans la deuxième moitié du XVIIe siècle ;
 Etre marginal en France aux XVIIe et XVIIIe siècles ;
 Les Hommes et les animaux en Europe (XVIe et XVIIIe siècles)
 Le 14 juillet 1789 ;
 La Grande Peur ;
 La nuit du 4 août 1789 ;
 1791 : une année charnière dans la Révolution Française ?
 Valmy.

Histoire contemporaine

Tocqueville, un libéral conservateur ?
 Notables et notabilités en France (années 1800-années 1870) ;
 Liges et ligueurs en France (1882-1936) ;
 Les classes moyennes en France de Léon Gambetta à Pierre Poujade ;
 Les nationalistes en France (1886-1900) ;
 Les Français et leur armée (1871-1914) ;
 Le « complot juif » : mythe et propagande (vers 1886-vers 1945) ;
 Les Balkans, enjeu ou acteur ; en Méditerranée, (1820-1945) ;
 Le recul de l'empire ottoman en Méditerranée ;
 La Russie et la Méditerranée de Nicolas 1^{er} à Staline ;
 L'empire d'Autriche (Hongrie) dans les relations internationales de 1815 à 1918 ;
 Les élites politiques françaises (1875 – 1940) ;
 Criminalité et système pénitentiaire en France au XIXe siècle ;
 La politique étrangère du Second Empire ;
 La République de Weimar et ses opposants (1918-1933) ;
 La Société des Nations (1919-1939) ;
 Parti bolchevik et société Russe (1917 – 1933) ;
 La « France socialiste » (1905 – 1945) ;
 La paysannerie dans la vie politique française (1848-1945) ;
 Paris au temps d'Emile Zola ;
 Les monarchistes en France (1815-1914) ;
 La France d'Edouard Daladier (1938- 1940) ;
 Le Sénat du Second Empire à 1940 ;
 La rue de Louis-Philippe à De Gaulle ;
 De Gaulle, le militaire et le politique ;
 Le Fascisme italien est-il un totalitarisme ?
 L'armée allemande (1933 – 1945)
 Le sionisme ; de 1896 à 1948
 Messali Hadj et le nationalisme algérien
 La protection sociale en France (1848-1958)
 Edgar Degas, peintre des plaisirs de la ville ?
 Les femmes dans la vie politique française (1848-1945);
 Etre jeune en France du milieu du XIXe siècle au milieu du XXe siècle ;
 Etre soviétique sous Staline (1929 -1953)
 Maurice Thorez, « fils du peuple » ?
 L'Internationale communiste (1919 – 1943)

Les rapports franco-allemands (1862-1942)
 Violence et politique en Espagne (1934 – 1952)
 La bataille de Stalingrad (1942 – 1943)

Explication de documents historiques

Par Elisabeth Crouzet-Pavan¹²

Rappel des conditions de l'épreuve : 6 heures de préparation, 25 minutes d'exposé, 20 minutes d'interrogation.

Les observations que suscite la session 2010 du concours ne diffèrent bien sûr pas fondamentalement de celles qui ont été formulées à propos des sessions des années passées. On recommandera donc aux candidat(e)s de ne pas négliger la lecture des rapports publiés dans les dernières années qui tous proposent des conseils et précisent les attentes du jury.

Quelques remarques générales d'abord.

L'explication de documents historiques pourrait sembler représenter pour les candidats admissibles l'épreuve la plus aisée. L'analyse des documents est au cœur de la pratique historique et l'exercice de l'explication est mis en oeuvre par les candidats depuis le début de leurs études. Le travail d'un an sur les questions au programme semblerait, de même devoir assurer à tous ceux qui ont préparé le concours avec sérieux une série de connaissances denses. Or si le jury a entendu de remarquables explications, parfaitement maîtrisées et structurées, qui révélaient de réelles qualités d'analyse et de finesse historiques, il a également eu à noter des prestations qui présentaient de graves défauts de méthode.

On répétera que s'il convient d'éviter la paraphrase, il ne faut pas, inversement, plaquer des généralités sur le texte à étudier. Il était inutile par exemple de longuement développer dans une épreuve d'histoire ancienne la question du don et du contre-don à propos des patrons et de l'évergétisme comme il était inutile de consacrer, en histoire médiévale, toute une première partie («la fabrique des diplômes») aux conditions de production des diplômes, même si les documents à commenter étaient des diplômes d'Otton II et Otton III. Plus grave, certains documents ont donné lieu à des prestations qui ressemblaient davantage à des leçons de Capes qu'à un véritable commentaire. En histoire moderne, un texte sur la bataille de Saint-Denis, où l'auteur décrivait ce haut lieu de la mémoire religieuse et dynastique, n'a été que le prétexte à un récit de l'année 1567. Après l'introduction, est donc venu un long exposé, où le texte, parfois cité, ne servait plus que d'illustration au discours qui était mené. En histoire moderne encore, un extrait des *Annales des choses qui se sont passées sous le règne d'Elizabeth* de William Camden (*L'année 1568*), a alimenté en fait un discours fort général, le candidat paraissant avoir oublié que c'est le document qui mène l'explication. Un défaut similaire a été relevé dans l'explication, en histoire contemporaine, d'un document intitulé *Déclaration d'indépendance du Bas-Canada (1838)* : le commentaire, au demeurant lacunaire, a commencé à la quinzième minute de l'exposé, après l'énoncé de généralités éloignées ou absentes du document. Certains candidats ont, par ailleurs, paru véritablement découvrir le sujet du document qu'il leur fallait commenter, manifestant alors, sur bien des points de l'une ou l'autre question du programme, une réelle absence de connaissances. En histoire ancienne, la géographie des territoires au programme a, par exemple, semblé, à différentes reprises, être totalement ignorée. En histoire médiévale, les lacunes ont souvent concerné les institutions politiques et religieuses. Ou bien, en histoire moderne, un candidat, commentant la pétition *Root and branch* (1640), ne savait rien des conflits sur le dimanche et la prédication. Plus souvent, si la compréhension générale du document a été correcte, certains candidats, faute de connaissances suffisamment précises, sont demeurés à un niveau trop général d'explication sans jamais commenter plus avant, sans définir ce qu'il fallait définir. Autant de prestations qui n'ont donc obtenu que des notes moyennes. D'où le rappel de la nécessité d'embrasser la totalité des questions, d'autant que le jury s'emploie à ne pas privilégier tel ou tel aspect de celles-ci. D'où cet autre rappel : s'il faut bien sûr dégager les idées générales qui sont celles du texte, l'analyse est aussi à mener au plus près : les détails doivent être expliqués, les allusions élucidées.....

Quelques problèmes récurrents et quelques conseils à propos de ces problèmes

L'un des défauts à éviter est celui de la mauvaise gestion du temps. Si les 25 minutes d'exposé ont été le plus souvent respectées, fréquente a été l'incapacité à bien utiliser le temps de l'épreuve. Aucune règle de répartition du temps entre chaque partie ne peut évidemment être proposée du fait de la grande diversité des sujets. Il reste que les introductions sont souvent trop longues (jusqu'à un tiers du temps de l'exposé). Après une introduction fleuve, après une première

¹² Vice-présidente du jury, professeur à l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV)

partie souvent encore hypertrophiée, il devient alors bien difficile de conduire un véritable commentaire. La diction s'accélère puis s'emballe. La deuxième partie, la troisième, lorsqu'il y en a une, sont traitées à la hussarde tandis que la conclusion est sacrifiée. Les déséquilibres excessifs ont été sanctionnés : ainsi, en histoire médiévale, lorsque la troisième partie d'une explication s'est révélée presque vide de contenu (*Un évêque lorrain : Adalbéron II de Metz (984-1005)*) ; (*Grands et monachisme : la fondation de la Sauve-Majeure (1079)*), ou en histoire contemporaine, quand la troisième partie et la conclusion ont été expédiées en cinq à six minutes (*Discussion de la Charte à la Chambre des Communes*). On conseillera aux candidats de mieux utiliser leurs vingt-cinq minutes, d'autant que certaines explications étaient construites de telle façon que bien des informations essentielles devaient être présentées en fin de développement. Tous les rapports le soulignent. Aucun modèle ne s'impose. Mais le plan doit être équilibré et respecter les articulations intellectuelles qui structurent le texte, lorsque l'exercice porte sur un document écrit. Il va de soi que tous les documents ne se prêtent pas à un commentaire qui serait ordonné selon la classique tripartition. Mieux vaut donc un plan en deux parties qu'une organisation qui réduit la troisième partie à la portion congrue ou qu'un développement dont l'unité est brisée par une coupure artificielle. Le jury a toutefois remarqué une vogue croissante du plan en deux parties. Pertinents dans un certain nombre de cas, ces plans ont cependant bien souvent caractérisé des commentaires superficiels et lacunaires.

On regrettera aussi que des candidats n'aient quelquefois pas su exploiter la bibliographie rassemblée. Les livres et articles cités dans la bibliographie, utiles à la compréhension du sujet, doivent avoir été utilisés. Dans le cas contraire, il est inutile, et au total préjudiciable, de les mentionner. La source, quand elle est communicable, et elle l'est la plupart du temps, doit d'abord être demandée pour permettre une exploration méthodique du document qui peut aussi être remis aisément dans son contexte plus large. Souvent, l'introduction et les notes du volume où cette source est publiée donnent des informations utiles, voire indispensables. Il convient ensuite de recourir aux outils de travail, aux livres de synthèse, aux ouvrages généraux présents en nombre dans la salle de préparation et qui ont été choisis par les membres du jury pour faciliter l'épreuve. Les grandes questions évoquées par le texte peuvent ainsi être éclairées. On peut en venir ensuite à la bibliographie très spécialisée, dont la consultation précoce, lors de la première approche, est souvent dangereuse. Il reste que ces étapes n'ont pas toujours été respectées. En histoire moderne, le *Saint Pie V* de N. Lemaitre était ignoré par un candidat alors qu'il permettait de comprendre, sans qu'il soit besoin d'aucun autre ouvrage, un des documents du dossier. De même, le manuel de François-Joseph Ruggiu aurait pu grandement aider un candidat qui paraissait tout ignorer du puritanisme.

Certains dossiers étaient, sans surprise, composés de plusieurs documents. Il va de soi que la présentation de chacun d'eux en introduction ne saurait être très détaillée, au risque de retarder exagérément le début du développement, d'autant qu'il importe surtout de mettre très vite en valeur la cohérence du dossier à commenter, avant, dans l'exposé, de prendre en considération l'ensemble des documents proposés. Certains candidats ont très bien maîtrisé cet exercice, à l'exemple, en histoire ancienne, des candidats ayant à expliquer *Les partages des provinces* (Tite-Live, XXXIII, 43-44 ; Strabon, XVII, 3, 24-25 ; Dion Cassius, LIII, 12-13) ou *L'organisation de la péninsule ibérique* (Florus, II, 33 ; Strabon III, 4, 20 ; Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, III, 2, 17 et 3, 18), ou, en histoire médiévale des *Portraits de souverains ottoniens*. Mais de graves défauts de méthode ont au contraire marqué l'explication, en histoire ancienne, du dossier intitulé *Lyon, métropole des Gaules* (Cicéron, *Ad familiares*, X, 22 et 24 ; Tite-Live, *per.* 139 ; Strabon, IV, 3, 1-4 ; Sénèque, *Lettres à Lucilius*, XII, 941 ; Tacite, *Histoires*, I, 64 ; plan de Lyon au 2^e siècle ap. J.-C.). Le plan de Lyon n'a pas été commenté : il montrait, par exemple, des amphores réutilisées dans des niveaux d'assainissement, mais leur présence n'a donné lieu à aucune explication. A aucun moment non plus, le jury n'apprendra dans l'exposé l'existence du forum, du théâtre et de l'odéon.

Beaucoup d'explications de documents nécessitaient de recourir à des cartes, à des schémas, à des tableaux, et, pour ce qui était de la question d'histoire médiévale, à des généalogies. Dans bien des cas, ce recours a été judicieux et l'explication s'en est trouvée enrichie. Mais, avec fréquence aussi, les cartes élaborées par les candidats, petites, mal présentées, dépourvues d'échelle, ou de légende, ou de titre, parfois fautives, ont desservi l'exposé plutôt qu'elles ne l'ont servi. Peut-on, en histoire ancienne, présenter une carte des provinces romaines et de leur statut sans la dater, alors que les statuts des provinces changent parfois plusieurs fois ? Peut-on traiter, en histoire moderne, de la Suisse (*Les affrontements religieux en Suisse vers 1530*), sans chercher des informations sur les différents cantons et sans présenter une carte précise, lisible et utile à l'explication ? Est-il pédagogique, en histoire moderne encore, d'élaborer une carte aux dimensions plus que réduites pour commenter un document qui exigeait des localisations précises (*La Bohême en 1619*)

Si les documents proposés sont dans leur majorité des textes, il faut bien sûr rappeler que les candidats peuvent avoir à expliquer d'autres sources : inscriptions, monnaies, plans, tableaux... Or, en histoire ancienne, des difficultés sont parfois apparues lorsqu'il s'agissait de commenter des monnaies ou dater des inscriptions. Quant aux documents iconographiques, ils peuvent encore être perçus comme une illustration : leur intérêt historique n'est pas alors dégagé. Ainsi, en histoire moderne, dans un dossier composé d'un texte (Extrait de Joseph ha Cohen, *La vallée des pleurs*, Paris, 1981) et d'une fresque de la galerie des cartes du Vatican, peinte en 1583 et figurant le siège de Malte de 1565,

la fresque a été à peine commentée. Le candidat n'a rien dit de sa localisation et de sa signification. Le document n'a pas été décrit et les lieux représentés n'ont pas été identifiés. A l'inverse, en histoire médiévale, le dossier intitulé *Portraits de souverains ottoniens* a été fort bien analysé, preuve que l'explication de documents iconographiques peut permettre d'excellents exposés.

Quelques conseils simples seront répétés. Il importe de lire avec attention le titre donné au document ou au dossier : il révèle souvent la problématique attendue, ou l'orientation souhaitée pour l'explication. Il convient de se poser des questions simples sur l'auteur du texte et de définir très vite la nature du document. Une telle réflexion sur la nature du document est évidemment un préalable indispensable à l'explication. En histoire ancienne, les dimensions politique et rhétorique des textes de Cicéron, de César ou Tacite ont été ainsi parfois méconnues. Or, si les enjeux du texte sont convenablement définis, les erreurs d'interprétation peuvent être évitées. Le contexte doit être présenté de manière précise. Quant au problème du plan déjà évoqué, on redira simplement que le document commande l'explication. Comme on redira enfin qu'il faut veiller à l'écriture du plan présenté au jury. Trop de plans ont été rédigés à la dernière minute, beaucoup trop rapidement. Parfois écrits en caractères microscopiques, ils se révèlent alors peu lisibles et donc peu pédagogiques. Ils ont enfin, au cours de cette session, bien trop souvent comporté des fautes d'orthographe.

Sans doute faut-il finir ce rapport comme il a commencé : le jury a entendu de remarquables explications. Mais trop de candidats ont paru ne pas maîtriser la méthode de l'explication de documents historiques et il y a là une incitation sans doute à renforcer la pratique de cet exercice dans le cursus universitaire.

Liste des documents proposés

Histoire ancienne

Magistrats romains et communautés indigènes en péninsule Ibérique 1- Décret de Paul Émile sur la *Turris Lascutana* ; 2- Campagnes de Sextus Iunius Brutus contre les Lusitaniens (138-137 avant J.-C.), Appien, *Le livre ibérique*, 71.301-73.310 (traduction P. Goukowsky, CUF, 1997) ; 3- La table d'Alcantara (104 avant J.-C.).

La chute de Numance Appien, *Histoire romaine*, livre VI, *L'Ibérie*, 90-91 et 94-98 (traduction P. Goukowski, Collection des Universités de France, 1997)

Préparatifs de guerre contre les Teutons et les Cimbres. Plutarque, *Vie de Marius*, 11, 15-16, 18 (traduction R. Flacelière et É. Chambry, Collection des Universités de France, 1971).

Rome et les droits locaux 1- La table de *Contrebia* (87 avant J. -C.). 2- La *lex Rupilia* en Sicile selon Cicéron, *Deuxième action contre Verrès, La préture de Sicile* (XIII) 32 (traduction Nisard, revue).

Les charges militaires des cités : Verrès et le vaisseau des Mamertins Cicéron, *Seconde action contre Verrès*, Livre 5, *Les supplices* (traduction G. Rabaud, Collection des Universités de France, 1950, revue), 42-51, 59-62.

Verrès et la dime de Sicile ; le cas de la cité d'Agyrium Cicéron, *Seconde action contre Verrès*, Livre troisième : *Le blé*, 67-74

Verrès et le « grain réquisitionné » de Sicile ; le cas de la cité d'Halèse Cicéron, *Seconde action contre Verrès*, Livre troisième : *Le blé*, 163-164, 170-173, 175

Pompée en Espagne contre Sertorius 1- Lettre de Cn. Pompée au Sénat ; Salluste, *Fragments des Histoires, Lettres et discours*, 2 (98 M ; traduction A. Ernout, Collection des Universités de France, 1960). 2- Appien, *Guerres civiles*, 1.109.509-510 (traduction P. Goukowski, Collection des Universités de France, 2008).

César calme un début de panique dans l'armée romaine César, *La guerre des Gaules*, 1.38-41 (traduction L.-A. Constant, CUF, 2002¹⁴ [A. Balland]).

Cicéron et le commandement de César en Gaule Cicéron, *Discours sur les provinces consulaires*, 26-35 (traduction J. Cousin, Collection des Universités de France, 1962).

Les Héduens en 52 avant J.-C. 1- César, *La guerre des Gaules*, 7.38-43 (traduction L.-A. Constant, CUF, 2002¹⁴ [A. Balland]) 2- Denier d'argent ; 13-16 mm ; 1,9 gr. ; BNF 5079

Aristocrates gaulois après la conquête 1- César, *La guerre des Gaules*, 8.26 ; 2- César, *La guerre civile*, 1.39 ; 3- César, *La guerre civile*, 3.59 ; 4- Denier d'argent ; 14-15 mm ; 1,90 gr. ; BNF 10412 ; 5- Denier d'argent ; 14 mm ; 1,37 gr. ; BNF 4482. Pictons ; 6- Dédicace de l'arc de Germanicus à Saintes. *Corpus des inscriptions latines*, XIII, 1036 ; 7- L'arc dit de Germanicus à Saintes (photographie E. Proust, vers 1880)

Défaite romaine en Germanie Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 117-120 (traduction J. Hellegouarc'h, Collection des Universités de France, 1982)

La mémoire du désastre de Varus 1- Suétone, *Auguste*, 23, trad. H. Ailloud, CUF, 1954 ; 2- Tacite, *Annales* I, 60-62, trad. J.-L. Burnouf, Hachette, 1859 (revue) ; 3- Dion Cassius, *Histoire romaine*, 56, 24, trad. E. Gros – V. Boissée, 1866 ; 4- Stèle de M. Caelius (*CIL*, XIII, 8648), découverte à Xanten, Rheinisches Landesmuseum (Bonn).

Révolte en Gaule sous le règne de Tibère Tacite, *Annales*, 3, 40-47 (traduction H. Goelzer, collection des Universités de France, 1958, revue)

Les causes de la révolte de Boudicca 1- Tacite, *Annales*, 14, 31-32 (traduction Burnouf, 1859) ; 2- Tacite, *Vie d'Agricola*, 15-16 (traduction E. de Saint-Denis, Collection des Universités de France, 1956) ; 3- Dion Cassius, *Histoire romaine*, 62, 2 (traduction E. Gros, 1866, revue)

Discours de Boudicca Dion Cassius, *Histoire romaine*, 62, 2 (traduction E. Gros, 1866, revue)

Les autorités romaines et la répression de la révolte de Boudicca 1- Tacite, *Vie d'Agricola*, 16 (traduction E. de Saint-Denis, Collection des Universités de France, 1956) ; 2- Tacite, *Annales*, 14, 38-39 (traduction Burnouf, 1859) ; 3- Épitaphe du tombeau de C. Iulius Alpinus Classicianus à Londres (*Roman Inscriptions of Britain*, n° 12) ; 4- Le monument funéraire de Caius Iulius Alpinus Classicianus à Londres : a- Reconstitution du monument au British Museum (Weston Gallery) ; b- Dessin d'après R. D. Grasby et R. S. O. Tomlin, *The Sepulchral Monument of the Procurator C. Iulius Classicianus, Britannia*, 33, 2002, p. 73.

Discours de Calgacus Tacite, *Vie d'Agricola*, 29-33 (traduction Bibliotheca Classica Selecta, D. De Clercq-Douillet, 2000)

Discours de Cerialis devant les Trévires et les Lingons Tacite, *Histoires*, 4, 73-74 (traduction H. Le Bonniec, collection des Universités de France, 1992)

L'administration du domaine minier de Vipasca (Aljustrel, Portugal). Table de Vipasca 1 - *CIL*, II, 5181 (*ILS*, 6891 ; *FIRA*², 1, 105) ; trad. Cl. Domergue.

Le Sénat romain s'occupe des affaires de Germanie sous Claude (Tacite, *Annales*, XI, 16-20)

Rome et l'Ibérie au premier siècle avant notre ère (Appien, *L'Ibérie*, 428-444)

L'opinion de Cicéron sur les Gaulois transalpins (Cicéron, *Pro Fonteio*, 30-35)

César chez les Trévires et les Éduens en 54 avant J.-C. (César, *Guerre des Gaules*, V, 3-8)

Les partages des provinces (Tite-Live, XXXIII, 43-44 ; Strabon, XVII, 3, 24-25 ; Dion Cassius, LIII, 12-13)

L'organisation de la péninsule ibérique (Florus, II, 33 ; Strabon III, 4, 20 ; Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, III, 2, 17 et 3, 18)

Cicéron prend la défense des Siciliens (Cicéron, *De divinatione*, 2-4 et 64-67)

Opérations en Narbonnaise et en Corse en 69 de notre ère (Tacite, *Histoires*, II, 12-16)

Lucullus et Galba en Espagne (Appien, *L'Ibérie*, 215 ; 221 ; 229 ; 233 ; 247-259)

Lyon, métropole des Gaules (Cicéron, *Ad familiares*, X, 22 et 24 ; Tite-Live, *per.* 139 ; Strabon, IV, 3, 1-4 ; Sénèque, *Lettres à Lucilius*, XII, 941 ; Tacite, *Histoires*, I, 64 ; plan de Lyon au 2^e siècle ap. J.-C.)

Le culte à Rome et à l'Empereur en Occident (six inscriptions et le plan de l'*Autel des Ubiens*, Cologne)

La Bretagne d'Auguste à Vespasien selon Tacite (*Vie d'Agricola*, 13-17)

La préture de Fonteius en Gaule (Cicéron, *Pro Fonteio*, 11-16)

Questions économiques débattues au Sénat sous Néron (Tacite, *Annales*, XIII, 49-51)

Territoires, gouverneurs et communautés provinciales (trois inscriptions, deux monnaies ; Tacite, *Annales*, XI 19 et XIII, 54)

Rome et les Gaditains (Cicéron, *Pro Balbo*, 40-45)

Préfets et procureurs en Occident (six inscriptions ; Tacite, *Histoires*, III, 42-43)

Conquête et organisation des Alpes (César, *Guerre des Gaules*, III, 1-2 et 6 ; Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, III, 136-138 ; deux inscriptions)

Les Belges se soulèvent contre César (César, *Guerre des Gaules*, II, 1-5 et 13-15)

Premiers contacts entre Rome et les Germains (César, *Guerre des Gaules*, IV, 1-8, extraits ; Tacite, *La Germanie*, 28-29 et 41)

Histoire médiévale

Rodolphe I^{er} et l'Église de Lausanne [1. Diplôme du 5 août 896 (éd. Th. Schieffer, *Die Urkunden der burgundischen Rudolfinger*, MGH, 1977, p. 101-103) ; 2. Diplôme du 14 mai 899 (diplôme recopié dans le cartulaire du XIII^e siècle de l'Église de Lausanne ; éd. Th. Schieffer, *Die Urkunden der burgundischen Rudolfinger*, MGH, 1977, p. 103-104). 3. Jugement concernant les droits d'usage de l'Église de Lausanne (18 juillet 908). (récit recopié dans le cartulaire du XIII^e siècle de l'Église de Lausanne ; éd. Th. Schieffer, *Die Urkunden der burgundischen Rudolfinger*, MGH, 1977, p. 108-109 ; traduction dans V. Durussel et J.-D. Morerod, *Le pays de Vaud aux sources de son histoire*, Lausanne, 1990, p. 71-72)].

Conflits aristocratiques en Germanie autour de 900 [1. La relation de la Chronique de Réginon de Prüm (Réginon de Prüm, *Chronique* (906), éd. F. Kurze, MGH, *SS rer. Germ.* 50, 1890, p. 151 sq. Traduction partielle dans O. Guyotjeannin, *Archives de l'Occident, Le Moyen Age*, Paris, 1992, p. 251 et sq) ; 2. La version (tardive) de Widukind de Corvey (*Histoire des Saxons* (vers 968), livre I, ch. 22, éd. H. E. Lohmann et P. Hirsch, MGH, *SS. rer. Germ. in usum...*, 60, 1935, p. 31-32) (trad. P. Corbet)].

- L'affrontement entre Eudes et Charles le Simple, vu par Folcuin, moine de Saint-Bertin, puis abbé de Lobbes († 990)** (*Gesta des abbés de Saint-Bertin*, MGH, SS, XIII, éd. Holder-Egger, Hanovre, 1871, p. 625-626) (trad. M. Gaillard).
- Charles le Simple et l'Église de Cambrai** [1. Diplôme du 20 décembre 911 en faveur des chanoines de Cambrai ; 2. Diplôme du 20 décembre 911 en faveur d'Étienne, évêque de Cambrai (éd. Ph. Lauer, *Recueil des Actes de Charles III le Simple, roi de France*, Paris, 1940-1949, T. 1, p. 150-154) (trad. M. Gaillard).
- Nantes au début du Xe siècle d'après la chronique rédigée au cours du troisième quart du XIe siècle** (*Chronique de Nantes*, Ed. R. Merlet, Paris, 1896, p. 80-96 ; traduction dans J. Delumeau (dir.), *Documents d'histoire de la Bretagne*, Privat, 1971, p. 87-90, revue et complétée).
- Les évêques de Liège et le monastère de Lobbes dans la première moitié du Xe siècle** (*Gesta des abbés de Lobbes*, par Folcuin († 990), MGH SS 4, p. 63-65 et p. 67-69) (trad. M. Gaillard)..
- Diplôme de Louis V en faveur de l'Église d'Orléans (979)**. [Louis Halphen (éd.), *Recueil des Actes de Lothaire et de Louis V, rois de France (954-987)*, Paris, 1908, p. 169-173 ; traduction dans P. Riché et G. Tate, *Textes et documents d'histoire du Moyen Age, Ve-Xe siècles. 2, Milieu VIIIe siècle-Xe siècle*, SEDES, Paris, 1974, p. 492-495, légèrement modifiée]
- Le complot d'Adalbéron de Laon, d'après Richer** (Richer, *Histoire de France*, Édition et traduction R. Latouche, Paris, Champion, vol. 2, 1937, p. 204-225).
- Diplômes ottoniens pour l'évêché de Liège** [I. Diplôme d'Otton II (6 janvier 980) II. Diplôme d'Otton III (7 juillet 985) III. Diplôme d'Otton III (987-988) ; MGH, *Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, t. II, p. 238-239 (DO II 210), p. 413-414 (DO III 16), p. 445-446 (DO III 45)] (trad. P. Corbet)].
- L'impératrice Adélaïde et les monastères**. (Extraits de l' *Epitaphium Adalheidæ*, par Odilon de Cluny ; MGH, SS 4, Hanovre, 1841, p. 641-645 ; traduction partielle dans V. Durussel et J.-D. Morerod, *Le pays de Vaud aux sources de son histoire*, Lausanne, 1990, p. 87-89).
- Un saint évêque d'Empire : Bernward d'Hildesheim (993-1022), Extraits de sa vie par son contemporain Thangmar, écolâtre puis doyen de l'Église d'Hildesheim** (MGH SS 4, p. 775-782) (trad. M. Gaillard)..
- Vendôme : le château et le monastère** [1. Lettres de l'évêque de Chartres Fulbert (écrite vers 1016-1020) à des vassaux du comte de Vendôme, l'évêque de Paris, Renaud. 2. Les droits coutumiers du comté de Vendôme. (Édition Ch. Borel de la Roncière, *Vie de Bouchard le Vénérable*, Appendice, p. 33-38, d'après le cartulaire du XIe siècle). 3. La fondation du monastère de la Trinité en 1040. (Éd. P. Marchegay et A. Salmon, *Chronique des comtes d'Anjou*, Paris, 1856, t. 1, p. 131-132) ; traductions G. Fournier, *Le château dans la France médiévale*, Paris, 1978, p. 294-296, revues et complétées].
- L'élection du roi de Germanie Conrad II en 1024 racontée par Wipon** (Wipon, *Gesta Chuonradi II imperatoris*, c. 2, éd. H. Bresslau, MGH, SS. rer. Germ., 1915) (trad. P. Corbet)].
- Le monastère de Romainmôtier face aux seigneurs laïcs au milieu du XIe siècle** [1. L'abbé Odilon défend les droits du monastère face à Gaucher (II) de Salins à la cour du comte Renaud Ier vers 1045 (édition par A. Pahud, *Le cartulaire de Romainmôtier (XIe siècle)*, Université de Lausanne, 1998, p. 121-122 ; traduction B. de Vrégille, dans *Hugues de Salins, archevêque de Besançon, 1031-1066*, Besançon, 1981, p. 185-186, modifiée et complétée) ; 2. Compte-rendu de la spoliation qu'Adalbert et les siens infligèrent au monastère de Romainmôtier (v. 1049-1054) (Louis de Charrière, *Les Dynastes de Grandson jusqu'au XIIIe siècle, avec pièces justificatives, répertoire et tableaux généalogiques*, Lausanne, 1866, p. 100-101, d'après les archives du monastère ; traduction dans V. Durussel et J.-D. Morerod, *Le pays de Vaud aux sources de son histoire*, Lausanne, 1990, p. 122-124, revue et complétée) ; 3. La visite du pape Léon IX en 1050, selon le cartulaire de Romainmôtier (XIIe siècle (édition par A. Pahud, *op. cit.*, p. 103-105 ; traduction dans V. Durussel et J.-D. Morerod, *Le pays de Vaud...*, p. 110-113, revue)].
- L'Église autour de l'An Mil** [1. D'après l'Histoire des évêques du Mans, écrite au début du XIIe siècle (vers 1130) (*Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*, éd. G. Busson et A. Ledru, Le Mans, 1901, c. 28-20, p. 350-355) (trad. M. Gaillard) ; 2. D'après Raoul Glaber (Raoul Glaber, *Histoires*, trad. M. Arnoux, Brepols, 1996, p. 113-115)].
- La consécration de la nouvelle église de Stavelot, le 5 juin 1040**. [1. Récit, rédigé après 1048 (*Dedicatio Stabulensis*, BHL 7139, éd. J. Halkin et C.-G. Roland, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, 2 vol. Bruxelles, 1909-1930 : t. 1, n° 103, p. 215-218. Trad. franç. Ph. George, « Les reliques de Stavelot et de Malmedy en 1040. *Dedicatio et Inventio Stabulensis* », *Revue d'histoire ecclésiastique*, 99/2, 2004, p. 348-352) ; 2. Diplôme d'Henri III en faveur du monastère de Stavelot-Malmedy, du 5 juin 1040. (*Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, éd. J. Halquin et C.-G. Roland, Bruxelles, 1909, n° 102, p. 212-215 (trad. M. Gaillard).)].
- L'évêque de Limoges au milieu du XIe siècle, d'après le cartulaire du chapitre de Saint-Étienne de Limoges** [1. Accord entre le comte de Poitiers, l'évêque de Limoges, Jordan et le chapitre de Saint-Étienne, au sujet de l'élection de l'évêque (vers 1045-1050) ; 2. Lettre du chapitre cathédral de Limoges à Guillaume duc d'Aquitaine (1051) ; 3. Notification de l'élection d'Itier au siège épiscopal (4 janvier 1052) ; 4. Accord entre l'évêque Itier et Ameil, prévôt de

- Saint-Junien (vers 1060) ; (Extraits du cartulaire de Saint-Étienne de Limoges, éd. J. de Fontréaulx, Limoges, 1896, p. 174-176, 147, 138-140 et 179-180) (trad. M. Gaillard).]
- Relation de l'accord intervenu en 1062 entre le monastère du Saint-Mont en Gascogne et l'archevêque d'Auch, à propos de l'église de Nogaro** (*Cartulaire du prieuré du Saint-Mont*, éd. J. de Jaurgain et J. Maumus, Paris-Auch, 1904, p. 14-20) (trad. M. Gaillard)..
- Les premiers comtes d'Anjou** (*Fragmentum historiae Andeganvensis*, éd. L. Halphen et R. Poupardin, dans *Chronique des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, Paris, 1913, p. 232-237) (trad. M. Gaillard)..
- Sainte Ide, comtesse de Boulogne (†1113), d'après sa Vie rédigée par un contemporain, moine du prieuré du Wast (Pas-de-Calais) qu'elle avait fondé** (*Acta Sanctorum*, Avril, XIII, p. 141-143) (trad. M. Gaillard).
- L'élection du roi de Germanie Henri Ier l'Oiseleur en 919** : le témoignage des trois sources contemporaines. I. Widukind de Corvey, *Histoire des Saxons*, livre I, c. 25-26, éd. H.E. Lohmann et P. Hirsch, *MGH SS rer. Germ.*, 1935, trad. R. Folz, *La naissance du Saint-Empire*, Paris, 1966, p. 203-204. II. Liutprand de Crémone, *Antapodosis*, éd. J. Becker, *MGH, SS rer. Germ.* 1915. III. Continuation à la *chronique* de Réginon de Prüm par Adalbert, éd. F. Kurze, *MGH, SS rer. Germ.* 1890 (trad. Corbet).
- Le royaume de Germanie au milieu du Xe siècle** : la fin de la révolte de Liudolf (autour de 954). Widukind de Corvey, *Histoire des Saxons*, livre III, c. 26-28, 30-41, 43, éd. H.E. Lohmann et P. Hirsch, *MGH SS rer. Germ.*, 1935. Traduction C. Giraud dans C. Giraud et B. Tock, *Rois, reines et évêques. L'Allemagne aux Xè et XIè siècles. Recueil de textes traduits*, Turnhout, 2009.
- La réforme du Mont-Saint-Michel au Xème siècle.** Chronique dite *Introductio monachorum*, c. 6, 7, 8. Ed. et trad. P. Bouet et O. Desbordes, *Chroniques latines du Mont-Saint-Michel (IXè-XIIè s.)*, Avranches-Caen, 2009, p. 210 sq.
- Aristocratie et épiscopat dans les régions de la Meuse moyenne dans le dernier tiers du Xe siècle.** *Chronique ou livre de fondation du monastère de Mouzon* (avant 1033), éd. et trad. M. Bur, Paris, Sources d'histoire médiévale, 1989, p. 150-154.
- L'évêque impérial dans la ville.** Diplômes d'Otton II pour Strasbourg (6 janvier 982), d'Otton III pour Halberstadt (4 juillet 989) et Spire (30 juillet 989), éd. *MGH Diplomatum regum et imperatorum Germaniae*, t. II, p. 310-311 (DD O II 267), p. 460-461 (DD O III 55), p. 462-463 (DD O III 57) (trad. Corbet).
- Un évêque lorrain : Adalbéron II de Metz (984-1005)**, d'après sa *vita* par Constantin, abbé de Saint-Symphorien de Metz (vers 1010). *Vie de l'évêque de Metz Adalbéron II*, par Constantin de Saint-Symphorien (vers 1010), éd. et trad. Monique Goulet et coll., *Lotharingia*, vol. 13, 2006, p. 13 sq.
- Portraits de souverains ottoniens de l'atelier d'enluminure de la Reichenau.** I. Otton II – Fragment d'un registre des lettres de Grégoire le Grand, Musée Condé à Chantilly. II. Otton III – Evangiles d'Aix (ou de Liuthar), Aix-la-Chapelle, Trésor de la cathédrale, f° 16 r°. III. Otton III – Evangiles d'Otton III, Munich, Staatsbibl., Clm 4453, f° 23 v°-24 r°. IV. Otton III – Apocalypse de Bamberg, Bamberg, Staatsbibl. 140, f° 59 v°. V. Henri II et Cunégonde – Péricopes d'Henri II, Munich, Staatsbibl., Clm 4452, f° 2 r. P.E. Schramm, *Die deutschen Kaiser und Könige in Bildern ihrer Zeit, 751-1190*, 2^e éd. par Fl. Mutherich, Munich, 1983.
- La restauration des monastères bretons au début du XIè siècle** I. *Continuation anonyme de la vita de Saint-Gildas de Rhuys*, éd. J. Du Bois, *Bibliotheca Floriacensis*, p. 452-456. II. *Vie de Gauzlin, abbé de Fleury sur-Loire*, par André de Fleury, éd. P. Ewald, *Neues Archiv*, III, 1878, p. 351 sq. (trad. Corbet).
- 1003 : une année du début du règne d'Henri II, roi de Germanie, vue par Adalbold d'Utrecht, biographe du souverain. *Vita Heinrici II. imperatoris*, éd. *MGH, SS*, IV, 679 sq., trad. A. Leducq, dans C. Giraud et B. Tock, *Rois, reines et évêques. L'Allemagne aux Xè et XIè siècles. Recueil de textes traduits*, Turnhout, 2009, p. 187 sq.
- La guerre de succession de Bourgogne (1032-1038)**, d'après deux relations non contemporaines. I. *Chronique de Saint-Laurent de Liège* (vers 1106), éd. W. Wattenbach, *MGH, SS*, VIII, 271-272, trad. G. Philippart, inéd. II. Raoul Glaber, *Histoires*, trad. E. Pognon, *L'an Mille*, Paris, 1947, p. 106-107.
- Raoul Glaber : la décennie 1040 dans les trois royaumes de France, Bourgogne et Germanie.** *Histoires*, éd. et trad. M. Arnoux, Turnhout, 1996, p. 295-311.
- Le siège de Besançon en débat au concile réformateur de Mayence (1049).** Bulle du pape Léon IX, éd. *MGH, Const.*, I, p. 97-100 (trad. Corbet).
- Etablissements et pouvoirs religieux et laïques à Marseille dans la décennie 1060.** I. Charte de donation de Sainte-Marie des Accoules de Marseille à Saint-Victor, A. D. Bouches-du-Rhône, 1 H 40, éd. B. Guérard, *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, Paris, 1857, II, p. 547-8, n° 1079. II. Notice sur l'élection de l'abbé Bernard de Saint-Victor (19 décembre 1064 ou 1065), A.D. B. R. 1 H 45, éd. Doms Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. 1, Paris, 1724 (trad. F. Mazel).
- L'archevêque Adalbert de Hambourg-Brême (1043-1072).** Adam de Brême, *Gesta Hammaburgensis ecclesiae pontificum*, éd. B. Schmeidler, *MGH, SS rer. germ.*, 1917, livre III, c. 43-48, pp. XX-WW. Trad. J.-B. Brunet-Jailly, *Histoire des archevêques de Hambourg*, Paris, Gallimard, 1998, p. 158-163.

- Une lecture de l'histoire : les débuts du règne de l'empereur Henri IV d'après la *vita Heinrici IV. imperatoris***, éd. W. Eberhard, *MGH, SS rer. Germ.* 58, 1899 (trad. Corbet).
- Puissants et monastères : la mort du duc Godefroi le Barbu (1069)** *La Chronique de l'abbaye de Saint-Hubert dite Cantatorium* (avant 1106), éd. Karl Hanquet, Bruxelles, 1906, c. 23, p. 58 sq. (trad. Corbet).
- La chute du duc de Bavière Otton de Northeim (1072-1072)**, d'après les *Annales* de Lampert de Hersfeld, éd. O. Holder-Egger, *MGH, SS. rer. Germ.*, 1894, p. 113 sq. (trad. Corbet).
- Faits et méfaits de l'évêque de Lausanne Bouchard (vers 1056 – 1089)**. I. Lampert de Hersfeld, *Annales*, s. a. 1076, 1077. II. Berthold de la Reichenau, *Chronique*, s. a. 1077, éd. *Die Chroniken Bertholds von Reichenau und Bernolds von Konstanz. 1054-1100*, I.S. Robinson, *MGH SS rer. Germ., Nova series 14*, 2003, p. 289 (trad. Corbet). III. *Vie d'Ulrich de Zell*, *MGH, SS*, XII, 260, trad. V. Durussel et J.-D. Morerod, *Le pays de Vaud aux sources de son histoire*, Lausanne, 1990, p. 119-120. IV. Bernold de Constance, *Chronique*, éd. citée, p. 473-474, trad. Durussel-Morerod citée. V. *Annales de Saint-Disibode*, éd. *MGH, SS*, XVII, 9, trad. Durussel-Morerod, citée.
- Grands et monachisme : la fondation de la Sauve-Majeure (1079)**. I. Acte de fondation de l'abbaye et sa confirmation (1079-80). *Grand Cartulaire de la Sauve-Majeure*, B.M. Bordeaux, ms 769, f° 4v°-6r°. Ed. Ch. Higounet et A. Higounet-Nadal, Bordeaux, 1996, I, n° 13, p. 43-44. II. Récit de fondation de l'abbé Gérard. Ed. *ibid.*, n° 3, p. 36 (trad. Corbet).
- L'assemblée de paix de Saint-Omer (1099)**. *Le registre de Lambert, évêque d'Arras (1093-1115)*, texte C 62, éd. et trad. Cl. Giordanengo, Paris, C.N.R.S., Sources d'histoire médiévale, 2007, p. 222 sq.
- Conflits dans un réseau monastique français vers 1100**. *Chronique de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, dite de Clarius*, éd. et trad. R.-H. Bautier et M. Gilles, Paris (Sources d'histoire médiévale), 1979, p. 155 sq.

Histoire moderne

- La disparition de Luther (1521)**. *Journal de voyage d'Albert Dürer aux Pays-Bas pendant les années 1520 et 1521*, trad. fr., Paris, Maisonneuve et Larose, 1993, p. 54-55.
- Le supplice de Louis de Berquin (1529)**. Lettre d'Erasmus à Charles Utenhove, Fribourg-en-Brigau, 1^{er} juillet 1529, in *La Correspondance d'Erasmus*, éd. A. Gerlo, vol. VIII, Bruxelles, 1979, p. 275-283.
- Les luthériens à la diète d'Augsbourg (1530)**. Prologue de la Confession d'Augsbourg, par Georg Brück, chancelier de Saxe électorale, in Philipp Melanchthon, *La Confession d'Augsbourg et l'Apologie de la Confession d'Augsbourg*, trad. fr. par Pierre Jundt Paris, Éd. du Cerf, 1989, p. 45-50.
- L'entrée en guerre de Charles Quint contre les princes luthériens (1546)**. « Mémoires de Charles Quint » [texte dicté par l'empereur en 1550], in Alfred Morel-Fatio, *Historiographie de Charles-Quint. Première partie suivie des Mémoires de Charles-Quint*, Paris, 1913, p. 265-277.
- Les Vaudois vus par Théodore de Bèze**. Théodore de Bèze, *Les Vrais Portraits des hommes illustres* (1^{ère} éd. latine, 1580 ; trad. fr. 1581), Genève, Slatkine Reprints, 1986, p. 185-188.
- La pacification des troubles à Anvers (1567)**. *Ordonnance et edict provisional faict par Sa Maiesté sur la pacification des troubles de la ville d'Anvers, au faict de la Religion et ce qui en despend*, Anvers, Chez Guillaume Silvius, imprimeur du Roy, 1567.
- L'abjuration d'un seigneur luthérien (1567)**. *Recueil de l'abiuration de la secte luthérienne, Confession d'Ausbourg, et toutes autres hérésies de nostre temps, faite par treshaut et trespuissant Seigneur, Ulderich Comte de Helfenstain en Sueve : avec les causes et raisons qui l'ont esmeu à ce faire*, Lyon, Par Michel Jove, 1567.
- L'édit de Saint-Maur (1568)**. André Stegmann, *Edits des guerres de Religion*, Paris, 1979, p. 59-66.
- Don Juan à Lépante (1571)**. Pierre de Bourdeille, sieur de Brantôme (†1614), *Vies des grands capitaines estrangers* [1^{ère} éd. sous le titre *Mémoires de Messire Pierre de Bourdelle, seigneur de Brantôme*, Leyde, 1666], in *Œuvres complètes*, éd. L. Lalanne, Paris, 1864-1882, t. II, p. 108-120.
- Catholiques et protestants en France en 1572**. *Correspondance du roi Charles IX et du sieur de Mandelot, gouverneur de Lyon, pendant l'année 1572*, éd. P. Paris, Paris, 1830
- L'édit de proscription contre Guillaume d'Orange (1580)**. « Ban et edict en forme de proscription fait par la Majesté du Roy nostre sire, alencontre de Guillaume de Nassau, Prince d'Orange », in *Apologie de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, contre l'édit de proscription publié en 1580 par Philippe II, roi d'Espagne*, éd. A. Lacroix, Bruxelles, 1858, p. 5 et suiv.
- Un appel à combattre les Turcs (1587)**. François de La Noue, *Discours politiques et militaires* [1587], éd. F.E. Sutcliffe, Genève, Droz, 1967, p. 430-436 (Discours 22 : « Que les alliances faites par les princes chrétiens avec les mahométistes, ennemis capitaux du nom de Christ, leur ont toujours été malheureuses, et qu'on ne se doit point allier étroitement avec eux »).
- Henri de Navarre s'adresse aux états du royaume (1589)**. « Lettre du roi de Navarre aux trois états de ce royaume, contenant la déclaration dudit seigneur sur les choses advenues en France depuis le 23^e jour de décembre 1588 », in

- Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay*, éd. Auguis et La Fontenelle de Vaudoré, Paris, 1824-1825, 12 vol., t. IV, p. 322-325.
- Géopolitique et affrontements religieux (1589).** Lettre de l'ambassadeur vénitien en Espagne, Girolamo Lippomano, au doge de Venise, Madrid, 18 janvier 1589, in J. A. Hübner, *Sixte-Quint. D'après des correspondances diplomatiques inédites tirées des archives d'État du Vatican, de Simancas, de Venise, de Paris, de Vienne et de Florence*, Paris, 1870, 3 vol., t. III, p. 52-56.
- Justifier le ralliement à Henri IV (1594).** *Le Manifeste de Monsieur de Vitry, gouverneur de Meaux, à la noblesse de France*, Lyon, Par Claude Morillon, 1594.
- L'expulsion des morisques (1609).** *Edict du Roy d'Espagne sur l'expulsion et bannissement de plus de neuf cens mille personnes Morisques de son Royaume, qui machinoient de mettre l'Espagne entre les mains et en la puissance des Turcs et Sarrazins*, Paris, Par François du Carroy, 1611
- La bataille de la Montagne Blanche (1620).** Récit du prince Christian I^{er} d'Anhalt, adressé au roi Frédéric de Bohême (original en français) : « Relation que Son Altesse Monseigneur le prince d'Anhalt, mon Père a fait après la bataille de Prague (8 November 1620) », éd. Moser, in *Patriotisches Archiv für Deutschland*, t. VII, 1787, p. 123-162.
- Une émotion religieuse en 1621.** « Destruction du temple de Tours 1621 » (récit de Jean Louvet, cleric au greffe civil du siège présidial d'Angers), *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1860, p. 300-303.
- Le siège de La Rochelle (1628).** *L'Heureuse arrivée des vaisseaux de guerre du Havre de Grâce au canal de La Rochelle, conduits par des chevaliers de Malte*, Paris, De l'imprimerie de Jean Barbote, 1628.
- L'hypocrisie religieuse des Espagnols (1635).** Tommaso Campanella, *Monarchie de France*, in *id.*, *Monarchie d'Espagne et Monarchie de France*, éd Germana Ernst, Paris, PUF, 1997, p. 427-437.
- Conversions à Grenade en 1503**
Extraits de Fernando Diaz Playa, *Documentos de Espana en sus documentos XVI*, Madrid, 1988, p. 24-26 (trad. J.-M. Le Gall)
- Les juifs au temps de Pie V.** Joseph Ha Cohen, *La vallée des pleurs*, Paris, 1981, p. 157-161. *Avis de 1555 sur les Juifs* Anna Maria Corbo, *Editi e bandi romani*, Rome, 2007, p. 22-23. (trad. I. Brian)
- Conseil à Louise de Savoie 1523.** Avis de la faculté de théologie de Paris, Charles Duplessis d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, Paris, 1728, t. 2, p. 3-5.
- La persécution des catholiques anglais sous Elizabeth.** Robert Parsons, *Epître de la persécution mue en Angleterre contre l'église chrétienne catholique et romaine*, Paris, 1582, p. 10-21.
- L'année 1568.** Extrait de William Camden, *Annales des choses qui se sont passées sous le règne d'Elizabeth*, Londres, 1624, p. 227-229.
- L'expulsion des morisques 1609.** Extrait F. Diaz Playa *Documentos de Espana*, Madrid, 1989, p. 27-29 (trad. J.-M. Le Gall)
- Saint-Denis en 1567.** Extrait de Etienne Vitelli, *Commentaire sur la guerre civile en France*, trad.. A.Lombard Jourdan, Paris, 2205, p. 67-71.
- La déclaration des sports 1618 et l'additif de Charles I^{er} de 1633.**
- La guerre civile en France en 1586.** *Response que les seigneurs allemands étant à présent au service du roi font sur l'exortation à eux faite par les reîtres et gens de guerre allemands qui sont du parti de la rébellion*, Paris, 1586.
- La Bohême en 1619.** Extrait du *Recueil des choses les plus mémorables qui se sont passées en Allemagne*, Lyon, 1619, p. 15-20.
- Les Provinces Unies, l'Angleterre et l'arminianisme en 1619.** *Lettres et mémoires du chevalier Carleton*, La Haye, 1759, p. 95-97, 106-109.
- Edit contre les illuminés de Tolède 1525**, trad. G. Salinero
- Le pogrom de Lisbonne de 1506.** Extrait de Salon Ibn Verga, « Le sceptre de Judas », in Yerushalmi, *Sefardica*, Paris, 1998. p. 37-39
- Le siège de Malte 1565.** Extrait de Joseph ha Cohen, *La vallée des pleurs*, Paris, 1981, p. 172-174. Fresque du siège de Malte dans la galerie des cartes du Vatican.
- Les affrontements religieux en Suisse vers 1530.** Extrait de Jean Carion, *Chronique universelle*, Paris, 1595, t. 2, p. 660-663. Quelques articles de la paix de Cappel du 26 juin 1529.
- La rébellion irlandaise vers 1640.** Extrait de Jonh Milton, *Ecrits politiques*, trad.. A. et R. Guillaume, Paris, 2007, p. 220-222. Loi pour la pacification de l'Irlande 12 aout 1652 (trad.. Michel Duchein)
- La Pétition Root and branch 1640** (trad.. M. Duchein)
- La défense des catholiques anglais 1584.** Extrait de William Allen, *The execution of justice in England*, trad. J.-M. Le Gall
- Livornina, 1593.** Articles traduit par I. Brian, M. Fontenay, Renzo Toaff, *La nazione ebrea a Livorno e a Pisa*, Florence, 1990, p. 419-431.

Histoire contemporaine

Discours du Trône, 1816 (*The Quarterly Review*, 1816, vol. XVI, p. 276-277 ; trad. Ch.-F. Mathis)

La situation religieuse en Irlande (Gustave de Baumont, *L'Irlande sociale, politique et religieuse*, Paris, Librairie Ch. Gosselin, 1839).

Annie Besant et le devenir de l'Inde au sortir de la Première Guerre mondiale (Allocution délivrée lors du 32^e Congrès du Congrès national indien, Calcutta, 26 décembre 1917, trad. Ph. Chassaing)

La situation au Canada en 1839, vue par le Rapport Durham (Lord Durham, *Rapport sur les Affaires de l'Amérique du Nord britannique*, Montréal, s.n., 1839, pp. 67-69 *passim*, 303-309 *passim*)

Les liens entre la Grande-Bretagne et la Nouvelle-Zélande (André Siegfried, *La Démocratie en Nouvelle-Zélande*, Paris, Colin, 1904, pp. 329-331)

Portrait de Joseph Chamberlain par Victor Bérard (Victor Bérard, *L'Angleterre et l'impérialisme*, Paris, A. Colin, 1900, pp. 16-71)

Londres décrite par le guide Baedeker (1894 ; source : Roland Marx et Monica Charlot dir., *Londres 1851-1900*, Paris, Autrement, 1990)

Le cadre de vie d'un ouvrier de Leeds en 1901 (Paul Descamps, *La Formation sociale de l'Anglais moderne*, Paris, A. Colin, 1914, pp. 217-218).

La colonie de l'Australie du Sud en 1860 (Edouard Charton, « De Sydney à Adelaïde », *Le Tour du Monde. Nouveau Journal des Voyages*, Paris, Hachette, 1860)

Voyage en Afrique du Sud par Mlle Ether Bagg (Ethel Matter Bagg, « Voyage en Afrique du Sud, dix ans après la fin de la guerre », *Le Tour du Monde. Nouveau Journal des Voyages*, Paris, Hachette, 1913)

Discours du Trône, 1901 (*Hansard*, 14 février 1901, vol. 89, col. 27-9)

L'utilité des colonies pour la Grande-Bretagne, selon Froude (James Anthony Froude, *Oceana, or England and her Colonies*, Londres, Scribner, 1886, extraits du chapitre 1)

Déclaration Balfour de 1926 (*Comité sur les relations entre les membres de l'Empire. Rapport, minutes, memoranda*, Londres, s. e., 1926, pp. 1-3)

Le Canada et la Grande-Bretagne, vus par André Siegfried (André Siegfried, *Le Canada. Le problème des deux races*, Paris, A. Colin, 1906, pp. 323-330)

Le Canada entre Grande-Bretagne et Etats-Unis (André Siegfried, *Le Canada. Les deux races*, Paris, A. Colin, 1900, pp. 309-318)

La « pieuvre britannique » (« La pieuvre dans les eaux égyptiennes », *Punch*, 1888 ; « La pieuvre britannique. Elle ne se nourrit que d'or ! », William Hope Harvey, *Coin's Financial School*, Chicago, Coin's Publishing Co., 1894 ; carte tirée de l'ouvrage du géographe allemand Alfred Hettner, *La Crise de la puissance mondiale anglaise*, Berlin, Taubner, 1917 ; "Nouveaux portraits de John Bull", Max O'Rell, *Te Aroha News*, Volume IV, Numéro 206, 4 juin 1887)

Auckland en 1904 (André Siegfried, *La Démocratie en Nouvelle-Zélande*, Paris, A. Colin, 1904, pp. 219-224)

Les voies ferrées et la colonisation du Grand Ouest canadien (gravure de *Punch*, 1885 ; carte du Canada, Cambridge Modern History Atlas, 1912 ; « 50 ans du *Canadian Pacific* 1885-1935, *National Home Monthly*, Winnipeg, nov. 1935 ; publicité pour la colonisation de l'Alberta, 1905 ; extrait de *Canada West*, Ottawa, Ministère de l'Immigration et de la Colonisation, 1920)

La civilisation britannique – La vie matérielle (Albert Demangeon, *L'Empire britannique*, Paris, A. Colin, 1927, pp. 139-143)

Victoria (Victoria recevant le Sacrement lors de son sacre en 1838, tableau de Charles Robert Leslie ; arbre généalogique de la famille royale britannique depuis Victoria ; *The Secret of England's Greatness*, tableau de Thomas Jones Barker, 1863 ; « Quatre générations de souverains britanniques » *Illustrated London News*, 1936 ; la loi sur les crimes de trahison, 22 avril 1848 ; publicité pour la poudre de cacao Fry, 1897 ; statue de la reine dans Victoria Park, Hong Kong, 1896 ; manifestations de deuil à New York lors du décès de la reine Victoria, *New York Times*, 25 janvier 1901)

Le Canada et la guerre des Boers (*Débats de la Chambre des communes*, mars 1900, mars 1901)

Discussion de la Charte à la Chambre des Communes (*Parliamentary Debates*, vol. LXII, col. 1373-1581, reproduit dans Young & Handcock, *English Historical Documents*, t. XII, 1833-1874 (Londres, 1956), p. 442. 448) (trad. J.-P. Dormois)

La condition ouvrière vers 1842 (Edwin Chadwick, « Report on the sanatory Condition of the Labouring Population », *Parliamentary Papers* 1842 vol. XXVI, pp. 369-72) (trad. J.-P. Dormois)

Les bases de la prospérité de la Grande-Bretagne avant et après la guerre de 14-18 (J. M. Keynes, *Les conséquences économiques de la paix* (1920), nouvelle édition Gallimard, 2000, p. 3-5)

Le *Parliament Act* de 1911 (*Les Institutions politiques de la Grande-Bretagne*, Paris, La Documentation française 1960, pp. 288-291) (trad. J.-P. Dormois).

- Voyage d'un historien français en Angleterre en 1834** (Jules Michelet, *Voyage en Angleterre* (extrait du *Journal*), Paris, édition Sulliver, 2005).
- Londres, la « ville monstre »** (Flora Tristan, *Promenades dans Londres* (1^{ère} édition Paris, 1840) pp. 1-3).
- La juste place de la liberté dans l'ordre social** (Matthew Arnold, *Culture and Anarchy* (1869) Chap. 2) (trad. J.-P. Dormois).
- Richesse et prestige des représentants « naturels » de la nation** (Hippolyte Taine, *Notes sur l'Angleterre*, 2^e édition 1890, pp. i, 215-18) .Plaidoyer pour le droit de vote des femmes (John Stuart Mill, Discours à la Chambre des communes, *Hansard*, 20 mai 1867) (trad. J.-P. Dormois).
- La place de l'Inde dans l'Empire britannique** (John Robert Seeley, *The Expansion of England* (1883), « The Indian Empire ») (trad. J.-P. Dormois).
- La défense de l'Empire passe par Constantinople** (Benjamin Disraeli, Discours à la Chambre des Lords, 18 juillet 1878, *Hansard* 3/CCXLI) (trad. J.-P. Dormois).
- L'apothéose du prince Albert** (*Journal* de la reine Victoria, 1^{er} mai 1851) (trad. J.-P. Dormois).
- Visite dans un asile (*workhouse*) à Londres** (Charles Dickens, « A Walk in a Workhouse », *Household Words*, 25 mai 1850) (trad. J.-P. Dormois).
- Déclaration d'indépendance du Bas-Canada** (1838) source : <http://biblio.republiquelibre.org/>
- Les causes de la baisse de la pratique religieuse en Angleterre au milieu du XIX^e siècle** (Census Report of 1851-53 on Religious Worship, II. Attendance at religious worship *Parliamentary Papers* 1852-1853 vol. LXXXIX) (trad. J.-P. Dormois).
- Anatomie de la société victorienne** (Matthew Arnold, *Culture and Anarchy* (1869) Chap. 3) (trad. J.-P. Dormois).
- Les structures agraires au moment de la « Grande dépression »** (James CAIRD, *The Landed Interest* (1878), pp. 41 et 67).
- Objectifs de l'Education Bill de 1870** (William Edward Forster, discours à la Chambre des communes, *Hansard*, 17 février 1870) (trad. J.-P. Dormois).

Épreuve orale de Géographie 2010*

Par Hervé Vieillard-Baron et les membres du jury d'oral

Le jury, réparti en deux commissions, a entendu 162 exposés ; trois candidats admissibles s'étant désistés avant leur passage à l'oral, ce qui est très regrettable compte tenu des exigences de l'admissibilité et du nombre limité de postes mis au concours.

Les notes d'oral s'échelonnent de 1 à 19 et la moyenne générale des présents (7,98) est nettement supérieure à celle de 2009 (6,47), et de 2008 (6,53), lesquelles, il faut le dire, étaient en recul de 1,5 point par rapport à 2007.

50 candidats (soit 31%) ont obtenu une note supérieure à 10/20, la médiane se situant à 7,9. Les notes moyennes des deux types d'épreuve (dossier ou carte) sont sensiblement équivalentes.

Seize très bons ou excellents commentaires ont été notés 14/20 et plus (dont deux 19 et quatre 18). Comme l'année dernière, le jury a constaté que certaines recommandations portaient leurs fruits, au moins pour les candidats ayant obtenu une note supérieure à la moyenne. Pour ces derniers, les documents, souvent fournis sous Powerpoint, ont été soumis à une analyse critique, les sources ont été discutées et les composantes des dossiers ont été hiérarchisées selon l'économie générale de la démonstration.

Ceci dit, comme l'oral reste au plein sens du terme une épreuve –en termes de –tension psychologique et psychique, comme d'exigence scientifique, sans évoquer la chaleur du début de l'été—, il est indispensable que les candidats s'y préparent longtemps à l'avance, d'autant que le coefficient affecté rend la prestation souvent décisive. Rappelons pour mémoire que, depuis l'année dernière, l'accès à la documentation a été limité et que la distinction antérieure entre carte topographique simple et dossier thématique a été abolie.

Cependant deux types de sujets restent possibles :

- le premier, nommé « dossier documentaire », est composé d'une dizaine de documents et, parfois, d'une ou plusieurs cartes topographiques associées (dans ce cas, les cartes ont un statut égal aux autres composantes du dossier);
- le second, intitulé « carte avec documents d'appui », est –composé –d'une carte principale (éventuellement deux ou trois d'échelles variées) et d'un complément documentaire. Dans ce cas, c'est d'abord la carte qui doit être expliquée, comme élément central du commentaire, les documents apportant simplement un complément utile à l'analyse.

D'emblée, il faut savoir que tout oral impose une forme de dialogue avec les membres du jury: trop de candidats encore

* vice-président du jury, professeur à l'université Paris-Ouest Nanterre La Défense

lisent leurs notes d'une voix monocorde, alors qu'il convient de s'en affranchir, de parler à voix haute, et de tenir un discours clair et précis en s'affirmant face au jury, par conséquent de manifester des qualités pédagogiques qui sont à la base de tout enseignement. Par ailleurs, le candidat doit se souvenir qu'il ne peut échapper à une évaluation de ses connaissances et de sa culture géographique, quel que soit le sujet, à travers l'exposé et l'entretien qui suit (20 minutes).

Il va de soi que l'oral impose une bonne maîtrise de son temps de parole (25 minutes d'exposé) et une bonne gestion du temps de préparation (six heures).

L'essentiel de la documentation accessible durant les six heures de préparation est indiqué ci-dessous (manuels de base, ouvrages récents sur les questions au concours, dictionnaires, encyclopédies, atlas) et peut être consultée dans la salle affectée à cet usage par les candidats admissibles la veille de leur épreuve de 18h. 30 à 19h. 30, sauf avis contraire. S'y ajouteront en 2011 les manuels sur la France urbaine. Les candidats admissibles ont en outre la possibilité, pendant leur temps de préparation, de demander des exemplaires de *La Documentation photographique* et d'utiliser les cartes topographiques, géologiques, ou de végétation qui sont disponibles à la bibliothèque de l'Institut de Géographie en sollicitant les appariteurs.

Ce faisant, le jury entend leur éviter les pièges et les erreurs du passé, maintes fois soulignés dans les rapports précédents: présentations tournant à la leçon générale illustrée et déconnectée du dossier fourni, paraphrase maladroite d'ouvrages ou d'articles hâtivement lus, amoncellement de lectures dont des extraits rapidement recopiés finissent par desservir des candidats pris par le temps.

On ne manquera jamais de rappeler que tout sujet (carte et documents d'appui, ou dossier documentaire) est assorti d'un titre ou d'une question qui doit orienter le candidat et structurer l'exposé. Après avoir tiré son sujet, le candidat doit mettre à profit un temps de réflexion pour le lire plusieurs fois et comprendre le sens de la question et ce que lui demande le jury. Nombre d'étudiants s'exposent à de cruelles désillusions quand l'excès de précipitation dans la recherche bibliographique masque l'absence de réflexion personnelle et le manque de connaissances de base. Ne pas réfléchir à la forme et au sens de l'intitulé, ne pas en définir les termes, et ne pas fixer les limites tant géographiques que thématiques du sujet conduit inévitablement à l'échec.

Il convient également de définir les termes essentiels au cours de l'exposé et d'être attentif à la qualité du discours. Trop souvent, le vocabulaire géographique élémentaire, les concepts et notions géographiques sont méconnus, et le recours rapide à un dictionnaire de géographie ne suffit guère à combler ces lacunes. Comme on l'a souvent dit, un estuaire n'est pas un delta, un plateau n'est pas une plaine, une vallée fluviale n'est pas une vallée glaciaire, le climat océanique n'est pas le climat méditerranéen. En géographie urbaine et aménagement, les termes de rénovation, réhabilitation, restauration et régénération ne sont pas synonymes ; un SCOT n'est pas un PLU et le remembrement n'est pas la réforme agraire. De même, des vocables fréquemment utilisés (étalement urbain, périurbanisation, campagne, paysage, banlieue, minorité, hinterland, hub...) doivent renvoyer à des faits précis. Ces connaissances doivent puiser à une formation universitaire que ne peut remplacer le vernis des concepts à la mode ou la lecture hâtive de dictionnaires.

Précisons à cet égard que, en ce qui concerne la France urbaine, les candidats doivent préparer des cartes à trois échelles différentes : le 1/25 000^e pour la morphologie et l'analyse du tissu urbain, le 1/50 000^e pour étudier l'organisation d'une agglomération et d'un système urbain à l'échelle infrarégionale et, enfin, le 1/100 000^e pour le commentaire d'un réseau urbain et du système de transport associé à l'échelle d'une région.

Les erreurs les plus couramment commises consistent soit à plaquer une série de chapitres de géographie régionale hâtivement extraits d'un manuel universitaire, soit à s'enfermer dans un discours jargonnant déconnecté du sujet et des réalités observées. Inversement, certains candidats n'arrivent pas à s'élever au-dessus des données élémentaires et se limitent à dresser un catalogue d'observations pointillistes plus ou moins en rapport avec le sujet. Il va de soi que la documentation n'est pas là pour pallier les lacunes de base et s'informer sur la question posée, mais pour confirmer un point connu ou préciser une référence.

Le jury attend une problématique claire, une lecture et une analyse guidées par le sujet, effectuant les rapprochements nécessaires entre les différents éléments du dossier et les rapportant avec précision à la carte, s'il y a lieu, afin de montrer des corrélations ou de soulever des contradictions. Le premier réflexe doit être de consulter un atlas afin de situer l'espace étudié à petite échelle, de repérer et de nommer les unités géographiques qui concernent ce territoire ou qui l'encadrent.

Souvent, l'introduction reste superficielle, sans justifier la démarche adoptée, sans voir la problématique d'ensemble, les tenants et les aboutissants du sujet. Dans de nombreux cas, les candidats perdent un temps précieux (parfois plus de cinq minutes) à élaborer une présentation formelle de différents documents proposés sous forme de tableau récapitulatif détaillé. Dans le cadre de l'épreuve orale de géographie, celle-ci n'apporte pas grand-chose au sujet. La présentation du corpus documentaire gagnerait à être intégrée à l'analyse, lors de la lecture ou de l'interprétation de tel ou tel document, en y associant de véritables remarques critiques.

Il convient aussi d'éviter les plans passe-partout (description, explication, limites) quand le sujet impose des choix et une prise de position personnelle. Les titres médiatiques, mais en réalité peu expressifs et peu géographiques —du type

« défis et enjeux »—, seront souvent à rejeter, ou tout au moins à manier avec circonspection.

Rappelons ici que la démarche géographique consiste à rapporter les faits à l'espace. Le jury attend le plus souvent que le raisonnement et l'analyse conduisent à une typologie claire et précise concernant davantage les espaces que les « acteurs ». Une tendance nouvelle, se rapportant plus à l'aménagement et à l'urbanisme qu'à la géographie, consiste précisément à voir davantage les jeux et les conflits d'acteurs que les espaces. Sauf cas très particuliers, les exposés présentant tel territoire —Etat, région, pays, agglomération— à une échelle unique, ou encore par strictes logiques économiques ou secteurs d'activité, apparaissent comme très lacunaires.

De plus, on ne peut prétendre présenter et décrire l'espace étudié sans support visuel : la carte (ou les cartes) et différents types d'images doivent être mobilisés tout au long de l'exposé et souvent, dès la première partie.

Toute présentation orale doit également être assortie d'un croquis ou d'un schéma. Les graphiques sont également bienvenus lorsqu'ils mettent en forme des statistiques. En général, il est assez hasardeux, à moins d'être vraiment entraîné, d'entreprendre pendant l'exposé un dessin sur transparent ou au tableau. Le résultat est souvent médiocre et n'apporte pas grand chose. En revanche, le plan et les croquis ou schémas effectués sur transparent, soigneusement préparés à l'avance, mais sans entrer dans les détails, sont bienvenus. Ils ne dispensent pas cependant d'un discours structuré assorti de transitions soignées permettant au jury de comprendre la progression de la démonstration.

Insistons sur la qualité de la gestion du temps. Trop de candidats, en effet, n'égalisent pas le temps accordé à chaque partie et attendent la conclusion, voire les dernières secondes, pour présenter en catastrophe leur croquis de synthèse. Cet élément essentiel de l'exposé doit être valorisé et intervenir dès le début de l'exposé en procédant si possible, par strates d'informations successives, que ce soit sur transparent ou sur Powerpoint : délimitation de l'espace étudié, éléments structurants, typologie spatiale. La construction du croquis et la logique de la légende doivent refléter, sinon reproduire celles de l'exposé. Enfin, il convient de respecter les règles de sémiologie graphique couramment admises.

En termes de méthode, les candidats doivent faire la distinction entre schéma, croquis, graphique et chorème. Ces derniers devront être maniés avec précaution et il faut savoir qu'ils ne sont pas interchangeables : tel exposé sur les DROM aboutit, par exemple, à un « chorème » qui rappelle étrangement la Réunion alors que le sujet porte sur la Guyane au centre de laquelle la « forêt guyanaise » figure sous forme de rectangle...

Enfin le candidat doit se souvenir que tout espace étudié est un espace habité, construit, perçu et vécu par des populations qui ne doivent pas être oubliées, mais au contraire mises au premier plan. Les aspects sociaux —pauvreté, richesse, conditions de vie et de travail, mobilités, aspects culturels— sont trop souvent passés sous silence dans des présentations désincarnées, inévitablement médiocres.

Par la suite, il est fort probable que la proportion de sujets présentés sous Powerpoint ira croissant. On attend donc du candidat qu'il maîtrise les principales fonctions de cet outil devenu courant —présentation du plan, élaboration de diagrammes et de figures simples, montage du diaporama dans l'ordre souhaité— afin d'éviter de longues navigations à la recherche d'une diapositive. Telle ou telle vue peuvent d'ailleurs être visionnées plus d'une fois si elles méritent d'être commentées à plusieurs reprises au cours de l'exposé.

Du reste, certains candidats, qui maîtrisent la technique de l'ordinateur et les logiciels, ne se contentent plus de faire usage de la présentation proposée, mais la modifient en y ajoutant des titres et des graphiques, ce qui peut être utile ; néanmoins, ils ne doivent pas transformer le corps des documents mis à leur disposition. Rappelons cependant, comme l'année dernière, que le jury n'évalue pas les compétences informatiques et qu'une présentation techniquement brillante peut être superficielle en termes de contenu géographique.

En raison des limites de place et d'équipement sur le lieu du concours, tous les dossiers ne peuvent être proposés en version Powerpoint. Les candidats qui tirent un sujet numérique sur clé USB disposent d'un ordinateur durant le temps de préparation. Mais, dans l'état actuel des choses, ils ont encore la possibilité de choisir la version papier s'ils le souhaitent, même si le jury a une nette préférence pour l'utilisation du diaporama, pour des raisons d'ordre pédagogique et pratique. Une version papier est fournie dans tous les cas en complément du fichier informatique.

Enfin, après la présentation orale, les questions (20 minutes) ne visent pas à embarrasser ou à piéger les candidats contrairement à une idée répandue, mais à obtenir des précisions (vocabulaire, éclaircissement relatif à une proposition ou à une affirmation), à les inciter à traiter de points oubliés, ou à aller plus loin selon les qualités spécifiques de l'exposé. Le jury qui procède à une évaluation collective a bien conscience de l'état de fatigue et de tension qui prévaut après 6 heures de préparation et 25 minutes d'exposé, et il en tient compte dans la note finale.

Liste des sujets du concours 2010

Sujets sur « l'Europe » (Dossiers documentaires) :

Les transports urbains dans les villes européennes
 Le peuplement de l'Europe
 Réseaux et territoires de l'illégalité en Europe
 Comment nommer et délimiter l'Europe du Sud-Est ?
 Les détroits en Europe
 Les bassins miniers en Europe
 L'espace Airbus dans l'espace européen
 Paysages ruraux en Europe
 L'Europe de l'Internet
 Bucarest, capitale en transition
 Les anciennes régions industrielles européennes en reconversion
 La forêt en Europe
 Les systèmes urbains régionaux en Europe : forces et fragilités
 Les ports méditerranéens de l'Europe
 Effets de frontières entre la Grèce et ses voisins
 Centre et périphérie de l'Europe
 L'Europe du football
 Les régions innovantes européennes
 Londres-Paris-Francfort : les régions-centres européennes
 Les frontières en Europe
 L'Alsace, région française et européenne ?
 Les Alpes, une montagne européenne
 Quelle place pour la Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna dans l'Union Européenne ?
 Les inégalités régionales dans la construction européenne
 La dépendance énergétique de l'Europe : étude géographique
 Vieillir en Europe
 Populations et dynamiques démographiques en Europe
 Athènes, une capitale méditerranéenne
 L'Europe des voies navigables
 La politique de cohésion
 L'Europe industrielle
 Mers d'Europe
 Les territoires des minorités en Europe du Sud-Est : le cas de l'ancienne Yougoslavie
 L'étalement urbain en Europe
 Les régions frontalières en Europe
 Aménager les régions métropolitaines en Europe
 L'Europe, un continent attractif ?
 La troisième Italie, modèle d'organisation régionale en Europe
 Istanbul, ville européenne ?
 La ville européenne
 Le réseau urbain européen
 Les villes de l'espace de la Baltique, une unité régionale ?
 Sarre et Sarrebruck : une région centrale périphérique ?
 La Franche-Comté et le Bade-Wurtemberg : deux régions européennes
 Les enjeux de l'immigration en Europe
 Les Roms : un peuple européen
 La coopération territoriale en Europe
 La Suisse en Europe
 Le Danube, fleuve européen
 Lyon, métropole européenne ?
 La métropolisation en Europe
 Reconversion industrielle du territoire : un exemple transfrontalier
 La Pologne en Europe et dans l'UE
 Une euro-région « Pyrénées- Méditerranée »

Vins et vignobles en Europe
 Les politiques de l'Union européenne et l'aménagement des territoires français
 Qu'est-ce que l'Europe centrale ?
 Les transports dans l'espace de la mer Baltique
 Sophia Antipolis et Meylan : deux modèles d'aménagement

Dossiers documentaires sur « la France, aménager les territoires » :

Les échelles de l'aménagement durable
 « Plaine commune » : une inter-communalité
 Aménager une périphérie urbaine et un corridor- à l'est de Lyon
 La Loire, aménager un fleuve « sauvage »
 La « France » où il fait bon vivre

Les espaces de faible densité en France

L'aménagement de la Corse : atouts et contraintes
 Le Massif central dans l'aménagement
 Les enjeux d'un aménagement portuaire majeur : Port 2000
 L'Auvergne entre déprise et renouveau, une région en question
 Le parc naturel marin d'Iroise

-Mayotte, aménager une île en voie de départementalisation

L'aménagement d'une plaine méditerranéenne : Ghisonaccia-Aleria
 Les politiques industrielles territorialisées en France
 La rénovation urbaine d'un quartier : le quartier des Moulins-Lille
 Marseille, de la ville fragmentée à la capitale européenne de la culture
 Aménagements et risques : feux de forêt
 Pôles de compétitivité : une politique d'aménagement ?
 Transport et aménagement durable des territoires
 Le pays de Brocéliande : un nouveau territoire ?
 Nautisme et aménagement
 Rennes : la politique d'aménagement d'une métropole
 Dijon : une capitale régionale qui polarise son territoire ?
 Une grande côte touristique française et ses aménagements : la Côte Fleurie
 Quartiers du sud du Havre
 Les espaces en réseau dans l'aménagement de la France
 Bouleversement paysagers et enjeux environnementaux d'un système de production agricole intensif : la Bretagne
 Les transformations de l'aire urbaine de Marseille
 La baie de Somme
 Les aménagements de la montagne savoyarde (Maurienne et Vanoise)
 Les enjeux de la plate-forme multimodale Delta 3 de Douges (Pas-de-Calais)
 Les villes nouvelles françaises
 Les enjeux de la traversée de la Seine de Rouen au Havre
 Le développement du ski : la limite d'un système d'aménagement de la montagne
 Les métropoles et le développement régional en France
 Réaménager les friches industrielles en France
 Angers : ville durable ?
 La gestion intégrée des zones côtières en France (GIZC) : mythe ou réalité ?
 La desserte de Paris et de l'Ile-de-France
 Réaménagement et requalification de l'héritage minier entre Douai et Denain
 Aménager la ville durable en France : les éco-quartiers
 Fragmentation géographique, démographique et sociale de l'aire urbaine de Sens
 Les politiques de développement durable dans les départements et régions d'outre-mer
 La protection du littoral en Guadeloupe

L'île de Noirmoutier : un produit de l'aménagement du littoral
 Le réseau Natura 2000
 Le retour du loup
 La traversée des Alpes
 L'aménagement de la région parisienne
 La Vendée dans l'espace français : permanences et mutations (+carte TOP 100)
 Culture et aménagement
 Aménager et gérer la forêt dans le Massif Central
 Les enjeux du développement et des aménagements des NTIC dans les DOM et TOM
 Le tourisme dans l'aménagement de l'espace rural en France
 Aménager les quartiers de gares TGV en France
 L'aménagement d'un littoral touristique
 Utiliser et aménager les estives de montagne : le cas des montagnes ariégeoise et savoyarde
 Les forêts en France
 Les spécificités de l'aménagement du territoire de la Réunion
 Les délocalisations d'emploi public

Etudes de cartes avec documents d'appui :

Aménager et protéger le littoral sur la carte de l'Aiguillon-sur-mer (1/50 000 et Top 25)
 Aménager Reims et son agglomération sur la carte de Reims (1/25 000)
 Entre forêts, fleuves et campagnes, un territoire profondément aménagé sur la carte au 1/25 000^e Forêts de Brotonne et du Trait-Maulévrier
 L'aménagement d'un milieu montagnard sur la carte « Les Arcs - La Plagne – Parc de la Vanoise » (Top 25)
 Chambéry à travers ses projets (Top 25)
 L'aménagement du littoral sur la carte de Sète au 1/25 000^e
 Aménager le cœur d'une métropole sur la carte de Paris
 Risques et aménagement en milieu méditerranéen sur la carte de Sommières (1/50 000)
 Le tourisme patrimonial, facteur d'aménagement d'un territoire sur la carte de Verdun et du Mort-Homme
 Les enjeux de l'aménagement de la montagne sur la carte des Trois Vallées
 Les aménagements de la montagne alpine sur la carte Bourg d'Oisans-L'Alpe d'Huez
 Patrimoine et développement rural sur la carte d'Avesnes-sur-Helpe
 Transport et aménagement des territoires à partir de la carte Top 25 Palaiseau-Arpajon
 Les enjeux de l'aménagement d'un littoral sur la carte de Cannes-Grasse-Côte d'Azur
 L'aménagement de l'espace sud martiniquais sur la carte du Marin
 Dynamiques urbaines, formes d'urbanisation et types d'aménagement sur la carte de Pontoise
 L'aménagement d'un milieu méditerranéen sur la carte de Béziers (Top 25)
 Agriculture et aménagement des territoires sur la carte Top 25 de Perpignan
 Les enjeux d'aménagement d'un espace méditerranéen sur la carte d'Aigues-Mortes (Top 25)
 Paysages ruraux, aménagement et valorisation de l'espace sur la carte de Mâcon (Top 25)
 Une montagne désertifiée des Alpes du Sud et ses aménagements sur la carte d'Annot
 La reconversion d'une ville industrialo-portuaire sur la carte de Nantes
 L'aménagement d'une banlieue sur la carte Forêt de Montmorency au 1/25 000^e et l'Isle-Adam au 1/50 000^e (1956)
 Industrie et aménagement des territoires à partir de la carte de Belfort-Montbéliard au 1/25 000^e
 La fabrique d'une métropole européenne sur la carte de Lyon
 Valenciennes et son agglomération, laboratoire urbain sur la carte de Valenciennes au 1/25 000^e
 Elevage intensif et environnement sur la carte de Loudéac 1/25 000^e
 Aménagement de l'espace et développement des banlieues sur la carte Evry-Corbeil-Essonnes Top 25
 Les enjeux de l'aménagement de la vallée du Rhin en France sur la carte de Strasbourg (1/25 000^e)
 L'aménagement niçois face aux contraintes sur la carte au 1/25 000^e
 Les aménagements d'un territoire rural sur la carte au 1/25 000^e Sarlat-Souillac
 Une ville et sa région en mutation sur la carte de Cherbourg-Cap de la Hague (1/25 000^e)
 Aménager une ville moyenne sur les cartes de Pau et Pau Morlaas (1/25 000^e)
 Autun, une petite ville dans son environnement local et régional (1/25 000^e)
 Territoires et outils de l'aménagement sur la carte Top 25 de Lannion-Perros Guirec
 Aménager une conurbation sur la carte de Bayonne-Anglet-Biarritz Top 25

Aménager la périphérie d'une métropole sur la carte de Versailles au 1/25 000^e

Aménager une métropole : Toulouse sur la carte au 1/25 000^e

Les difficultés de l'aménagement du Sud-est du delta du Rhône sur la carte d'Istres-Golfe de Fos au 1/25 -000^e

Aménagement, urbanisation et différenciation spatiale sur la carte de Cayenne au 1/25 000^e

Enjeux environnementaux et aménagements sur la carte de Saint-Brieuc au 1/25 000^e

Aménager la montagne sur la carte de Font-Romeu/Capcir (Top 25)

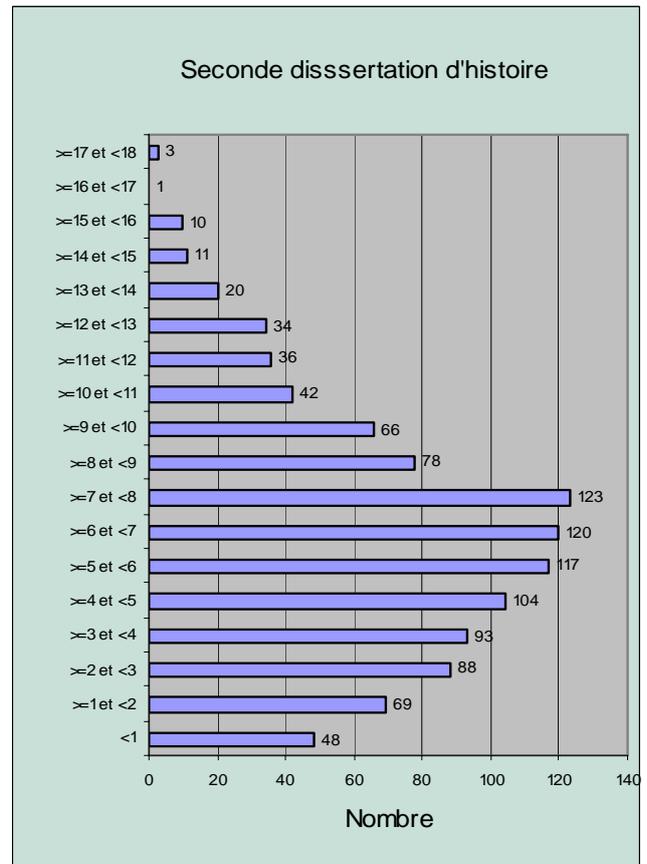
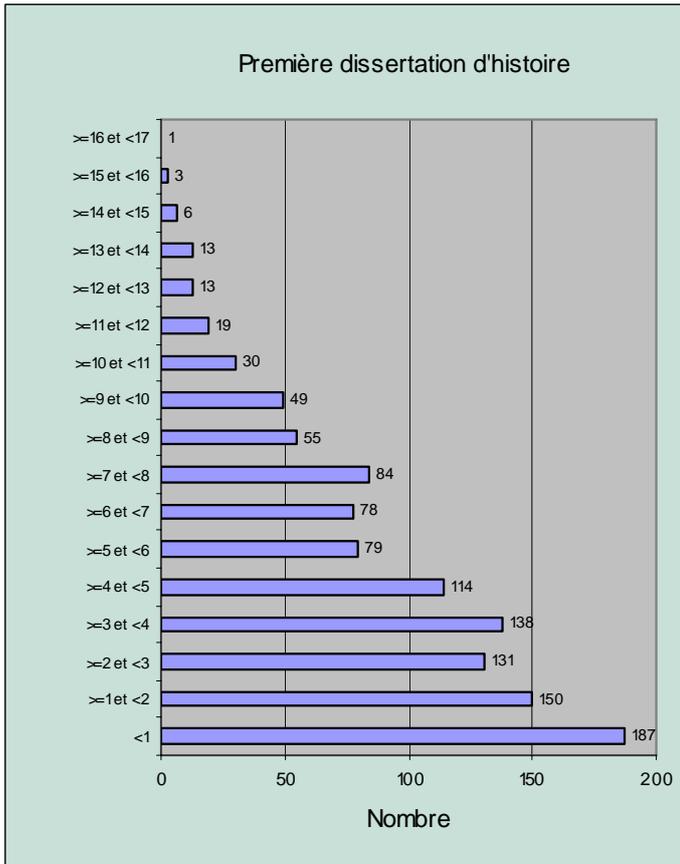
Acteurs et ressources du développement agricole sur la carte de Cayres au 1/50 000^e

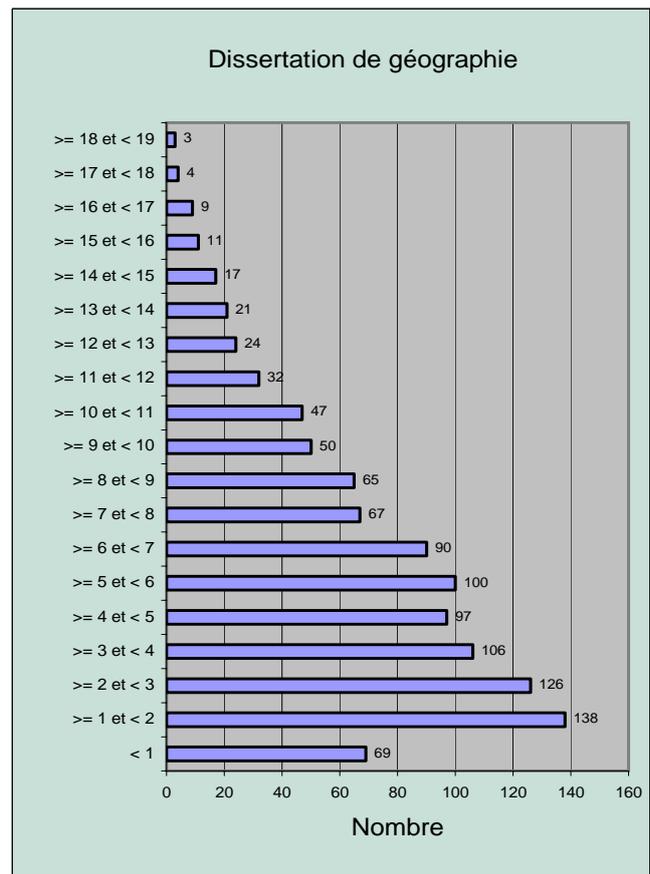
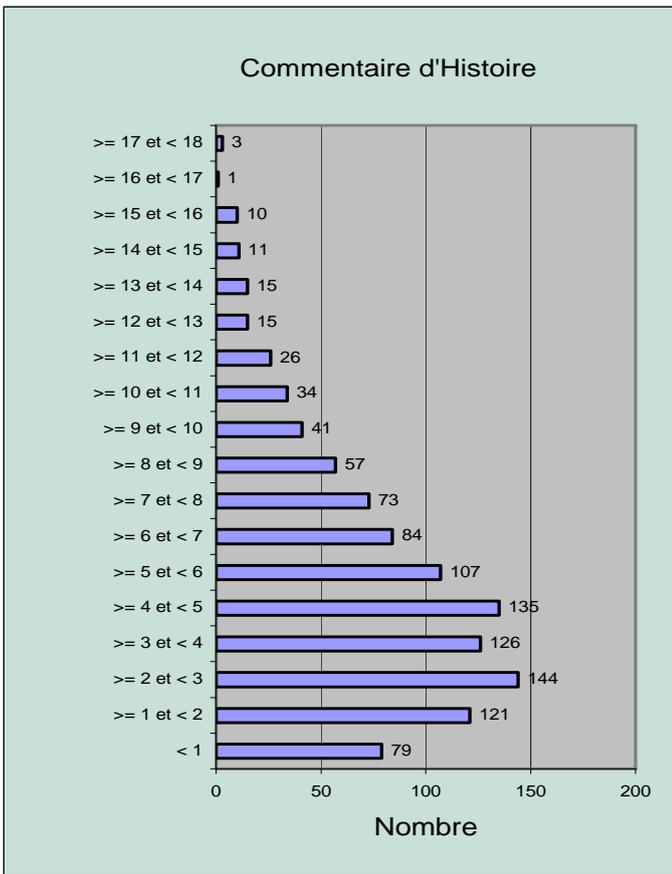
Une ville et ses aménagements culturels sur la carte de Metz au 1 /25 000^e

STATISTIQUES DU CONCOURS 2010

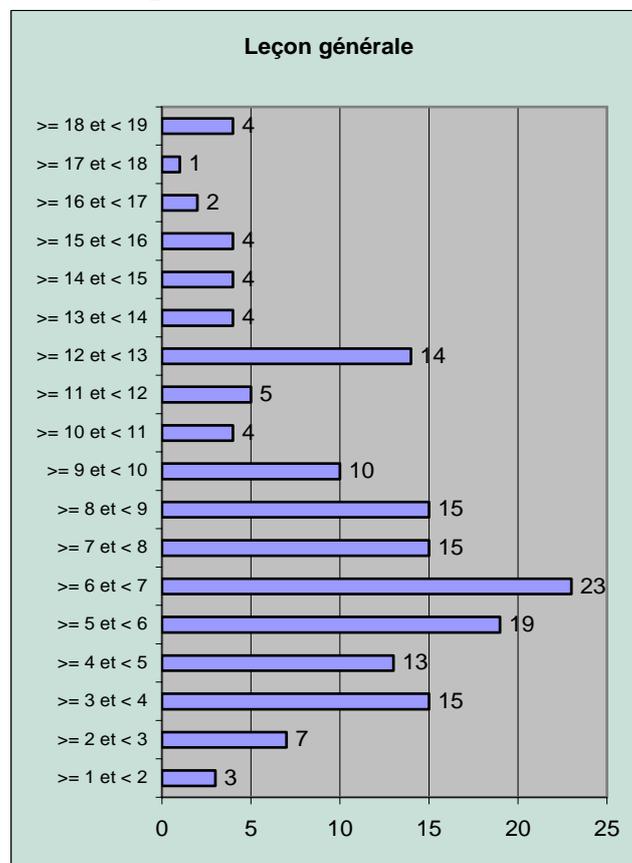
Synthèse statistique de l'agrégation externe d'histoire 2010									
	%		%		%				
Inscrits	2113	100,00							
Présents (1^{ère} épreuve)	1154	54,6							
Non éliminés	1051	49,74	100,00						
Admissibles	165	7,8	15,6	100,00					
Admis	84	3,97	7,99	50,9					
Moyenne des candidats non éliminés (/80)	21,21								
Idem (/20)	5,30								
Barre d'admissibilité (/80)	34,5								
Idem/20	8,63								
Moyenne des candidats admissibles (/80)	42,24								
Idem (/20)	10,56								
Barre d'admission (/20)	8,75								
Moyenne des candidats admis (/20)	10,54								
	Inscrits	%	Présents	%	Admissibles	%	Admis	%	
Hommes	1119	52,95	611	53	91	55,2	43	51,2	
Femmes	994	47,04	543	47	74	44,8	41	48,8	
Total	2113	100	1154	100	165	100		100	
Epreuves d'admissibilité									
	D1	D2	CT	Géo					
Présents	1150	1092	1082	1076					
Copies blanches	0	8	10	0					
	D1	D2	CT	Géo					
Moyenne des présents	4,21	6,21	4,87	5,27					
Moyenne des admissibles	9,45	11,85	9,85	11,09					
Moyenne des admis									
Epreuves d'admission									
			%						
Admissibles	165		100						
Admissibles non éliminés	162		98,18						
Admis	84		51,85						
Moyenne des candidats non éliminés	Oral	7,86		Ecrit + oral	8,95				
Moyenne des candidats admis	Oral	10,20		Ecrit + oral	10,54				
Notes d'oral (sur 20)									
	Leçon	Doc.	Géo.						
Moyenne des présents	7,99	8,12	7,98						
Moyenne des admis	9,57	10,57	10,46						

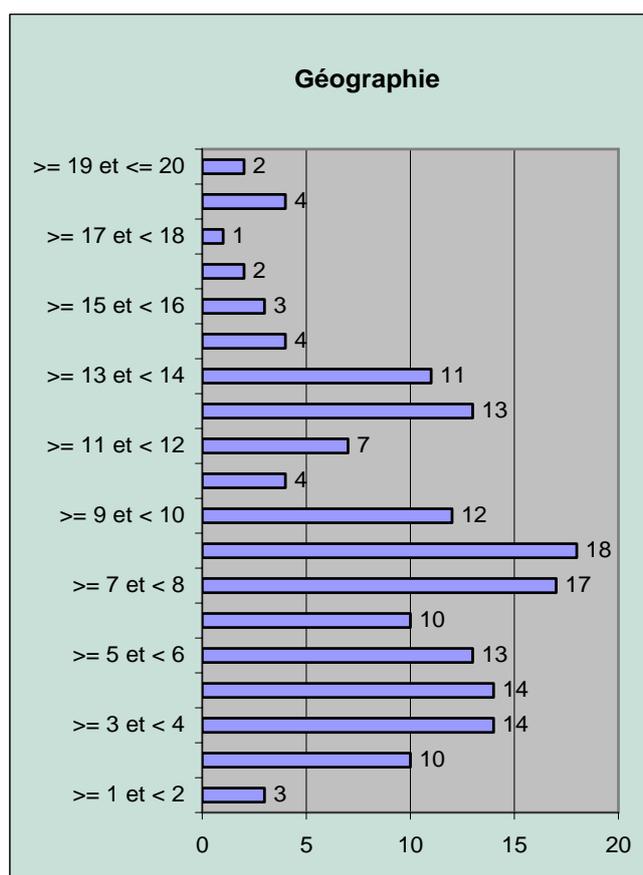
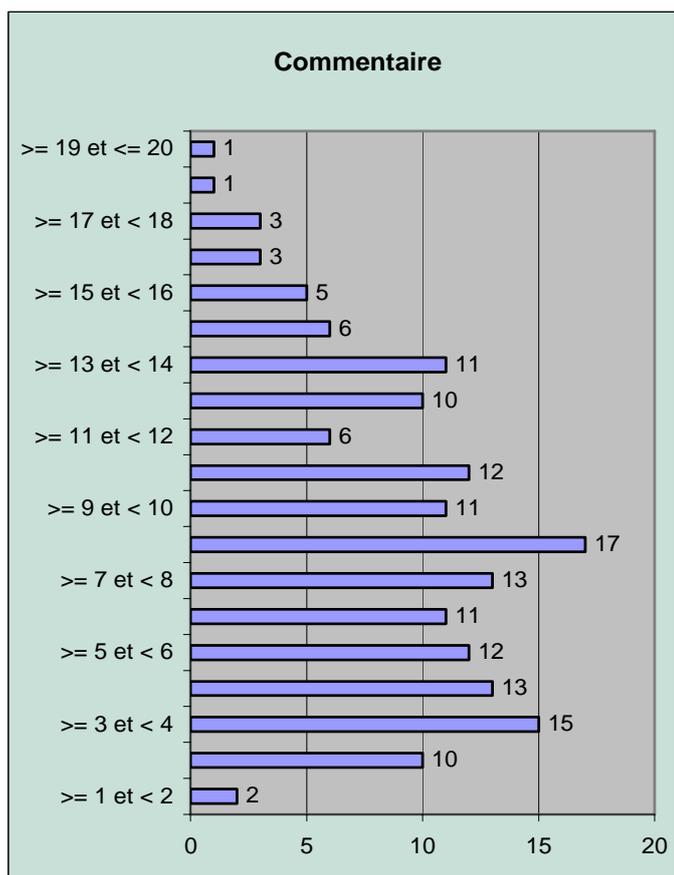
Répartition des notes d'écrit





Répartition des notes d'oral





STATISTIQUES PAR ACADEMIES

<i>Académie</i>	<i>Inscrits</i>	<i>Présents ttes Epr.</i>	<i>Admissibles</i>	<i>admis</i>
D' AIX-MARSEILLE	95	56	2	0
DE BESANCON	34	23	4	1
DE BORDEAUX	121	73	3	1
DE CAEN	35	16	1	0
DE CLERMONT-FERRAND	25	12	2	0
DE DIJON	24	13	4	1
DE GRENOBLE	72	33	5	3
DE LILLE	85	47	4	0
DE LYON	142	84	31	22
DE MONTPELLIER	63	35	2	0
DE NANCY-METZ	54	24	1	0
DE POITIERS	30	19	3	1
DE RENNES	100	59	3	3
DE STRASBOURG	60	31	3	3
DE TOULOUSE	104	45	5	2
DE NANTES	77	37	1	0
D' ORLEANS-TOURS	46	23	0	0
DE REIMS	33	14	3	3
D' AMIENS	20	10	0	0
DE ROUEN	38	18	2	0
DE LIMOGES	19	9	1	1
DE NICE	49	21	2	0
DE CORSE	3	0	0	0
DE LA REUNION	22	5	0	0

DE LA MARTINIQUE	6	1	0	0
DE LA GUADELOUPE	5	1	0	0
DE LA GUYANE	5	2	0	0
DE LA NOUVELLE CALEDONIE	8	0	0	0
DE LA POLYNESIE FRANCAISE	2	0	0	0
DE PARIS-VERSAILLES-CRETEIL.	736	443	83	42

Concours de l'agrégation externe d'histoire.
Modifications de la leçon d'histoire générale.

A compter de la session de 2011, la leçon d'histoire, une des trois épreuves d'admission de l'agrégation externe d'histoire est modifiée.

Voici la teneur des modifications telle qu'elle est exposée dans une note publiée par le Ministère de l'Education nationale, le 17 octobre 2010.

Leçon d'histoire générale

Un sujet tiré au sort en début d'épreuve

Une première séquence composée d'une leçon de 25 minutes suivie d'un entretien de 20 minutes avec les membres de la commission ;

Une seconde séquence composée d'une présentation de 5 minutes suivie d'un entretien de 10 minutes avec les membres de la commission ;

Sujet de la présentation:

Vous vous interrogerez sur la façon dont votre compétence professionnelle orientera votre activité de professeur dans l'étude de documents historiques en classes de lycées. Vous adosserez votre réflexion à une étude de cas qui prendra appui sur l'exploitation d'un document choisi par vos soins dans la bibliothèque du concours.

Un intervalle de cinq minutes sépare les deux séquences de la leçon d'histoire.

La première séquence est notée sur 15 points ; la seconde séquence est notée sur 5 points en application de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les modalités d'organisation des concours de l'agrégation.